

Un outil et un réseau d'experts pour décrypter les dynamiques
des grandes intercommunalités et des métropoles françaises

OBSERV'AGGLO

Analyser les grandes agglomérations
à l'heure des transitions



En partenariat

FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE


FÉDÉRATION
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME

ÉDITORIAL

Observer pour agir : préparer l'avenir des territoires

Depuis plus de dix ans, la démarche Observ'Agglo s'est imposée comme un repère pour comprendre les dynamiques des grandes agglomérations françaises. Elle repose sur une conviction simple mais exigeante : une connaissance partagée, robuste et discutée est indispensable pour éclairer l'action publique et nourrir le débat sur l'avenir de nos territoires.

L'édition 2025 en offre une illustration claire. Pour la première fois, les enjeux d'adaptation (climatique, environnementale, énergétique) sont placés au centre de la lecture territoriale. Longtemps reléguées en conclusion des analyses, ces enjeux deviennent désormais l'entrée principale. Ce renversement de perspective n'a rien d'un geste symbolique : il affirme que les transitions écologiques ne relèvent pas d'un champ sectoriel, mais constituent le prisme incontournable pour appréhender les trajectoires démographiques, productives, sociales et urbaines.

Comprendre les transitions, c'est mesurer la manière dont elles recomposent nos modèles productifs, nos mobilités, nos équilibres sociaux, nos formes urbaines. C'est aussi reconnaître que l'adaptation est devenue une condition préalable à la soutenabilité et au vivre ensemble.

Cette publication est aussi le fruit d'un travail collectif exigeant, porté par l'engagement des intercommunalités, des agences d'urbanisme et de nombreux partenaires nationaux. Les nombreux groupes d'échanges ont permis d'affiner les méthodes, d'enrichir les indicateurs et de consolider la solidité des analyses. Cette intelligence collective constitue, depuis l'origine, la véritable valeur ajoutée d'Observ'Agglo.

L'ambition de la démarche demeure : fournir des repères fiables, objectiver les constats, éclairer les inégalités territoriales et mieux comprendre les trajectoires des grandes agglomérations pour conduire des politiques publiques plus adaptatives, plus anticipatrices et plus solidaires.

Observ'Agglo n'est pas uniquement un outil de connaissance, il est un espace commun pour penser l'action publique.

SONIA DE LA PROVÔTÉ
PRÉSIDENTE
DE LA FNAU

VIRGINIE LUTROT
PREMIÈRE
VICE-PRÉSIDENTE
D'INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

JOHANNA ROLLAND
PRÉSIDENTE
DE FRANCE URBAINE

SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....3

INTRODUCTION

Observer pour comprendre les mutations territoriales à l'œuvre 5

S'adapter

Réduire des émissions de GES hétérogènes pour converger vers la neutralité carbone en 2050 10

Sous l'effet du changement climatique, une augmentation prévisible de l'exposition aux risques naturels 11

Une sensibilité accrue des territoires aux phénomènes des îlots de chaleur 12

L'eau : les agglomérations face à une tension croissante 13

Agriculture et restauration collective : participer au défi d'une meilleure alimentation des populations 14

Intégrité fonctionnelle de la biosphère : les recherches dans le domaine de la biodiversité 16

Être

Les grandes agglomérations françaises connaissent une croissance démographique plus rapide que le reste du territoire national 20

La natalité, moteur principal de la croissance démographique des grandes agglomérations 21

Où vivent les jeunes et les seniors ? 22

Une forte dégradation de l'accessibilité aux médecins généralistes dans de nombreuses agglomérations 23

Un niveau de mortalité plus faible dans les grandes agglomérations, malgré de fortes disparités territoriales 24

Projection à 2050 : une population très âgée en forte progression dans les grandes agglomérations 25

Des structures sociales globalement favorisées, révélant toutefois de fortes disparités territoriales 26

Produire

Une dynamique de concentration des emplois dans les métropoles et les grandes agglomérations 30

Une capacité des agglomérations inégale à insérer la diversité de leur population sur le marché du travail 31

Des jeunesse plurielles : emploi, scolarité et inactivité varient fortement d'un territoire à l'autre 32

Une population estudiantine toujours en forte hausse 33

Des tissus économiques singuliers au regard des fonctions prédominantes dans l'emploi 34

Des économies contrastées entre emplois à forte valeur ajoutée et emplois moins qualifiés 35

Connecter

Mobilités quotidiennes : une géographie contrastée des distances domicile-travail 38

Les transports en communs, un moyen de déplacement urbain 39

L'essor cyclable entre ville et loisir : une géographie plurielle de la mobilité douce 40

Le parc de voitures électriques : une évolution exponentielle depuis 2014 41

Gares SNCF voyageurs : une fréquentation en forte hausse sur les façades atlantique et méditerranéenne 42

L'illectronisme dans les agglomérations françaises : une géographie contrastée de la fracture numérique 43

Se loger

Les besoins en logements suivant la méthode du « point mort » 46

Une dynamique nationale de production de logements impactée par le recul de celle des grandes agglomérations 48

Une amélioration de l'efficacité foncière qui masque cependant des contrastes en dehors des métropoles 49

Repérer les passoires et bouilloires thermiques, un enjeu majeur et d'avenir 50

Accès à la propriété immobilière : un indicateur révélateur de fortes inégalités territoriales 52

Un parc social inégalement réparti et confronté à une demande accrue 53

La vacance dans le parc de logements, reflet de la dynamique des marchés locaux 54

Vivre ensemble

Des revenus légèrement plus élevés dans les métropoles, mais des inégalités nettement plus marquées 58

Des collègues au profil social plus polarisé 59

Malgré des évolutions, des conseils municipaux qui ne reflètent pas encore fidèlement la sociologie des habitants 60

Le lieu d'habitation influence les pratiques sportives des populations 61

LISTE DES INDICATEURS 62

Observer pour comprendre les mutations territoriales à l'œuvre

Depuis plus de dix ans, la démarche d'observation portée collectivement par les agences d'urbanisme, les agglomérations et leurs partenaires, vise à construire un socle commun d'indicateurs et de connaissances permettant à la fois de comparer, de comprendre mais aussi parfois de déconstruire les représentations que nous avons des dynamiques territoriales à l'œuvre.

Ce travail repose sur un effort constant de mise en cohérence de données statistiques nationales et locales, enrichies au fil des éditions par des sources nouvelles, des partenariats et des dispositifs d'observation mutualisés.

Cependant, la valeur ajoutée d'Observ'agglomération réside moins dans la seule collecte de données que dans la sélection concertée d'indicateurs robustes et dans la mise en discussion des analyses, afin d'éclairer les enjeux communs aux territoires.

● Une troisième édition marquée par l'évolution de la démarche

Cette année marque une étape importante dans le dispositif d'observation engagé depuis 2016, avec la fusion d'Observ'agglomération et de Métroscopie – jusque-là centré sur l'observation uniquement des 22 métropoles – donnant naissance à une publication unique, enrichie et consolidée.

Depuis la création d'Observ'agglomération, la question du périmètre d'observation et de la constitution du panel a fait l'objet de débats. Pour ce millésime 2025, il a été décidé de maintenir le même seuil d'observation, à savoir les intercommunalités de plus de 180 000 habitants. Ainsi, deux nouvelles agglomérations franchissant ce seuil

rejoignent notre panel d'observation : La Rochelle et Sophia Antipolis. L'intercommunalité de Cherbourg, qui elle est passée sous ce seuil, a été conservée afin d'assurer une stabilité de l'observation et préserver la comparabilité des analyses dans le temps.

Ainsi, ce panel d'observation représente les 61 plus grandes intercommunalités françaises d'un point de vue démographique. **Elles concentrent près de 29 millions d'habitants, soit 43% de la population française en 2024.**

● Les enjeux d'adaptation comme clefs de lecture des territoires

Enfin, afin de mieux répondre aux enjeux actuels des territoires, le plan de la publication a été repensé. Les indicateurs liés aux enjeux d'adaptation (climat, environnement, soutenabilité) sont désormais présentés en premier, affirmant la priorité donnée aux transitions écologiques et aux vulnérabilités territoriales. Trop souvent placées en conclusion des analyses territoriales, ces questions sont ici posées en ouverture. Nous avons souhaité qu'elles constituent la matrice à partir de laquelle puisse se lire et s'interpréter les dynamiques démographiques, productives, de mobilité, de logement et de cohésion sociale. Cette organisation vise à rappeler que les transformations climatiques et environnementales ne sont pas un champ parmi d'autres, mais un prisme transversal qui conditionne la trajectoire des agglomérations : raréfaction des ressources, exposition accrue aux risques naturels, nécessité d'une sobriété foncière et énergétique, adaptation des formes urbaines et des infrastructures.

La publication s'articule ainsi autour de six grandes fonctionnalités urbaines :

- **S'adapter** : face au climat, aux ressources et aux vulnérabilités ;
- **Être** : dans une population qui évolue ;
- **Produire** : en tenant compte des mutations économiques et des transitions de l'emploi ;
- **Connecter** : à travers les mobilités, les infrastructures et le numérique ;
- **Se loger** : dans un contexte de tensions foncières et de nécessité d'efficacité énergétique ;
- **Vivre ensemble** : autour des enjeux sociaux, éducatifs, démocratiques et culturels.

Cette grille de lecture reflète une conviction : penser l'avenir des territoires, c'est d'abord les envisager à l'épreuve de l'adaptation, condition nécessaire à la soutenabilité et au vivre ensemble.

● Une dynamique collective renforcée

Comme lors des précédentes éditions, la richesse de cette démarche tient à la mobilisation conjointe des intercommunalités, des agences d'urbanisme et de nombreux partenaires, réunis dans une dynamique de travail coopérative et exigeante. L'élaboration du panel d'indicateurs, la production des analyses et leur mise en discussion sont le fruit de cet investissement collectif.

Observ'agglomération s'appuie sur un réseau d'experts et d'acteurs fortement impliqués. Trois ateliers de travail, complétés par de nombreux groupes d'échange et de production, ont permis de confronter les points de vue, d'affiner les méthodes et de renforcer la solidité des indicateurs.

Trois grandes clefs de lecture

Si la démarche même d'Observ'agglomération offre une vision kaléidoscopique des grandes agglomérations françaises, on peut néanmoins dégager plusieurs lignes de force qui structurent les trajectoires territoriales. Ces clefs de lecture ne cherchent pas à enfermer la diversité des situations dans des catégories figées, mais à mettre en évidence les tensions communes, les contrastes persistants et les controverses qui traversent les territoires.

Elles permettent de relier les indicateurs entre eux et d'interpréter autrement les résultats : non pas comme une juxtaposition de données thématiques, mais comme un faisceau de dynamiques qui se répondent et parfois s'opposent.

● Croissance démographique et économique vs soutenabilité écologique

Les grandes agglomérations les plus dyna-

miques enregistrent des croissances soutenues depuis 2010 (cf. fiche variation annuelle moyenne des soldes migratoire et naturel, pp. 20 et 21), portées par la natalité et l'attractivité résidentielle. Elles concentrent aussi une forte progression de la population étudiante (cf. fiche population étudiante p. 33), ce qui renforce leur vitalité économique et sociale. Mais ces mêmes territoires se trouvent en première ligne face aux risques liés au changement climatique : hausse du nombre de jours de fortes précipitations, extension des périodes de sécheresse (cf. fiche risque sécheresse p. 11), raréfaction de l'eau (cf. fiche consommation durable de l'eau p. 13). La soutenabilité devient ainsi la condition même de leur trajectoire de croissance, les indicateurs environnementaux venant directement éclairer les défis de l'urbanisation, du logement et de l'emploi.

● Dynamisme métropolitain vs inégalités sociales et territoriales

Les métropoles présentent en moyenne de meilleurs indicateurs de santé (cf. fiche mortalité p. 24), d'accessibilité aux soins (cf. fiche médecins généralistes p. 23) et d'emploi (cf. fiche insertion sur le marché du travail p. 31). Elles concentrent également les filières économiques les plus qualifiées (cf. fiches profils économiques pp. 34 et 35).

Cependant, ces résultats positifs masquent de fortes disparités internes. La répartition des catégories sociales (cf. fiche catégorie sociale des ménages pp. 26 et 27) met en évidence des territoires polarisés entre ménages très favorisés et ménages modestes. Les tensions sur le logement (cf. fiches vacance, accès au logement pp. 52, 53 et 54) ou encore la ségrégation scolaire (cf. fiche profil social des collèves p. 59)

Introduction

traduisent ces inégalités. La question devient alors centrale : comment maintenir l'attractivité des métropoles sans accentuer leurs fractures sociales et spatiales ?

● Territoires moteurs vs territoires fragiles

La « géographie en U » de l'attractivité se retrouve dans plusieurs indicateurs : forte croissance démographique dans le Sud et l'Ouest (cf. fiche variation annuelle moyenne des soldes

migratoire et naturel pp.20 et 21), hausse de la fréquentation des gares ferroviaires sur les façades atlantique et méditerranéenne (cf. fiche gares SNCF voyageurs p. 42), dynamisme étudiant dans les métropoles régionales (cf. fiche population estudiantine p. 33).

À l'inverse, plusieurs agglomérations du nord et de l'est se caractérisent par un vieillissement accéléré (cf. fiche projection à 2050 : une population très âgée p. 25), un recul marqué de l'accessibilité aux soins (cf. fiche médecins géné-

ralistes p. 23) et des taux d'emploi plus faibles, notamment pour les jeunes (cf. fiches jeunes plurielles p. 32). Dans les outre-mer, la situation se distingue par une démographie dynamique mais des indicateurs sociaux fragiles (cf. fiche catégorie sociale des ménages pp. 26 et 27). La tension est donc double : d'un côté, des territoires dynamiques qui doivent rendre soutenable leur croissance ; de l'autre, des territoires fragiles qui doivent éviter le cumul de vulnérabilités sociales et environnementales.

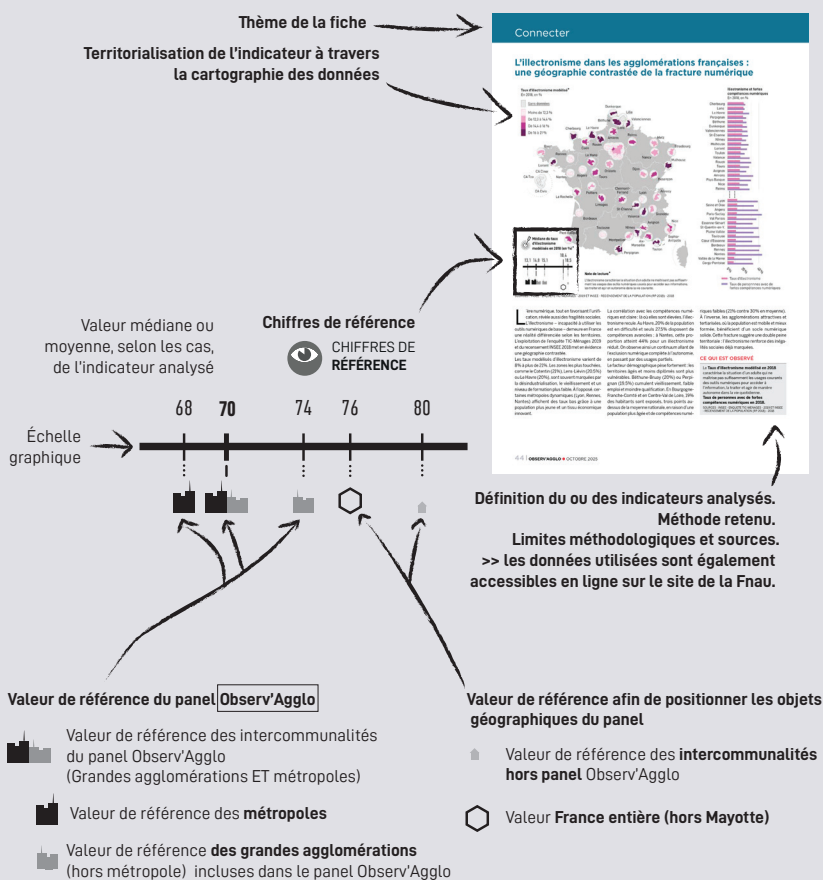
MODALITÉS DE LECTURE

Chaque fiche propose une territorialisation des indicateurs retenus, illustrée par une carte et complétée par un graphique de synthèse.

Ce dernier met en évidence, de manière systématique, les principaux repères chiffrés :

- la moyenne ou la médiane observée sur l'ensemble des 61 EPCI du panel,
- celles des 22 métropoles, des EPCI du panel hors métropoles, des EPCI situés hors panel,
- ainsi que la référence nationale France entière (outre-mer comprise).

Présenté de façon homogène dans toutes les fiches, ce graphique permet en un coup d'œil de situer les grandes tendances et de comparer les ordres de grandeur essentiels.

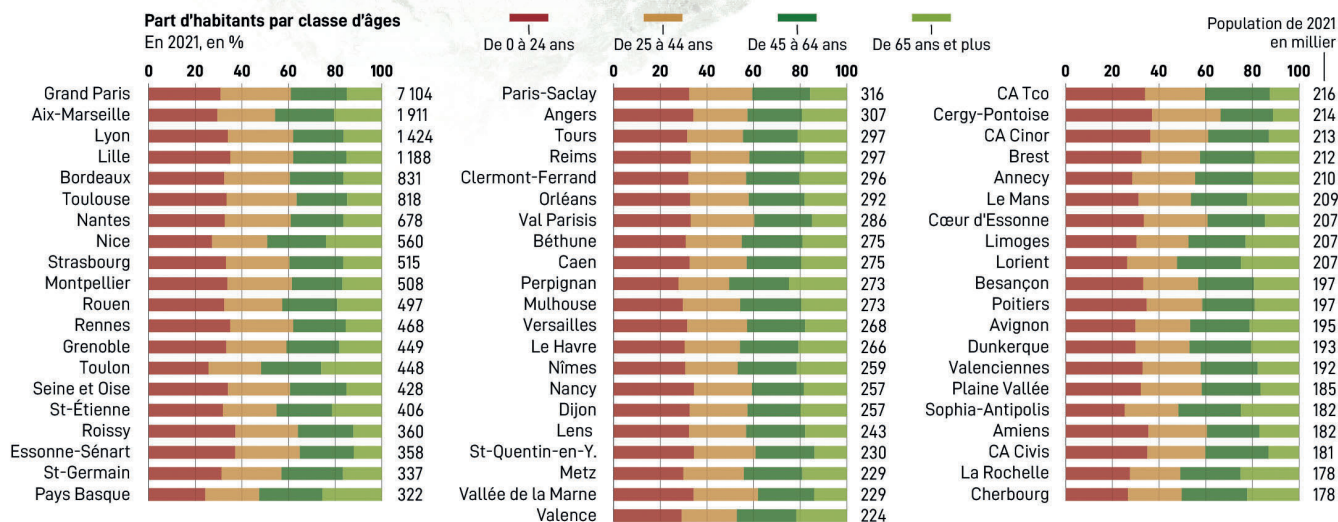
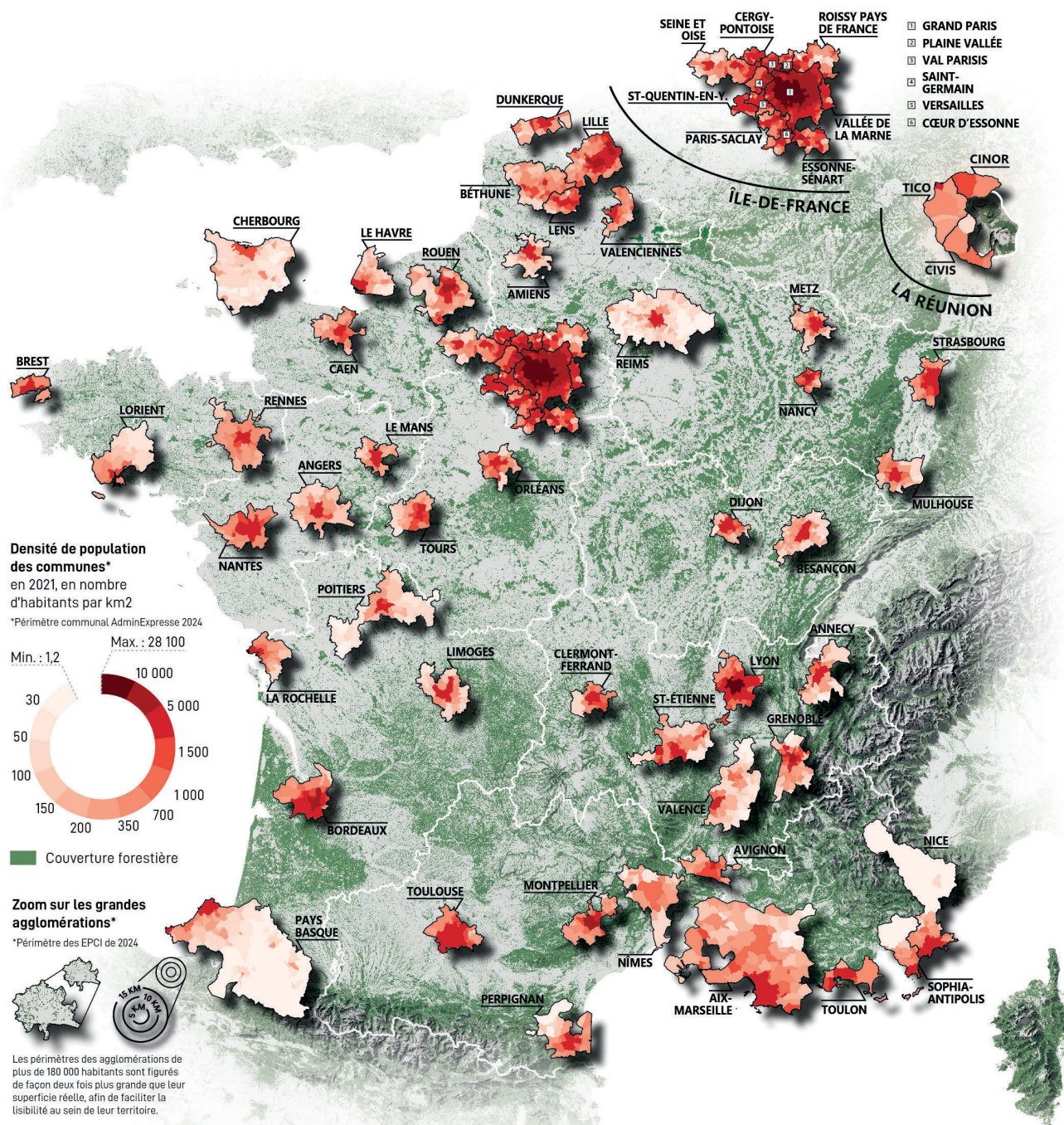


REMERCIEMENTS

Ce travail a été conduit par la Fnau, en partenariat avec Intercommunalités de France et France urbaine, rejoint dans un comité élargi par la DGALN, l'ANCT, le GIP EPau, la Banque des Territoires et l'Insee.

Le pilotage technique a été assuré par Sébastien Grandjean (Audat, Toulon), Stéphanie Terrisse (AUCM, Clermont-Ferrand) et Pierre Clap (AUDAB, Besançon). Ils ont été rejoints, sur des thématiques spécifiques, par Christophe Zaepfel (Audat, Toulon), Anthony Jobé (ADULM, Lille), David Voyeux (AURBSE, Rouen) et François Rivoal (ADEUPa, Brest). Leur expertise, leur engagement constant et leur bonne humeur ont largement contribué à la qualité des travaux, nous les en remercions très sincèrement.

Enfin, ce numéro d'Observ'agglo a bénéficié des contributions d'Émile Balembois (Mine et FVD, Saint-Étienne et Paris), Isabelle Boulet (AUAT, Toulouse), Tristan Capron (AURBSE, Rouen), Sophie-Anne Carrolaggi (Urbalyon, Lyon), Marion Chéry (ATU, Tours), Aurélien Crespin (A'urba, Bordeaux), Matthis Da Costa (Mines, Saint-Étienne), Corinne De-Berny (Institut Paris Region, Paris), Pierre de Cadenet (ADEUS, Strasbourg), Axel Drochon (ANCT), Vincent Flickinger (ADEUS, Strasbourg), Antoine Giret (Mines, Saint-Étienne), Paul Grandou (AURBSE, Rouen), Natacha Gondran (Mines, Saint-Étienne), Baptiste Guibert (Fnau), Morgane Haubourdin (AURBSE, Rouen), Arnaud Laure (AURBSE, Rouen), Arnaud Le Montagner (AudéLor, Lorient), Myriam Mahe-Lorent (Caisse des dépôts / Banque des territoires, Paris), Adrien Meon (Epures, Saint-Étienne), Audrey Naulin (Audiard, Rennes), Thierry Pollard (ADEUPa, Brest), Emma Riou (ANCT), Emmanuel Robert (AURBSE, Rouen), Sandra Roger (Apur, Paris), Sami Saleh (Aupa, Aix), Aurélie Soulier (AURH, Le Havre), Stéphanie Suquet (Agam, Marseille), Didier Taverne (AFUT, Mulhouse), Wilfrid Troussicot (Fnau), Pascal Vivien (AURAN, Nantes), Anne Volatier (Dijon Métropole, Dijon) et Florentine Zayonnet (ADULM, Lille).





S'adapter

Observer les agglomérations françaises au prisme de leur adaptation au changement climatique n'est pas chose facile, tant les données aujourd'hui disponibles pour représenter ces phénomènes sont rares et techniques. Pourtant, comment définir sa trajectoire d'adaptation sans connaître sa situation, sans savoir d'où l'on part ? Chaque territoire est unique et s'adapte en tenant compte de sa situation géographique, de son climat, de ses ressources... La comparaison entre territoires sur le sujet de l'adaptation au changement climatique proposée dans ce chapitre est éclairante et permet d'appréhender comment géographie et histoires locales se combinent pour rendre plus vulnérable ou plus résiliente chaque agglomération observée.

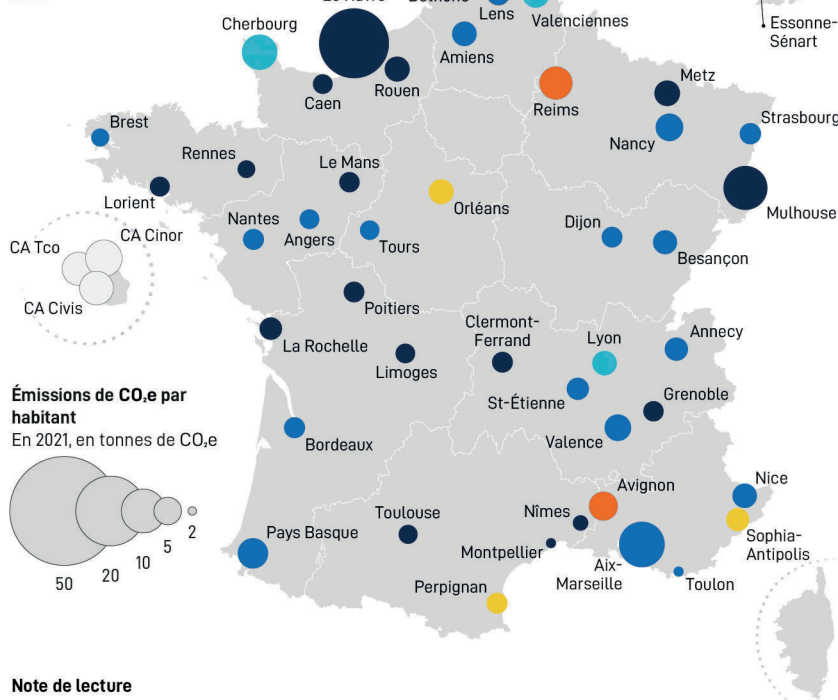
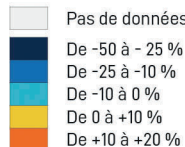
Dans ce chapitre, l'adaptation au changement climatique est évoquée à travers les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité aux risques naturels, la sensibilité à la hausse des températures, la ressource en eau, l'autosuffisance alimentaire ou encore la biodiversité. D'autres thématiques ont été envisagées (qualité de l'air, gestion des déchets notamment) mais les données disponibles et mobilisables à l'échelle nationale n'étaient pas suffisamment fiables et/ou comparables d'une agglomération à l'autre pour être retenues.

Sur ces sujets, les analyses confirment qu'aucune agglomération du panel ne sera « épargnée » par le changement climatique : au nord comme au sud, en plaine comme en montagne ou sur les littoraux, les agglomérations doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, préserver leur ressource en eau et accroître leur autonomie alimentaire pour espérer atténuer pour les générations futures l'exposition aux risques naturels et la hausse des températures, et rester des territoires viables.

Réduire des émissions de GES hétérogènes pour converger vers la neutralité carbone en 2050

Évolution des émissions de CO₂e

Entre 2016 et 2021, en %

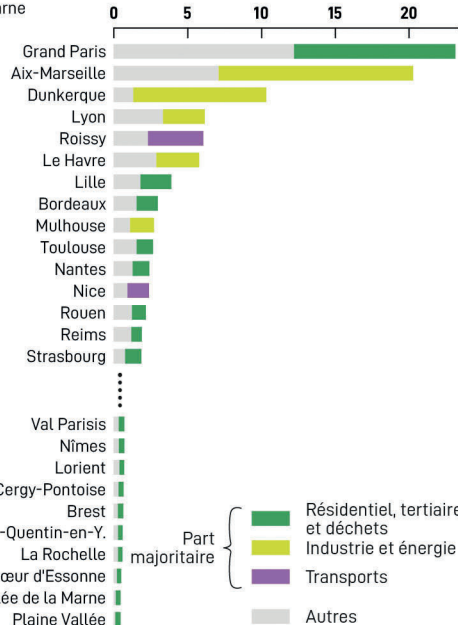


Note de lecture

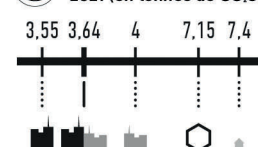
Les émissions de CO₂e étudiées dans la carte et le graphique correspondent aux émissions GES en tonnes équivalent (CO₂e) hors CO₂ biomasse.

Émissions de GES et principaux secteurs contributeurs, par EPCI

En 2021, en million de tonnes de CO₂e



Médiane des émissions de CO₂e par habitant en 2021 (en tonnes de CO₂e)



SOURCES : CITEPA - INVENTAIRES SECTEN - HORS CO₂ BIOMASSE - 2016 ET 2021

Atteindre la neutralité carbone en 2050 implique une réduction massive et rapide des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif engage l'ensemble des territoires, notamment les grandes agglomérations, en première ligne face aux impacts climatiques. Si une baisse est amorcée dans la plupart des territoires, elle reste trop lente et montre des signes d'essoufflement. Or, chaque agglomération présente un profil spécifique en matière d'émissions, lié à la répartition de ses secteurs d'activité, sa densité, son tissu économique ou encore son périmètre administratif. Certaines agglomérations concentrent des industries lourdes particulièrement émettrices. C'est le cas de Dunkerque, Aix-Marseille ou le Havre, où le secteur industriel domine largement le profil carbone. Ces territoires font face à un enjeu majeur de décarbonation des procédés industriels, qui suppose des investissements lourds et des transformations profondes des filières. Dans d'autres agglomérations, ce sont les émissions du secteur résidentiel qui prédominent.

Cela concerne notamment les territoires très densément peuplés, comme Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Lille ou Toulouse, ainsi que l'ensemble de la région parisienne. La concentration d'habitants dans des zones urbaines denses fait que les leviers d'action pour réduire les émissions de GES se concentrent sur la rénovation thermique des logements et la mutation des modes de chauffage. Le secteur des transports représente un poids important dans deux types d'agglomérations. D'une part, les EPCI de grande superficie, comme le Pays Basque ou Nice, combinent des centres urbains denses et de vastes zones peu peuplées, où la dépendance à la voiture individuelle reste forte. D'autre part, les agglomérations accueillant un aéroport de grande envergure, comme Roissy ou Orly, subissent l'impact significatif du trafic aérien, dont l'influence dépasse largement les limites administratives de l'EPCI. Cela soulève des questions sur la cohérence des bilans d'émissions à l'échelle locale et sur la répartition des responsabilités entre territoires.

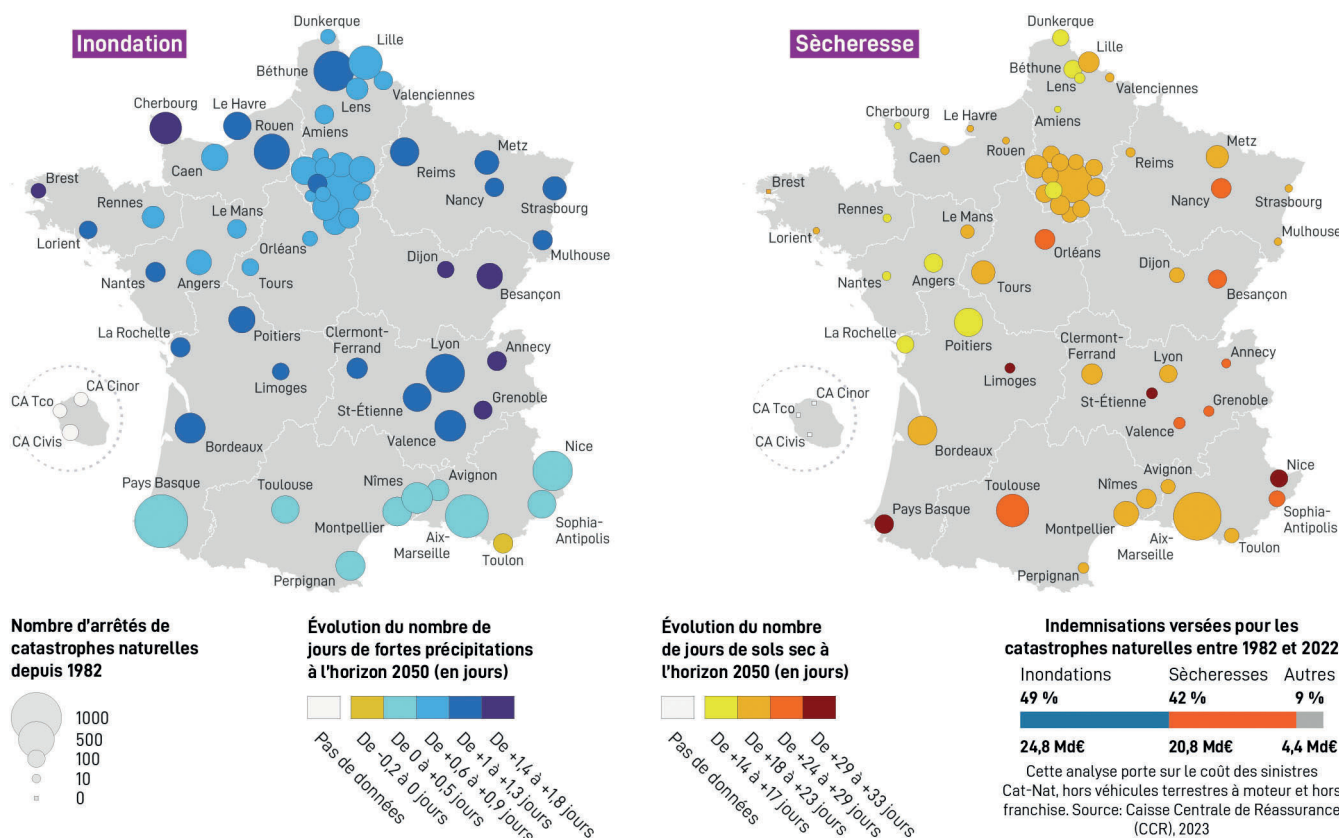
Enfin, l'agriculture n'apparaît comme un contributeur majeur qu'à l'échelle de certains territoires à dominante rurale. C'est le cas de Cherbourg, où l'activité agricole structure encore fortement le territoire et représente une part significative des émissions totales.

CE QUI EST OBSERVÉ

Les **Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2021** correspondent aux émissions de GES en tonnes équivalent CO₂e, hors CO₂ biomasse. Ces émissions sont réparties en quatre catégories : agriculture, transport, résidentiel-tertiaire-déchets et industrie-énergie. Les **Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2021 par habitant** correspondent aux émissions de GES en tonnes équivalent CO₂e, hors CO₂ biomasse, divisées par le nombre d'habitants de l'EPCI. L'**Évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) entre 2016 et 2021**

SOURCES : CITEPA - INVENTAIRES SECTEN - HORS CO₂ BIOMASSE - 2016 ET 2021

Sous l'effet du changement climatique, une augmentation prévisible de l'exposition aux risques naturels



SOURCES : MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG (DRIAS 2020 - EXPLORE2) - 2020 ET MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BASE NATIONALE GASPAR - 2024

Sous l'effet du changement climatique, les risques naturels auxquels les territoires français sont exposés tendent à s'amplifier : périodes de sécheresse plus longues, précipitations plus concentrées et plus violentes générant des mouvements de terrains, vents, tempêtes frappent de plus en plus les agglomérations, territoires d'autant plus sensibles qu'ils concentrent enjeux humains et économiques. Tous les territoires n'étant pas exposés aux mêmes risques naturels, à ces enjeux communs s'ajoutent des enjeux plus locaux.

● L'évolution du nombre de jours de fortes précipitations impactera le risque inondation

Avec 56% des arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982, le risque inondation est le risque le plus fréquent. Les agglomérations situées sur les littoraux et le long des fleuves sont plus exposées, avec localement des territoires qui cumulent plus de 1000 arrêtés de catastrophes naturelles pour inondation, sur la période (Pays Basque et Grand Paris). À l'horizon 2050, les jours de fortes précipitations vont augmenter en moyenne d'un jour par an, à l'exception du pourtour méditerranéen. Ainsi, les agglomérations normandes, celles du bassin

lyonnais et du littoral atlantique, se distinguent par un nombre important d'inondations depuis les années 1980 et des perspectives d'intensification des jours de fortes précipitations.

● Une extension du risque sécheresse

Les arrêtés de catastrophes naturelles liés à la sécheresse et à ses conséquences sur les sols sont, à l'échelle nationale, la deuxième cause d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982. Ce risque dépendant à la fois du climat et de la nature des sols, les agglomérations au sud du pays tels que Aix-Marseille (900 arrêtés), Toulouse (412), Bordeaux (323), Montpellier (235) ainsi que les agglomérations bâties sur des sols argileux sensibles au retrait-gonflement sont plus sensibles à ce risque. À l'horizon 2050, les agglomérations du nord du pays, aujourd'hui peu concernées par ce risque, pourraient s'y trouver confrontée : 14 à 23 jours de sols secs en plus par an.

● Mouvements de terrain et phénomènes venteux : les autres risques naturels

Les mouvements de terrain (hors coulée de boue et mouvements dus à la sécheresse) représentent 12% des arrêtés de catastrophes

naturelles pris en France depuis 1982. Correspondant à des effondrements de cavités souterraines, des glissements de terrain, des écroulements et des chutes de blocs, ils sont surtout présents proches des bassins miniers du Nord et de l'Est du pays, en montagne, et dans le Val de Loire. Enfin, les phénomènes tempétueux ont représenté 5% des arrêtés de catastrophes naturelles, essentiellement dans la vallée du Rhône et sur les littoraux.

CE QUI EST OBSERVÉ

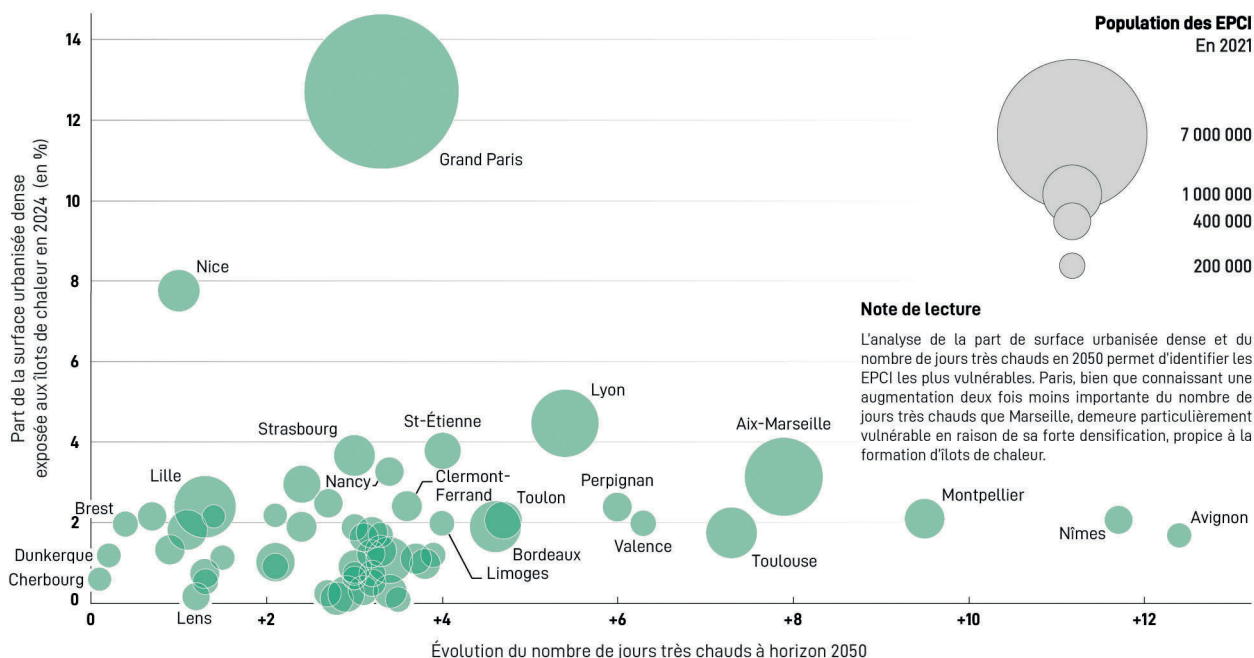
Le **Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles** regroupe les principaux risques naturels depuis 1982 : inondation, sécheresse et réhydratation des sols, mouvement de terrain, tempête, grêle, vents.

L'Évolution du nombre de jours de sols sec à l'horizon 2050 et l'Évolution du nombre de jours de fortes précipitations à l'horizon 2050 : projection de l'évolution des risques « inondation » et « sécheresse et réhydratation des sols » par comparaison de la valeur de référence 1981-2010 et de la valeur médiane scénario 2050.

SOURCES : MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG (DRIAS 2020 - EXPLORE2) - 2020 ET MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BASE NATIONALE GASPAR - 2024

Une sensibilité accrue des territoires aux phénomènes des îlots de chaleur

Surfaces urbaines exposées aux îlots de chaleur et augmentation du nombre de jours très chauds à 2050



SOURCES : MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG (DRIAS 2020 - EXPLORE2) - 2020, IGN - BD TOPO - 2024 ET SPOT - 2024

La hausse des températures constitue l'un des marqueurs les plus tangibles du changement climatique et engendre des risques croissants pour la santé des populations.

Les fortes températures induisent des risques spécifiques pour la santé

L'exposition de la population à cet aléa dépendant notamment de la morphologie urbaine. L'impact pour la santé est d'autant plus significatif dans les agglomérations où une population dense est exposée dans des îlots de chaleur urbains. L'analyse des zones de climat local (ZCL) permet de mieux appréhender ces situations en identifiant les secteurs urbains les plus denses, et donc les plus exposés. Le rapport entre les surfaces urbanisées densément construites et l'ensemble des surfaces urbanisées des agglomérations permet d'évaluer leur vulnérabilité. Certaines se distinguent par leur exposition cumulée à la chaleur et par la structure de leur tissu urbain, nécessitant une adaptation spécifique.

Au regard de l'évolution climatique et des formes urbaines, certaines agglomérations sont plus vulnérables

et vont devoir s'adapter

Le changement climatique entraîne une hausse des températures, et une augmentation du nombre de jours de forte chaleur. En moyenne, les agglomérations du panel étudié devraient connaître 3,4 journées très chaudes supplémentaires chaque année. Toutes les agglomérations sont concernées, y compris celles qui n'en connaissaient aucune jusqu'à présent : Cherbourg passerait ainsi à 0,1 jour très chaud par an, Dunkerque à 0,2 et Brest à 0,4.

Le Grand Paris constitue un cas particulier : bien que la hausse du nombre de jours très chauds y soit modérée (de 0,7 à 4 jours, soit +3,3, légèrement en dessous de la moyenne), la part des secteurs denses y est nettement plus élevée que dans les autres agglomérations (12,7% contre une moyenne de 1,81%). Cette concentration de densité accentue les effets de la chaleur et représente un défi majeur en termes d'adaptation pour la capitale.

Trois agglomérations du sud de la France apparaissent particulièrement vulnérables : Montpellier, Nîmes et Avignon. Elles subiront une forte hausse du nombre de jours très chauds d'ici 2050 (de 2,4 à 11,9 jours à Montpellier ; de 2,6 à 14,3 à Nîmes ; de 2,8 à 15,2 à Avignon).

Leurs parts de secteurs denses sont proches ou supérieures à la moyenne (respectivement 2,25% pour Montpellier, 2,32% pour Nîmes et 1,68% pour Avignon). Enfin, cinq autres agglomérations – Marseille, Lyon, Toulouse, Valence et Perpignan – sont elles aussi significativement concernées. Elles combinent une forte densité bâtie (supérieure ou proche de la moyenne) et une hausse marquée des températures estivales.

CE QUI EST OBSERVÉ

L'Évolution du nombre de jours très chauds en 2050 correspond au nombre annuel de jours dépassant le seuil de 35°C selon la valeur médiane du scénario 2050, comparée à la valeur de référence 1981-2010.

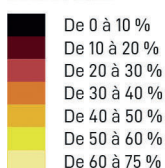
La Part de la surface urbanisée dense exposée aux îlots de chaleur en 2024 s'est faite à partir des classes de densité bâtie :

- 1 - Ensemble compact de tours,
- 2 - Ensemble compact d'immeubles,
- 3 - Ensemble compact de maisons, issues de Spot et BD Topo.

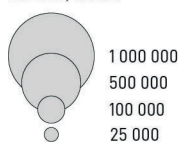
SOURCES : MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG (DRIAS 2020 - EXPLORE2) - 2020, IGN - BD TOPO - 2024 ET SPOT - 2024

L'eau : les agglomérations face à une tension croissante

Part de cours d'eau en bon ou très bon état*
En 2019, en %



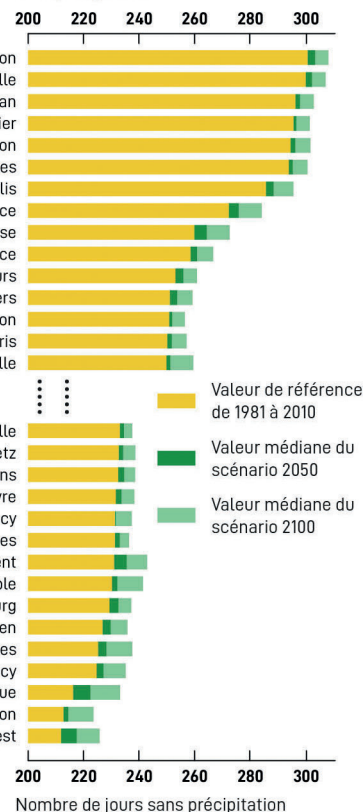
Linéaire de cours d'eau de surface
En 2019, en km



Note de lecture*

L'état écologique reflète le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est mesuré à partir d'indicateurs biologiques (faune, flore), hydromorphologiques et physico-chimiques, et est classé en cinq niveaux. L'état chimique dépend du respect de normes sur 41 substances polluantes. Il comporte deux niveaux : bon (respect des seuils) ou pas bon (dépassement). Un cours d'eau en bon ou très bon état correspond aux deux premières classes de l'état écologique et au respect du seuil chimique.

Évolution du nombre de jours sans précipitation



SOURCES : METEO FRANCE - CLIMAT DIAG (DRIAS 2020 - EXPLORE2) - 2020 ET SIE - EAUFRANCE - 2022

Le changement climatique entraîne des étés plus secs, accentuant la tension sur la ressource en eau au moment où les besoins sont les plus forts.

Des étés plus secs : une conséquence directe du changement climatique

Le changement climatique se traduit par une baisse des précipitations estivales. La tension sur la disponibilité en eau sera ainsi augmentée en été au moment où sa sollicitation est concentrée dans le temps et dans l'espace. D'ici 2050, 58 agglomérations sur les 61 du panel verront augmenter leur nombre annuel de jours sans pluie. Cela se traduit, par exemple, par un passage de 216 à 222 jours sans pluie pour l'agglomération du Pays basque, et de 260 à 264 pour Toulouse. D'ici 2100, les agglomérations de la région parisienne connaîtront ainsi un nombre de jour sans pluie se rapprochant de la situation de Valence aujourd'hui.

Une menace pour les développements futurs qui rend

indispensable l'anticipation et la coopération territoriale

Des solutions techniques existent pour améliorer la disponibilité en eau et réduire la vulnérabilité, mais leurs coûts économique et environnemental ne permettent pas de faire l'impasse sur une gestion durable et solidaire de la ressource à l'échelle des bassins versants. Les métropoles consomment majoritairement une eau précipitée au-delà de leurs limites administratives. Le manque d'anticipation et les déséquilibres entre ressources et usages limitent déjà le développement de certains territoires : des projets industriels sont refusés, des Scot contestés pour insuffisante prise en compte de la ressource eau.

Dans ce contexte tendu, le milieu naturel semble parfois perçu comme la variable d'ajustement. Les dérogations aux débits réservés en période d'étiage permettent des prélèvements supplémentaires au détriment des équilibres écologiques. Or, l'état des masses d'eau est déjà préoccupant, notamment dans le sud-est ou la région parisienne. Les agglomérations les mieux

classées sont souvent en amont de bassin (zones de montagne), sur de petits fleuves côtiers (Bretagne, hors sud-est), ou lorsqu'ils disposent de périmètres administratifs étendus au-delà de la zone urbaine (Pays Basque, Nice, Cherbourg). Globalement, la part des masses d'eau de bonne qualité dans les agglomérations du panel est faible. Préserver la qualité des milieux naturels rejoint l'objectif de sécuriser une ressource brute de qualité pour les usages futurs.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le **Nombre de jours sans précipitation** compte le nombre annuel de jours sans pluie pour la valeur de référence 1981-2010, et la valeur médiane des scénarios 2050 et 2100. La **Part de cours d'eau en bon ou très bon état en 2019** est établie selon les critères d'état écologique de la Directive Cadre sur l'Eau croisant indicateurs physico-chimiques et biologiques. Le pourcentage est calculé sur le linéaire de cours d'eau de surface évalué au sein de chaque agglomération du panel.

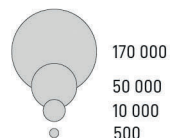
SOURCES : METEO FRANCE - CLIMAT DIAG (DRIAS 2020 - EXPLORE2) - 2020 ET SIE - EAUFRANCE - 2022

Agriculture et restauration collective : participer au défi d'une meilleure alimentation des populations

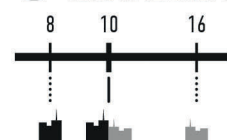
Potentiel nourricier théorique des terres de l'EPCI*
En 2021, en %



Surface du parcellaire agricole
En 2021, en hectare



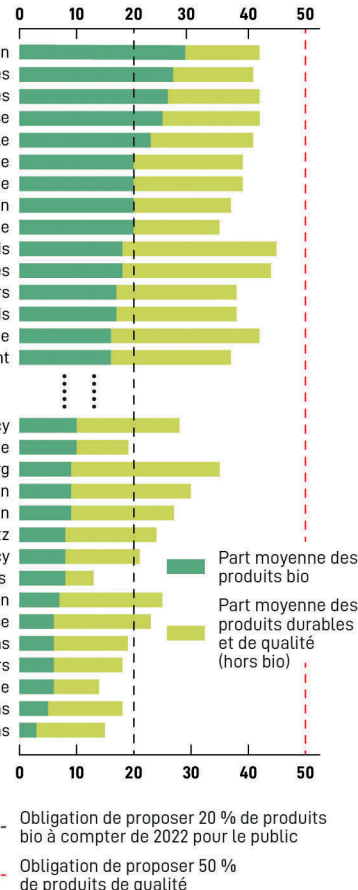
Médiane du potentiel nourricier théorique des terres de l'EPCI (en %)*



Note de lecture*

Le potentiel nourricier théorique est le ratio entre les surfaces actuelles de production et les surfaces nécessaires pour satisfaire la consommation des habitants. Lorsque le ratio est inférieur à 100 %, même si le territoire relocalisait 100 % de son alimentation, il n'aurait pas assez de surfaces pour le faire.

Part des produits bio ou de qualité et durables dans la restauration collective
En 2024, en %



SOURCES : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE (RPG) - 2021, PARCEL - 2024 - URL : [HTTPS://PARCEL-APP.ORG](https://parcel-app.org) ET MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - MA CANTINE - 2024

Les territoires des agglomérations observées concentrent environ 45% de la population mais seulement 4% des surfaces agricoles utilisées (SAU) françaises. Le potentiel nourricier des agglomérations, c'est-à-dire la surface agricole théorique nécessaire pour nourrir leur population, est donc très faible. Ainsi, pour répondre aux besoins alimentaires des habitants des agglomérations françaises, il serait nécessaire de mobiliser 38% de la SAU nationale pour produire ce que leurs seuls habitants consomment annuellement. Même si de nombreux programmes et actions visant à développer l'agriculture urbaine se multiplient notamment au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), l'incapacité des villes à nourrir ses habitants demeure.

● Les agglomérations ont un faible potentiel nourricier

La recherche d'une plus grande autosuffisance alimentaire est bénéfique tant pour le consommateur que pour le producteur car elle permet de consommer une alimentation de proximité,

de qualité, accessible à tous, produite et transformée le plus localement possible tout en répondant aux enjeux climatiques et sanitaires. Pourtant, cette autosuffisance alimentaire demeure très faible dans la majorité des métropoles, nécessitant une alliance avec les territoires environnants tant pour la production agricole que pour sa transformation (abattoirs, ateliers de découpe, industries agro-alimentaire...). Le potentiel nourricier théorique global des agglomérations repose d'une part sur les productions présentes sur le territoire, leurs spécialisations leurs rendements... et d'autre part sur la capacité des agglomérations à conserver sur place ce qui est produit voire à reterritorialiser des productions orientées filières longues. Autant d'éléments à faire évoluer pour accroître la résilience alimentaire des agglomérations. À titre d'illustration, avec un potentiel nourricier de 130%, la France dispose en théorie d'assez de terres agricoles pour nourrir sa population mais dans un contexte mondialisé d'import et d'export des productions (notre pays exporte 43% de sa production agricole, et importe

aujourd'hui 36% pour notre alimentation), les surfaces de productions françaises sont en réalité largement insuffisantes pour nourrir ses habitants.

● Un potentiel nourricier corrélé aux filières agricoles locales

En moyenne, les espaces agricoles productifs identifiés au RPG (Registre Parcellaire Graphique) représentent un tiers des surfaces totales des agglomérations avec une forte variabilité : de moins de 5% pour des métropoles telles que le Grand Paris ou Toulon et jusqu'à plus de 60% pour La Rochelle ou Reims. Ces espaces productifs présentent des degrés variables de spécialisation (viticulture, maraîchage, productions fruitières, céréalières, polyculture-élevage, etc.) et sont plus ou moins orientés vers la consommation humaine, ce qui influe directement sur la capacité du territoire à assurer l'alimentation locale de ses habitants. Ainsi, l'agglomération de Reims concentre près de 15% de la production de céréales de l'ensemble des agglomérations étudiées et 21% de

la production légumière. 44% des surfaces agricoles de la Métropole d'Aix-Marseille sont occupées par de la viticulture et représentent à elles seules 27% des surfaces viticoles du panel.

● La restauration collective : un levier pour mieux nourrir sa population

La loi Egalim, renforcée par la loi Climat et Résilience, fixe des objectifs de qualité et de durabilité des denrées servies en restauration collective. Ainsi, sur une base annuelle, l'ensemble des repas servis dans les cantines françaises métropolitaines doit intégrer au minimum 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique ou en conversion.

Toutefois, le panorama national de la restauration collective reste approximatif à ce jour. La restauration collective regroupe au moins 80 000 lieux de service répartis dans différents secteurs, des écoles, des hôpitaux, des maisons de retraite ou encore la restauration au travail,

distribuant près de 4 milliards de repas par an. Dans les agglomérations étudiées, environ 11 200 cantines étaient recensées en 2023 (hors restauration d'entreprises). Parmi elles, 43% se sont engagées dans une démarche d'auto-évaluation visant à mesurer l'atteinte des objectifs Egalim, une proportion toutefois très contrastée selon les territoires, oscillant de moins de 20% à plus de 80%.

À l'échelle du panel observé, une dizaine d'agglomérations parmi lesquelles La Rochelle, Toulouse, Nîmes, Rennes ou Avignon, ont atteint les objectifs de 20% de produits bio au sein de leurs cantines. Ce qui peut s'expliquer par un environnement de production agricole favorable notamment en termes de production légumière mais également par des politiques locales volontaires. À l'inverse certaines collectivités situées dans des bassins agricoles orientés sur des productions de filière longue ou vers l'exportation rencontre davantage de difficultés pour répondre à ces exigences (par exemple, Amiens,

Orléans, Reims, Béthune, Mulhouse ou Poitiers).

En 2023, aucune agglomération du panel n'avait atteint le double objectif fixé par la loi, à savoir : la part minimale de produits biologiques et celle de produits de qualité et durables.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le Potentiel nourricier théorique en 2021

est le ratio entre les surfaces actuelles de production et les surfaces nécessaires pour satisfaire la consommation des habitants. Lorsque le ratio est inférieur à 100%, même si le territoire relocalisait 100% de son alimentation, il n'aurait pas assez de surfaces pour le faire.

Part des produits bio ou de qualité et durables dans la restauration collective en 2024.

SOURCES : IGN - REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE (RPG) - 2021, PARCEL - 2024 - URL : [HTTPS://PARCEL-APP.ORG](https://parcel-app.org) ET MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - MA CANTINE - 202



© MEL

TRAVAUX DE RECHERCHE

Intégrité fonctionnelle de la biosphère : les recherches dans le domaine de la biodiversité

MATTHIS DA COSTA, ÉMILE BALEMBOIS, ANTOINE GIRET, NATACHA GONDRAN,
MINES SAINT-ÉTIENNE (LABORATOIRE GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES ORGANISATIONS), FRANCE VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

Dans le cadre d'un projet porté par l'Ecole des Mines de Saint-Étienne et France Villes et territoires Durables, un indicateur a été créé pour représenter l'intégrité de la biodiversité des territoires. Cet indicateur est hérité d'études scientifiques sur le cadre des limites planétaires¹ qui définissent une proportion minimale d'espaces naturels nécessaires dans les espaces modifiés par l'Homme - tels que les agglomérations françaises - pour maintenir une biodiversité fonctionnelle. L'enjeu est de maintenir les fonctions écologiques suivantes :

- pollinisation,
- impact positif sur la santé des habitants,
- régulation des maladies et ravageurs,
- maintien de la qualité de l'eau douce,
- préservation de l'érosion des sols.

Une étude scientifique de Awaz Mohamed et al., 2024² montre qu'un minimum de 20% d'espaces (semi)-naturels dans le km² environnant est nécessaire en tout point d'un territoire pour maintenir les fonctions écologiques ci-dessus. À l'échelle de la planète, cette étude a quantifié que seuls 36% des espaces modifiés par l'Homme respectent cette cible.

La méthode de calcul de l'indicateur d'intégrité

fonctionnelle de la biosphère proposé par cette étude s'articule autour de deux étapes en s'appuyant sur des cartographies de couverture des sols. Cela consiste tout d'abord à classer les catégories de couverture des sols selon leur correspondance ou non à un espace (semi)-naturel (voir légende ci-dessous) puis à calculer, en tout point modifié par l'homme, la proportion d'espaces semi-naturels dans le km² environnant.

Si la méthode originelle se base sur les données ESA Worldcover³ pour un traitement homogène au niveau planétaire, une compilation de données plus précises et pertinentes à l'échelle de la France est proposée ici. Le calcul s'appuie sur la base de données d'Occupation des Sols à Grande Echelle de l'IGN pour les zones urbaines (données à la résolution la plus précise) et Corine Land Cover Plus Backbone de l'institut Copernicus de l'Union Européenne pour les autres espaces (données permettant de différencier les espaces exploités -classés en comme dominés par l'Homme- des espaces de prairies ou de forêt -classés comme naturels).

Le calcul de l'indicateur permet d'obtenir une valeur globale sur les trois territoires que nous avons choisi d'observer ici. 74% de l'espace de l'Eurométropole de Strasbourg respecte la cible, 83% de la métropole de Lyon et 48% pour le Grand Reims. Cependant, ces territoires intègrent des réalités très différentes en termes de répartition entre espaces (semi)-naturels et espaces dominés par l'Homme.

L'agglomération de Reims est composée par exemple d'une surface agricole très importante

qui génère des résultats en dessous de la cible. Au sein de la métropole de Lyon, ce sont plutôt les espaces urbains denses à l'Est du Rhône qui entraînent un déficit d'habitats écologiques. On peut aussi observer que la présence d'espaces naturels tels que les deux réserves naturelles à l'Est de la métropole de Strasbourg ou de fortes densités d'espaces arborés tels que l'Ouest de la métropole de Lyon facilite l'atteinte de la cible. Cet indicateur est aussi révélateur d'inégalités d'accès à une biodiversité fonctionnelle au sein des agglomérations avec par exemple une séparation entre l'Ouest Lyonnais qui respecte la cible et l'Est Lyonnais majoritairement en dessous.

1. nature.com
2. cell.com
3. esa-worldcover.org

CE QUI EST OBSERVÉ

La **classification des couvertures des sols** sert à décrire les différents types de surfaces présentes sur un territoire (naturelles, agricoles, artificialisées, etc.)

La **proportion d'espaces naturels dans le km² environnant** permet de voir si les territoires respectent l'objectif de 20% d'espaces naturels qui représente le minimum d'espaces (semi)-naturels dans le km² environnant nécessaire en tout point dans les espaces modifiés par l'homme afin de maintenir certaines fonctions écologiques.

SOURCES : IGN - OCS GE - 2020 - 2021 - 2022 ET COPERNICUS - CLCPLUS BACKBONE - 2023

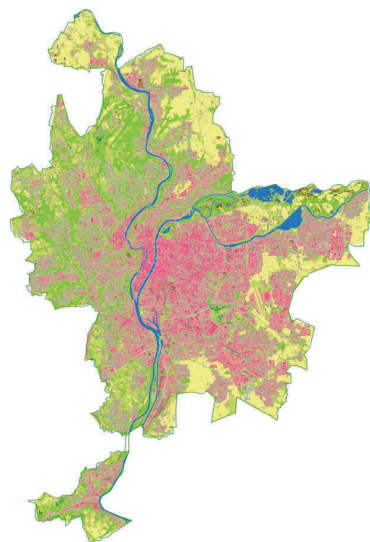


Orival © AURBSE

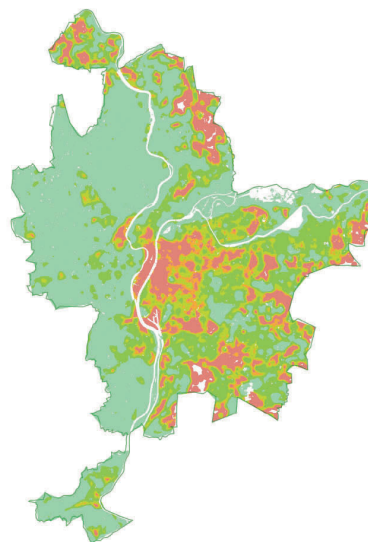
Représentation de l'intégrité de la biodiversité des territoires

0 5 10 km

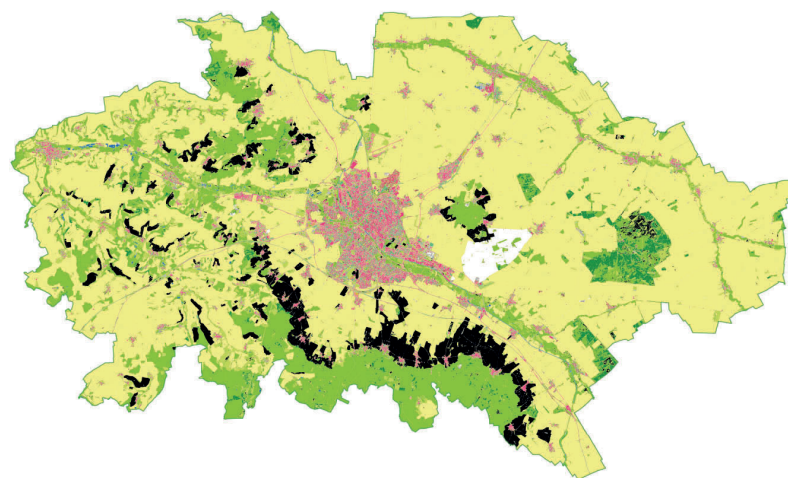
Couverture des sols
de la Métropole de Lyon



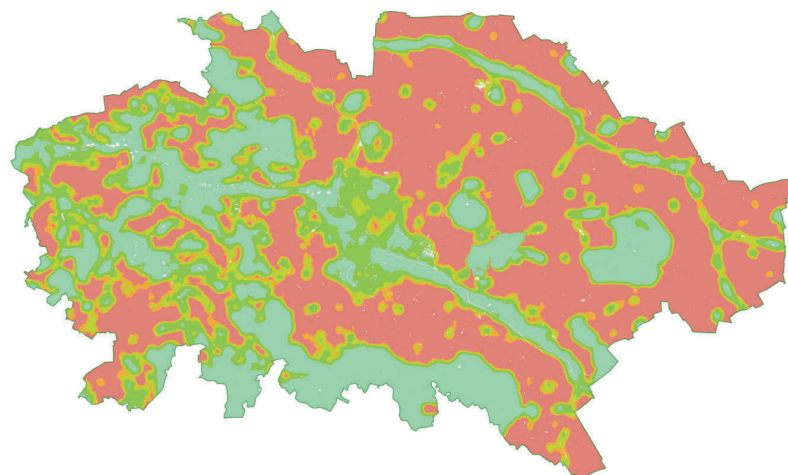
Intégrité de la biodiversité
de la Métropole de Lyon



Couverture des sols du Grand Reims



Intégrité de la biodiversité du Grand Reims



Classification des couvertures des sols En 2023

Sols naturels	Sols non classés
Conifères	Minéral naturel
Feuillus	Surface d'eau
Arbustes	
Formation herbacée	
Naturel urbain	
Sols dominés par l'homme	
Bâti	
Asphalte, bétonné	
Minéral urbain	
Matériaux composites	
Espace agricole urbain	
Exploitation agricole herbacée	
Exploitation agricole arboricole	

Proportion d'espaces naturels dans le km² environnant

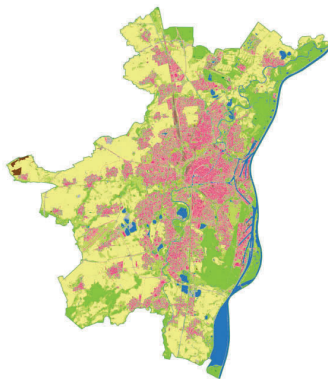
En 2023 en %

De 0 à 15 %	Objectif de 20 %*
De 15 à 20 %	
De 20 à 30 %	
De 30 à 50 %	
De 50 à 100 %	

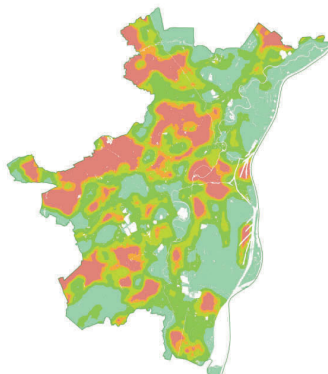
Note de lecture*

L'objectif de 20 % représente le minimum d'espaces (semi)-naturels dans le km² environnant nécessaire en tout point dans les espaces modifiés par l'homme afin de maintenir les fonctions écologiques suivantes : Pollinisation, Impact positif sur la santé des habitants, Régulation des maladies et ravageurs, Maintien de la qualité de l'eau douce, Préservation de l'érosion des sols.

Couverture des sols de
l'Eurométropole de Strasbourg



Intégrité de la biodiversité de
l'Eurométropole de Strasbourg





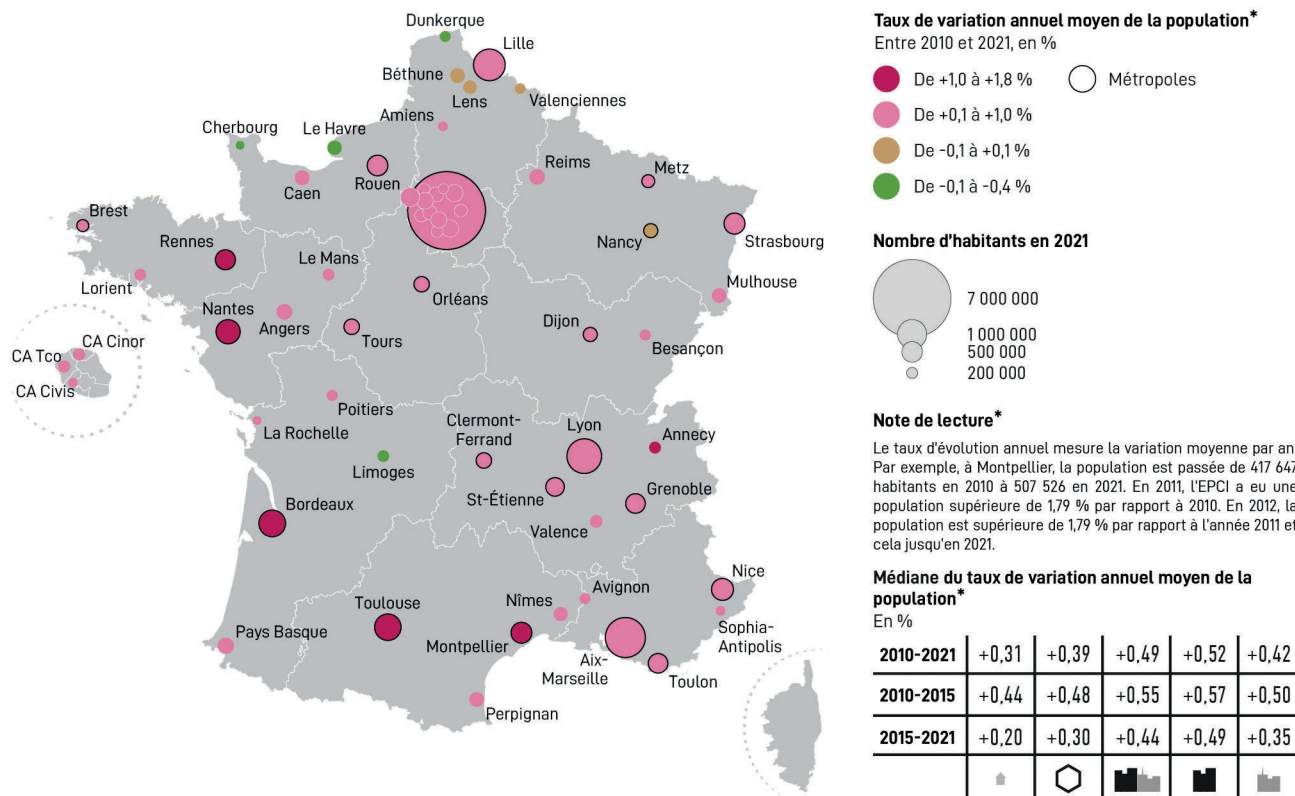
Être

La façon dont la population se caractérise et évolue est révélatrice du fonctionnement des territoires. Son analyse permet d'éclairer les choix des acteurs publics en matière d'aménagement et de planification et permet d'accompagner leurs décisions notamment autour des enjeux en matière de ressources, de consommation d'espace, de besoins induits en commerces, services, équipements, mobilité...

Avec l'arrivée dans le quatrième âge des générations du baby-boom, le vieillissement de la population s'accélère sur tout le territoire national, engendrant des besoins accrus d'accompagnement et d'adaptation de la ville (espaces publics, parc de logements, services, etc.). Les disparités actuelles entre territoires jeunes et âgés, explorées ici, impacteront fortement les évolutions à venir de leurs populations.

Par ailleurs, ce chapitre analyse la géographie de l'état de santé de la population, à travers les variations en matière de mortalité ainsi que d'offre de soins de premier recours. Enfin, sont mises en exergue les différences de catégories sociales des ménages d'un territoire à l'autre, liées à leurs spécificités économiques et leurs marchés de l'habitat.

Les grandes agglomérations françaises connaissent une croissance démographique plus rapide que le reste du territoire national



SOURCES : INSEE - BASE-CC-SÉRIE-HISTORIQUE - 2021 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

La population de l'ensemble des intercommunalités françaises augmente en moyenne de +0,39% par an entre 2010 et 2021, contre +0,49% par an pour les EPCI du panel. Les métropoles (+0,52% par an) présentent une dynamique démographique plus soutenue que les autres grandes agglomérations (+0,42% par an), ce qui explique l'écart entre les EPCI observés et l'ensemble des EPCI français.

Des EPCI qui perdent des habitants plutôt au nord

Entre 2010 et 2021, la plupart des EPCI gagnent des habitants. Néanmoins, en Normandie et dans les Hauts-de-France, les groupements intercommunaux de Dunkerque, du Havre et du Cotentin connaissent des pertes de population significatives. C'est aussi le cas plus au sud pour la métropole de Limoges qui pourtant gagnait des habitants entre 1999 et 2010. Ces quatre EPCI ont connu un déclin démographique sur les périodes 2010-2015 et 2015-2021.

Cinq métropoles démographiquement dynamiques

Les métropoles dont le rythme de croissance démographique est le plus fort (entre +1% et +1,8% par an) se situent sur l'arc atlantique : Rennes, Nantes, Bordeaux ; ainsi qu'en Occitanie, à Montpellier et Toulouse. Cependant, cette croissance connaît un ralentissement entre 2015 et 2021. Cette tendance semble être influencée par la dynamique démographique de leur département même si, en général, ces métropoles connaissent une croissance démographique plus forte que leur environnement. La métropole montpelliéraine se distingue avec une population qui croît plus de deux fois plus vite que celle de sa région (+1,8% par an pour la métropole et +0,8% par an pour l'Occitanie).

La plupart des EPCI du panel en croissance continue sur les deux périodes

La population a augmenté de manière continue entre 2010-2015 et 2015-2021 pour 75% des EPCI du panel observé, souvent à l'instar des départements auxquels ils appartiennent, mal-

gré un ralentissement au cours de la seconde période (pour 60% de ces derniers). Ces phénomènes sont encore plus marqués dans les métropoles. Pour la métropole de Lyon, le rythme ralentit quasiment de moitié (+1,12% par an entre 2010 et 2015 contre +0,64% par an entre 2015 et 2021).

Deux métropoles se distinguent : Metz affiche une croissance démographique de 2015 à 2021, après avoir perdu des habitants entre 2010 et 2015 ; Nice connaît quant à elle une reprise démographique entre 2015 et 2021, après une stagnation lors de la période antérieure.

CE QUI EST OBSERVÉ

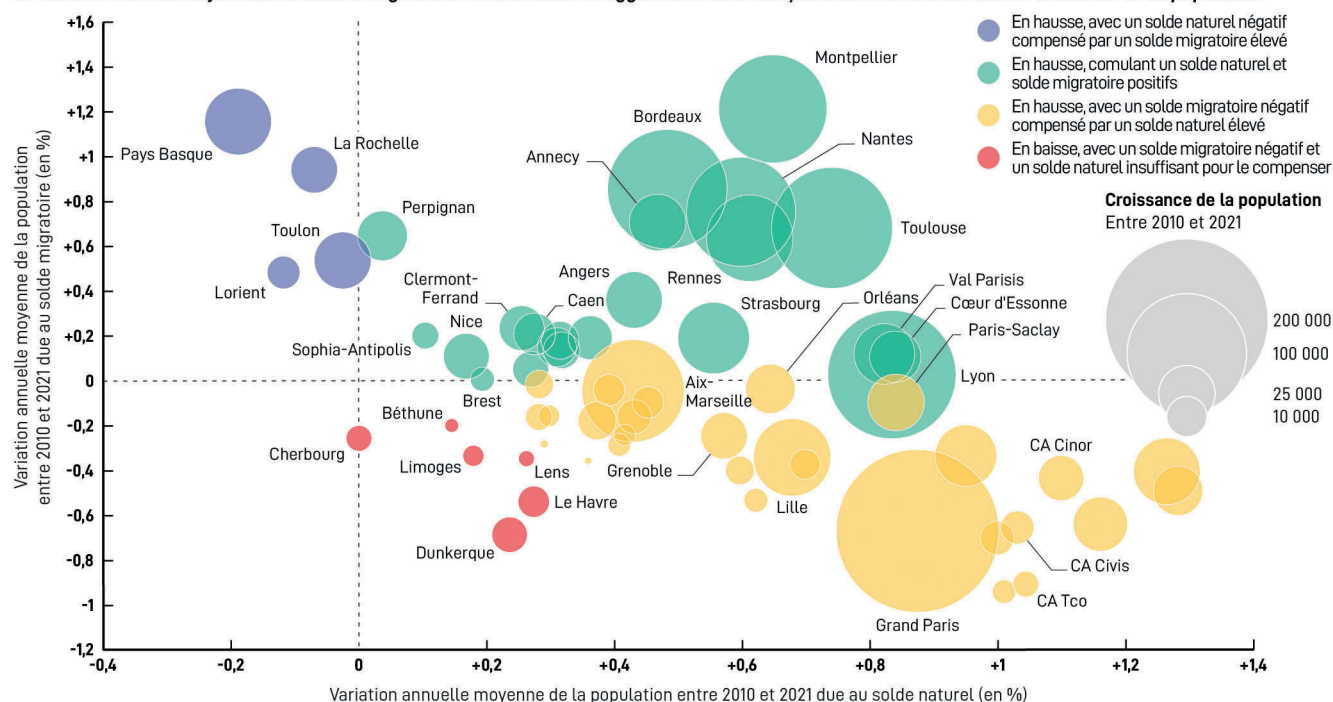
Population 2021.

Le **Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2021** mesure la variation moyenne de la population par an par rapport à l'année précédente. Il est souvent utilisé pour comparer des périodes de durées différentes, ici 2010-2015 et 2015-2021.

SOURCES : INSEE - BASE-CC-SÉRIE-HISTORIQUE - 2021 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

La natalité, moteur principal de la croissance démographique des grandes agglomérations

Variation annuelle moyenne des soldes migratoire et naturel de 61 agglomérations françaises entre 2010 et 2021 et évolution de la population



Évolution annuelle moyenne de la population de 2010-2021*

En %

Global	+0,31	+0,39	+0,49	+0,52	+0,42
Solde naturel	+0,06	+0,3	+0,61	+0,64	+0,54
Solde migratoire	+0,24	+0,09	-0,13	-0,13	-0,13

Note de lecture*

Le graphique place en nuage de points la situation des agglomérations en fonction de la contribution du solde migratoire apparent (différence entre arrivées et départs) et de la contribution du solde naturel (différence entre naissances et décès) à la croissance démographique des territoires.

SOURCE : INSEE - BASE DU DOSSIER COMPLET, DONNÉES COMMUNALES DÉTAILLÉES - AU 31/12/2024 - URL : [HTTPS://WWW.INSEE.FR/FR/STATISTIQUES/5359146](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359146)

Des agglomérations tirant la croissance démographique nationale

Les trois quarts de la croissance démographique française sont portés par le solde naturel et un quart par l'excédent migratoire. L'ensemble du panel observé ici s'en distingue : sa croissance est portée uniquement par une balance naissances-décès très favorable compensant un solde migratoire déficitaire. Celui-ci est autant négatif dans les métropoles que dans les autres EPCI du panel. La croissance démographique supérieure des métropoles s'explique par un solde naturel plus important. Il existe cependant des disparités au sein des intercommunalités étudiées.

Une grande part d'intercommunalités avec une croissance portée par le solde naturel, particulièrement en Île-de-France et en outre-mer

Pour 29 des 61 agglomérations étudiées, la croissance est portée par un solde naturel positif compensant le solde migratoire négatif. C'est le cas de quasiment la totalité des agglomérations franciliennes (à l'exception des deux citées ci-après) et des agglomérations ultra-marines.

Des agglomérations régionales à double croissance

On trouve au sein du panel observé 22 agglomérations cumulant un solde migratoire et un solde naturel positifs. Il s'agit d'agglomérations situées hors Île-de-France à l'exception de Val Parisis et Cœur d'Essonne Agglomération. Il s'agit par ailleurs pour près de la moitié (10) d'agglomérations de plus de 300 000 habitants, contribuant très fortement en volume à la croissance démographique du panel.

Quatre situations de solde naturel négatif, toutes sur le littoral

Les soldes naturels sont très majoritairement positifs, avec une moyenne de contribution à la croissance démographique de +0,61% par an pour l'ensemble du panel. Seules quatre agglomérations échappent au phénomène, toutes situées sur le littoral : le Pays Basque, La Rochelle, Toulon et Lorient. Pour chacune d'entre elles, la balance migratoire très favorable compense le déficit du solde naturel et permet d'être en croissance démographique. Perpignan se rapproche de ce profil avec un solde naturel positif mais parmi les plus faibles.

Six agglomérations où le solde naturel ne compense pas le déficit migratoire

Pour six agglomérations, le solde migratoire négatif n'est pas compensé par l'excédent naturel : elles perdent donc des habitants. Ces baisses sont significatives pour quatre d'entre elles (Limoges, Le Havre, le Cotentin et Dunkerque), tandis qu'elles sont modérées pour les deux autres (Lens, Béthune).

CE QUI EST OBSERVÉ

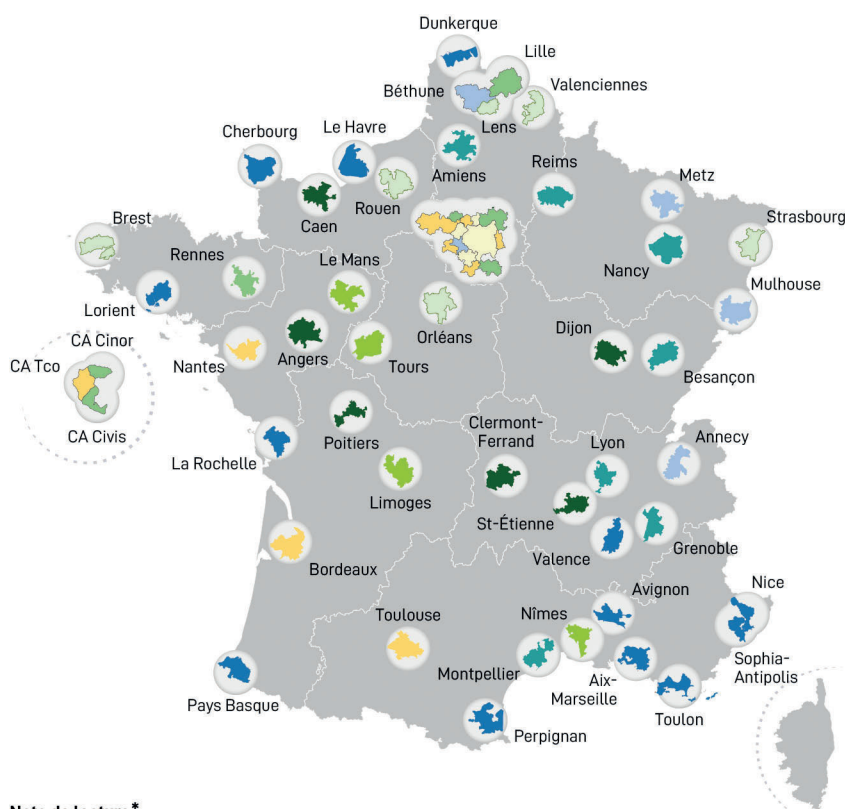
Le Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2021 due au solde migratoire mesure la variation moyenne de la population par an par rapport à l'année précédente du solde migratoire apparent (différence entre arrivées et départs).

Le Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2021 due au solde naturel mesure la variation moyenne de la population par an par rapport à l'année précédente du solde naturel (différence entre naissances et décès).

Croissance brute de la population entre 2010 et 2021

SOURCE : INSEE - BASE DU DOSSIER COMPLET, DONNÉES COMMUNALES DÉTAILLÉES - AU 31/12/2024 - URL : [WWW.INSEE.FR/FR/STATISTIQUES/5359146](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359146)

Où vivent les jeunes et les seniors ?



Note de lecture*

Rennes compte 71 jeunes de moins de 25 ans et 32 seniors de plus de 64 ans pour 100 actifs âgés de 25 à 64 ans : un territoire jeune et peu âgé. Contrairement à Paris-Saclay qui compte 63 jeunes et 31 seniors pour 100 actifs de 25 à 64 ans : un territoire avec une forte proportion d'actifs par rapport aux autres.

SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

La population française est composée de 29% de jeunes de moins de 25 ans, 50% de personnes de 25 à 64 ans et 21% de seniors de 65 ans ou plus. L'indice «jeunes» s'établit à 59 personnes de moins de 25 ans pour 100 de 25-64 ans et l'indice «seniors» est de 41 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 25-64 ans.

● Un équilibre générationnel qui distingue métropoles, grandes agglomérations et autres intercommunalités

Au sein du panel observé, la part des moins de 25 ans est identique dans les métropoles et les grandes agglomérations. Elles se distinguent en revanche entre elles, par la structure de la population aux âges plus avancés. Les intercommunalités hors panel se différencient par une plus faible proportion de jeunes et une part de seniors plus élevée. La combinaison des indices jeunes et seniors permet d'apporter des nuances entre les grandes agglomérations et les métropoles, qui se répartissent alors en neuf classes distinctes selon la structure par grands groupes d'âges de la population.

● Des territoires atypiques

La métropole du Grand Paris, les agglomérations franciliennes de la Plaine Vallée, de Saint-Germain Boucles de Seine et de Paris-Saclay, présentent des taux de dépendance jeunes et seniors très faibles (classe 1), du fait d'une part très importante de population en âge de travailler.

À l'opposé, trois agglomérations (Caen, Poitiers, Angers) et trois métropoles (Dijon, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne) présentent des taux élevés de jeunes et de seniors (classe 9).

● Des territoires jeunes

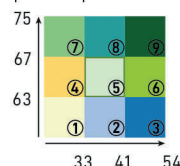
Les métropoles de Rennes et de Lille, ainsi que les agglomérations de Cergy-Pontoise, de Roissy Pays de France et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart relèvent de la classe 7. C'est aussi le cas à La Réunion, pour les communautés d'agglomération CINOR et CIVIS. Elles présentent simultanément un taux de dépendance jeunes élevé et un taux de dépendance seniors faible. Dans les cinq agglomérations, la part des seniors dans la population est même inférieure à 15%.

Typologie des indices de dépendance démographique*

En 2021

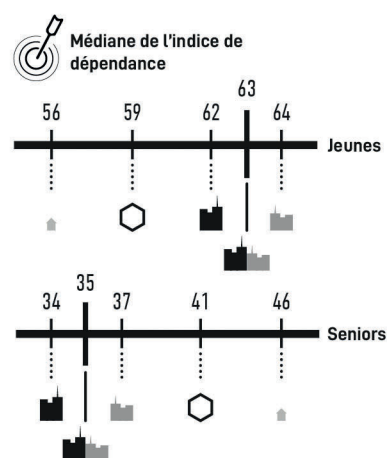
Indice « Jeunes »

Nombre de jeunes de moins de 25 ans pour 100 personnes de 25 à 64 ans



Indice « Seniors »

Nombre de personnes de plus de 64 ans pour 100 personnes de 25 à 64 ans



● Des territoires vieillissants

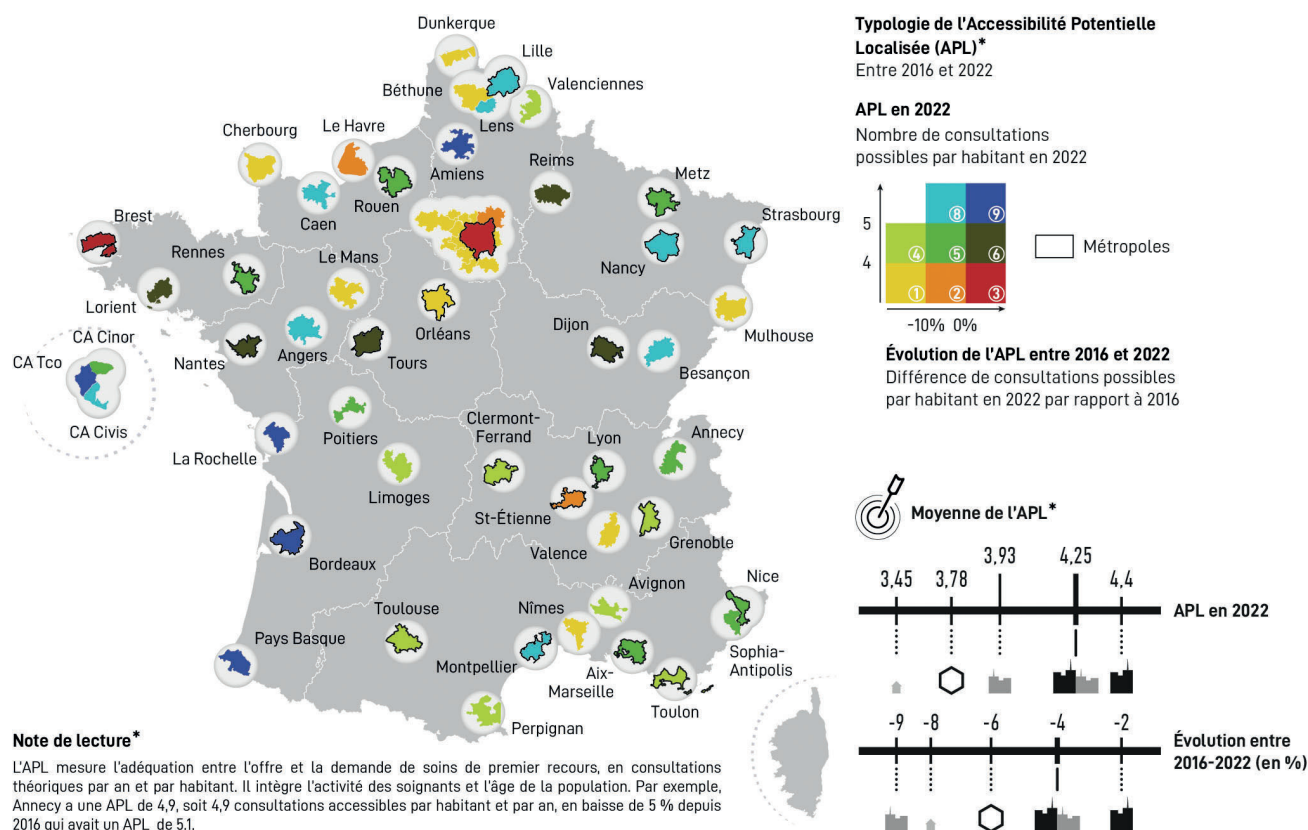
À l'inverse, les treize intercommunalités les plus vieilles (classe 3) se distribuent surtout sur le pourtour de la France, des métropoles de Nice et Toulon aux communautés urbaines de Perpignan du Havre et de Dunkerque, en passant par les communautés d'agglomération du Pays basque, de La Rochelle, de Lorient et du Cotentin. La part des seniors dans la population est supérieure à 20%.

CE QUI EST OBSERVÉ

L'indice «jeunes» rapporte l'effectif des personnes de moins de 25 ans à celui des personnes âgées de 25 à 64 ans. L'indice «seniors» rapporte l'effectif des personnes de moins de 25 ans à celui des personnes âgées de 65 ans ou plus. La combinaison des deux valeurs permet de mesurer la surreprésentation ou la sous-représentation de ces segments de population dans un territoire.

SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

Une forte dégradation de l'accessibilité aux médecins généralistes dans de nombreuses agglomérations



SOURCES : CNAMTS - SNIIR-AM - 2016 ET 2022, EGB - 2016 ET 2018, CNAM - POPULATIONS PAR SEXE ET ÂGE - 2014 ET 2020, INSEE - DISTANCIER METRIC - 2023, TRAITEMENTS DREES

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes atteint 4,2 consultations par habitant par an dans les agglomérations du panel en 2022, soit une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de soins de premier recours que dans les autres intercommunalités françaises (3,4 visites par an par habitant en moyenne). Toutefois, l'accessibilité aux soins varie fortement selon les agglomérations. L'APL est inférieure à 3 dans douze des EPCI du panel (dont 11 sont situées en Île-de-France), tandis qu'elle est supérieure à 5,5 dans les métropoles de Bordeaux, Nancy et Metz, dans les CA de la Rochelle et Amiens, mais aussi dans deux EPCI de la Réunion.

● Un recul de l'accessibilité aux médecins généralistes dans les agglomérations du panel

Entre 2016 et 2022, l'accessibilité aux médecins généralistes est en recul de 4% ; c'est toutefois une dégradation deux fois moins marquée que dans les EPCI hors panel (-8%). Mais les inégalités se sont accentuées au sein du panel, avec des intercommunalités où l'APL est en fort recul

alors que son niveau était déjà très bas en 2016 : c'est le cas de Cherbourg, et dans les intercommunalités franciliennes de Plaine Vallée, Cœur d'Essonne, Vallée de la Marne et Sud Seine Essonne Sénart, ainsi que de la Seine et Oise. À l'inverse, dix intercommunalités qui observaient déjà en 2016 une APL supérieure à 4,5 ont vu cette dernière progresser entre 2016 et 2022. Six sont localisées dans l'ouest de la France : Brest, Bordeaux, Nantes, Tours, le Pays Basque et Rochelle. Dijon, Reims, Amiens et le Territoire de la Côte Ouest à la Réunion connaissent la même situation.

● Un meilleur niveau de service dans les métropoles, avec un moindre recul de l'APL

Globalement, l'accessibilité aux soins de premier recours est meilleure en 2022 dans les métropoles que dans les autres agglomérations du panel, et *a fortiori* que dans le reste de la France (4,4, contre respectivement 3,9 et 3,4). Elle s'y est également moins dégradée, avec une baisse de l'APL entre 2016 et 2022 de seulement 2% (contre -9% en moyenne dans les EPCI du panel hors métropoles et -8% dans les

autres EPCI français).

Toutefois, les métropoles d'Orléans et Toulon se distinguent avec des dégradations importantes de l'APL sur la période. Malgré une légère progression, l'APL aux médecins généralistes dans la Métropole du Grand Paris reste inférieure à 4, soit la deuxième plus faible des métropoles, après Orléans et juste devant Saint-Étienne.

CE QUI EST OBSERVÉ

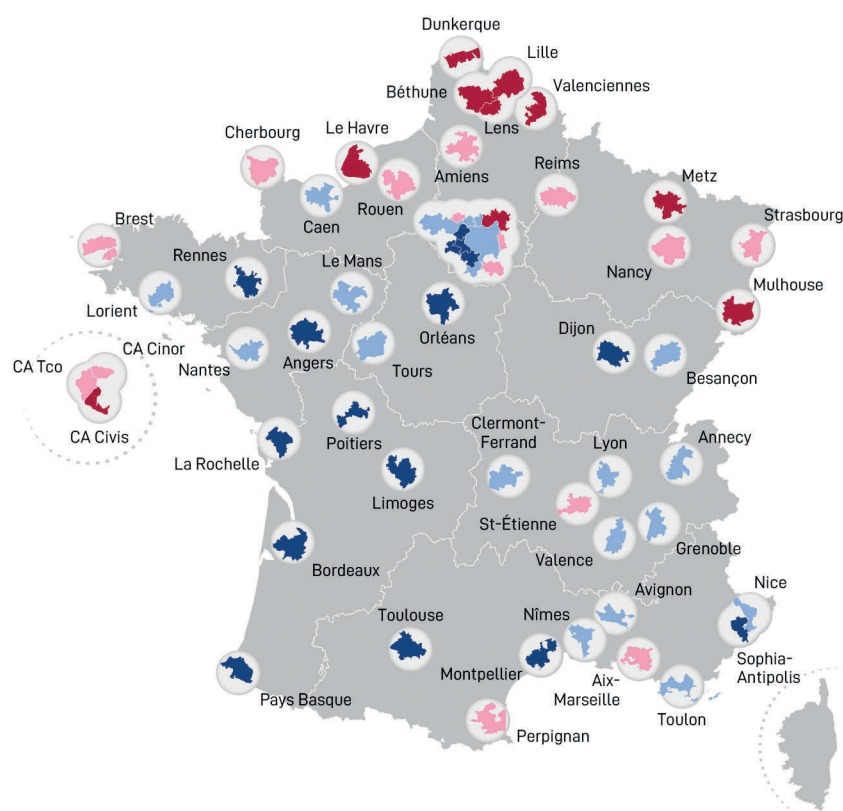
L'Indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) pour 2022 mesure

l'adéquation entre l'offre et la demande de soins de premier recours, exprimée en nombre théorique de consultations annuelles par habitant. Il prend en compte l'activité des soignants ainsi que la structure par âge de la population. Des changements dans le calcul sont apportés par rapport à Observ'agglo 2019.

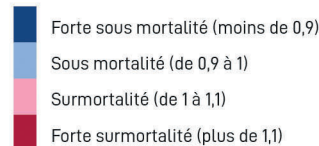
Évolution de l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) entre 2016 et 2022.

SOURCES : CNAMTS - SNIIR-AM - 2016 ET 2022, EGB - 2016 ET 2018, CNAM - POPULATIONS PAR SEXE ET ÂGE - 2014 ET 2020, INSEE - DISTANCIER METRIC - 2023, TRAITEMENTS DREES

Un niveau de mortalité plus faible dans les grandes agglomérations, malgré de fortes disparités territoriales



Indice comparatif de mortalité (ICM)*
Entre 2020 et 2021



Note de lecture*

L'indice comparatif de mortalité compare le nombre de décès observé dans un territoire à celui attendu au niveau national, indépendamment de la structure par âge. Un chiffre inférieur indique une sous-mortalité, un chiffre supérieur une surmortalité.

Moyenne de l'indice comparatif de mortalité*

	global	1,02	1	0,96	0,94	0,99
hommes	1,02	1	0,96	0,94	1	
femmes	1,03	1	0,95	0,94	0,99	

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, PLUS LES REVENUS DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS SERONT FAIBLES, PLUS L'INDICE COMPARATIF DE MORTALITÉ TENDRA À ÊTRE ÉLEVÉ.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - ÉTAT CIVIL - 2020 ET 2021

L'indice comparatif de mortalité (ICM) pour l'ensemble du panel s'établit à 0,96. Autrement dit, le niveau de mortalité y apparaît inférieur de 4% à celui observé à l'échelle nationale. Cette tendance traduit un meilleur contexte global des intercommunalités étudiées, mais elle recouvre des situations contrastées : si les grandes agglomérations affichent en moyenne une mortalité plus faible, de fortes disparités persistent entre territoires et au sein même des espaces urbains.

Des niveaux de mortalité plus faibles dans l'Ouest

Au sein du panel, la sous-mortalité est plus importante dans les métropoles que dans les autres intercommunalités : l'ICM est de 0,94 pour les premières et de 0,99 pour les secondes. Pour les EPCI n'étant pas concernés par l'étude, l'indice comparatif de mortalité est de 1,02. Les valeurs les plus importantes du panel sont observables dans le nord de la France. Ainsi, dans certaines agglomérations des Hauts-de-France (Lens-Liévin, Valenciennes, Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane), l'ICM est supérieur à 1,3. Parmi les métropoles, c'est à Brest et à

Rouen que le rapport entre décès observés et décès attendus est le plus important (autour d'1,2).

Les indices comparatifs de mortalité les plus faibles sont mesurés en Région parisienne et dans la moitié ouest de la France métropolitaine. À Versailles Grand Parc, Angers ainsi que dans les métropoles de Toulouse et de Rennes, il y a moins de 85 décès observés pour 100 attendus.

De manière générale pour les EPCI du panel, plus les revenus seront faibles, plus l'ICM tendra à être élevé. La prévalence des comportements à risque et les différences en termes d'accès aux soins peuvent également contribuer à expliquer les différences géographiques.

Sous-mortalité des hommes et des femmes dans une majeure partie des grandes agglomérations

L'indice comparatif de mortalité des femmes est de 0,95 pour les intercommunalités du panel et de 1,03 pour les autres EPCI ; pour les hommes, les valeurs sont de 0,96 et 1,02. L'écart entre le niveau de mortalité du panel et celui du reste du territoire est donc légèrement plus

creusé chez les femmes.

Dans une majorité des intercommunalités observées (33 sur 62), l'ICM est inférieur à 1 à la fois pour les femmes et pour les hommes ; c'est notamment le cas de 14 des 22 métropoles. Dans 19 EPCI, situés pour la plupart au nord d'un axe Nantes-Besançon ou sur l'île de la Réunion, il y a au contraire une surmortalité pour les deux sexes. Dans les agglomérations du Nord et du Pas-de-Calais, la surmortalité des hommes apparaît nettement plus marquée que celles des femmes.

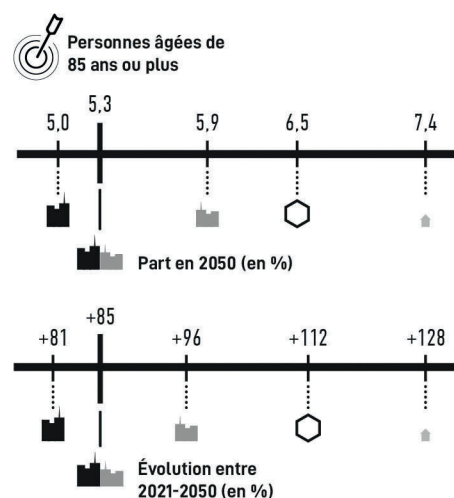
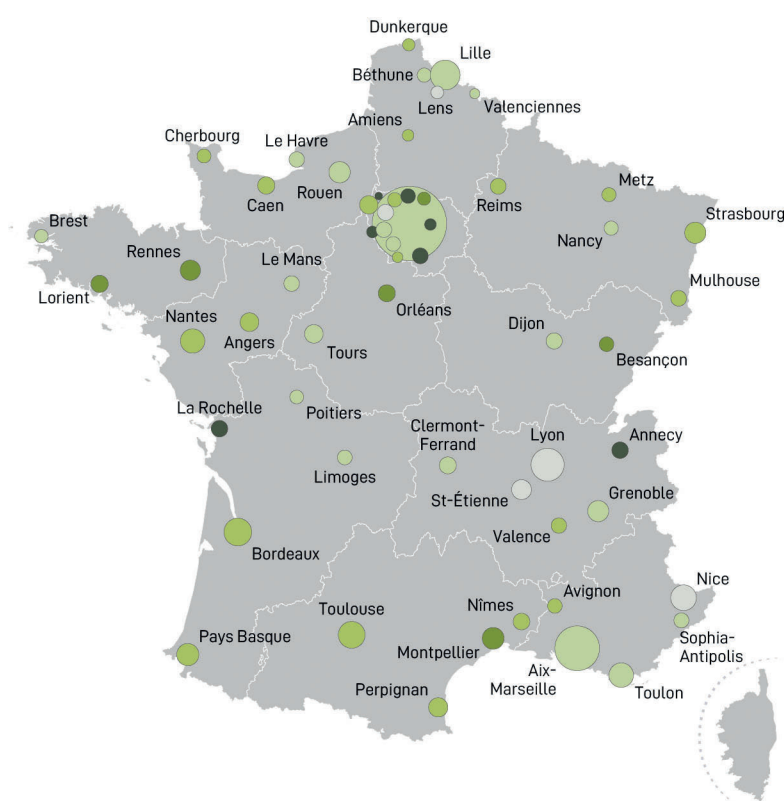
CE QUI EST OBSERVÉ

L'Indice comparatif de mortalité (ICM)

entre 2020-2021 rapporte le nombre de décès mesuré dans un territoire à un nombre de décès attendu. Le nombre attendu est obtenu par standardisation indirecte : des taux de mortalité nationaux par sexe et âge sont appliqués à la population du territoire. L'intérêt est de comparer les niveaux de mortalité en s'affranchissant des biais de structure par âge.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - ÉTAT CIVIL - 2020 ET 2021

Projection à 2050 : une population très âgée en forte progression dans les grandes agglomérations



SOURCE : INSEE – OMPHALE - 2022

D'après les projections démographiques de l'Insee, les intercommunalités du panel compteraient en 2050 environ 1,57 million de personnes âgées de 85 ans ou plus, soit 720 000 de plus qu'en 2021. Cela représenterait une croissance de +85%, inférieure à celle attendue dans les EPCI hors panel (+128%). La part des 85 ans et plus dans les intercommunalités étudiées passerait ainsi de 3,0% à 5,3% de la population totale.

● Une forte augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie à prévoir

Selon une enquête de la Dress, la proportion de personnes bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) – signe d'une perte d'autonomie – double entre 80-84 ans et 85-89 ans. Dans l'ensemble des EPCI du panel observé, le nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus est appelé à fortement augmenter. Cette tranche d'âges serait même celle connaissant la plus forte croissance entre 2021 et 2050. À titre de comparaison, le nombre de personnes de moins de 85 ans devrait légèrement augmenter dans les métropoles (+3%) et faiblement diminuer dans les autres EPCI du panel

(-2%). Du fait de l'avancée en âge des générations du baby-boom, la croissance de population se concentrerait donc grandement dans les âges les plus avancés.

Cette évolution implique une hausse très nette du nombre de personnes dépendantes, ayant par conséquent besoin d'accompagnement dans les actes du quotidien.

Au sein des métropoles, les effectifs de personnes âgées de 85 ans ou plus augmenteraient de 81% entre 2021 et 2050. Pour les autres intercommunalités du panel, la hausse serait de 96% ; la part des personnes de 85 ans ou plus y doublerait, passant de 3 à 6%.

● Des hausses d'effectifs plus fortes dans les communautés d'agglomération et les communautés urbaines

Les augmentations d'effectifs les plus importantes sont projetées dans les agglomérations franciliennes (voir « Ce qui est observé ») ; toutefois, la part des personnes de 85 ans ou plus dans la population y resterait généralement inférieure à la moyenne nationale en 2050. Ainsi, si Cergy-Pontoise pourrait connaître une forte hausse de son nombre de personnes très âgées (+183%), elle resterait l'intercommunalité du

panel avec la proportion de personnes de 85 ans ou plus la plus faible (3%). La situation serait différente dans certaines intercommunalités de la façade ouest (La Rochelle, Lorient, Pays basque et Caen-la-Mer) : les hausses y seraient fortes (plus de +100%) et 8% des habitants auraient 85 ans ou plus en 2050. Les hausses d'effectifs les plus modérées (moins de 60%) sont projetées dans les métropoles de Lyon et de Saint-Étienne ainsi que dans la CA Saint-Germain Boucles de Seine.

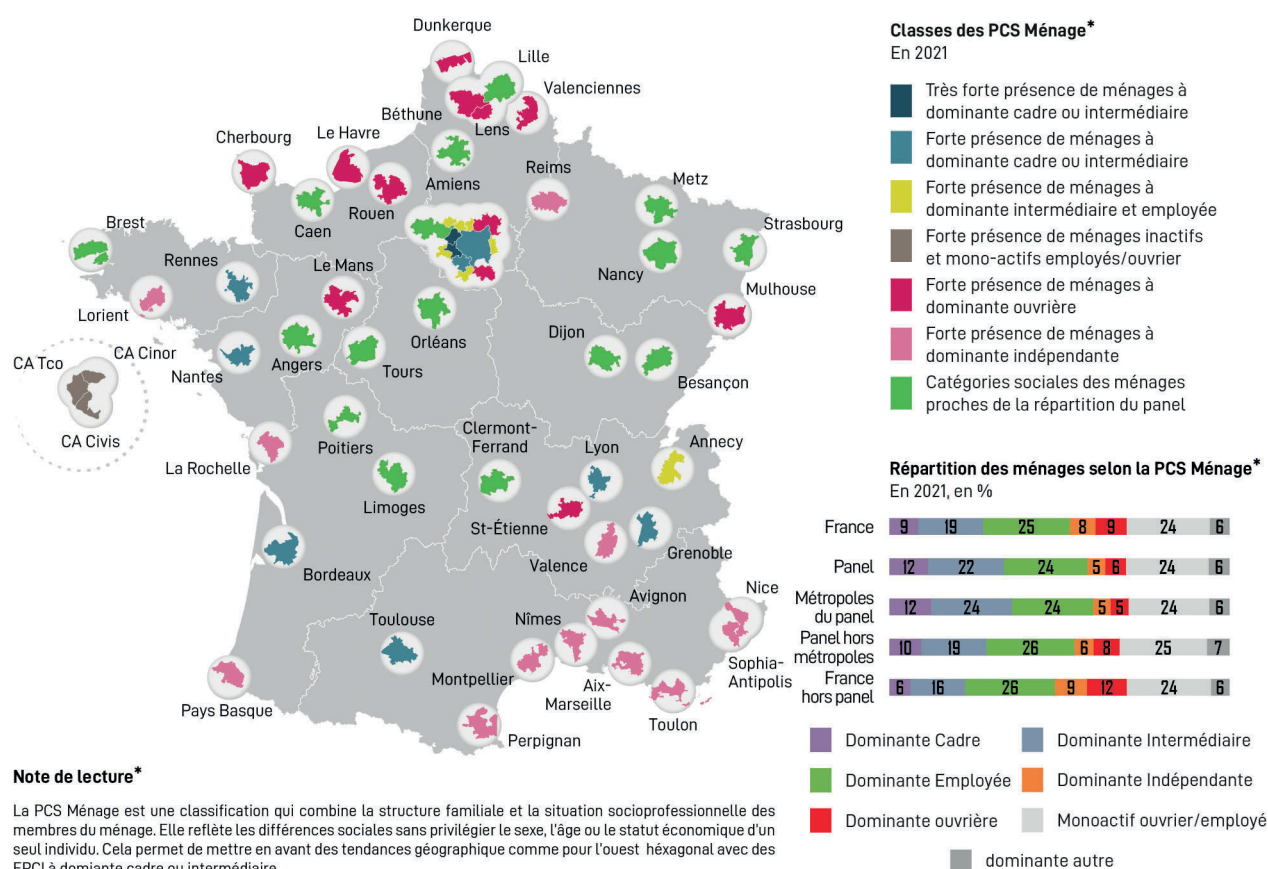
CE QUI EST OBSERVÉ

L'Évolution du nombre et de la proportion de personnes âgées de plus de 84 ans entre 2021 et 2050 permet d'approcher l'évolution future des effectifs de personnes en besoin d'aide dans les actes du quotidien. En effet, la proportion d'individus en perte d'autonomie double entre les tranches d'âges 80-84 ans et 85-89 ans. Il ne s'agit pas de prévisions : l'objectif est de montrer des tendances possibles en se basant sur l'existant. L'Insee alerte sur certains écarts entre ses projections de population globale et les mesures effectuées depuis.

Population de plus de 84 ans en 2050.

SOURCE : INSEE – OMPHALE - 2022

Des structures sociales globalement favorisées, révélant toutefois de fortes disparités territoriales



SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

Les agglomérations du panel se caractérisent par une forte présence des ménages à dominante cadre ou intermédiaire (34% des ménages, 6 points de plus que la moyenne française). En revanche, comme sur le plan national, environ un quart des ménages est de dominante employée, et 30% mono-actifs employé/ouvrier ou inactifs. Les ménages à dominante ouvrière ou indépendante sont eux sous-représentés (globalement 11% des ménages, contre 17% en moyenne nationale).

● Un profil social plus favorisé en région parisienne, dans les métropoles de l'ouest et en Rhône-Alpes

Les ménages à dominante cadre ou intermédiaire sont les plus élevés dans la structure sociale. Il s'agit soit de ménages homogames dont les deux individus sont cadres ou de profession intermédiaire ; soit de cadres vivant seuls ou avec un inactif, un retraité, un employé, un ouvrier ou un indépendant, ou de professions intermédiaires vivant avec un indépendant. Ces profils sont particulièrement nombreux dans certaines agglomérations franciliennes : la pro-

portion atteint plus de 50% des ménages à Saint-Germain Boucles de Seine et Versailles Grand Parc, ainsi que plus de 40% dans la métropole du Grand Paris et à Paris-Saclay. Dans une moindre mesure, ils sont également surreprésentés dans les métropoles de Nantes, Toulouse, Rennes, Lyon, Grenoble et Bordeaux. Les autres catégories sociales sont toutes sous-représentées dans ces dix agglomérations par rapport à la moyenne du panel.

● De nombreux ménages à dominante intermédiaire et employée dans la deuxième couronne francilienne

Les CA de Saint-Quentin-en-Yvelines, Val Parisis, Plaine Vallée, Cœur d'Essonne, Cergy-Pontoise et Vallée de la Marne en région francilienne, ainsi que celle d'Annecy en Rhône-Alpes comptent également de nombreux ménages à dominante intermédiaire et cadre. Mais ces sept intercommunalités se caractérisent aussi par une surreprésentation des ménages à dominante employée (couple de deux employés ou couple constitué d'une profession intermédiaire et d'un employé ou d'un ouvrier ou d'un inactif, ou profession intermédiaire vivant seule).

● Une structure sociale marquée par le poids des ménages modestes à La Réunion

Les trois agglomérations du panel situées à La Réunion se distinguent par une part importante de ménages inactifs ou constitués d'un seul actif soit employé soit ouvrier. Il s'agit des catégories sociales pour lesquelles les ménages disposent des plus faibles niveaux de ressources. Ils représentent globalement plus de 45% des ménages de ces trois intercommunalités, contre 30% en moyenne dans l'ensemble du panel.

● Des agglomérations aux nombreux ménages à dominante ouvrière souvent situées dans le Nord de la France

Douze EPCI du panel comptent aussi de nombreux mono-actifs employés ou ouvriers, mais avec une surreprésentation des ménages à dominante ouvrière (couple de deux ouvriers ou d'un ouvrier avec un employé), tandis que les ménages inactifs y sont moins présents. Ce profil est celui de 7 des 10 agglomérations du panel situées dans les Hauts de France et en Normandie. On le retrouve aussi à Mulhouse, Saint-Étienne, Le Mans, Roissy et Paris Sud.

● **De nombreux ménages à dominante indépendante sur les littoraux sud et ouest**

Treize EPCI du panel se caractérisent par une surreprésentation des ménages à dominante indépendante, c'est-à-dire de ménages constitués d'un agriculteur exploitant, d'un artisan ou d'un chef d'entreprise vivant seul ou avec un autre indépendant, un inactif, un employé ou un ouvrier. Excepté Valence et Reims, ils se situent tous proche des côtes atlantique ou méditerranéenne. Même dans ces EPCI, les ménages à dominante indépendante représentent toutefois toujours moins de 12% des ménages.

● **Une répartition des catégories sociales proche de celle du panel dans les grandes agglomérations du centre et du Nord-Est de la France**

Hormis Amiens, toutes les intercommunalités appartenant à ce groupe sont des métropoles (Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Strasbourg, Nancy, Lille, Metz, Orléans, Tours) ou des communautés urbaines (Angers, Caen, Poitiers, Besançon, Paris Seine et Oise, Limoges). Elles sont en grande partie situées dans le centre et le Nord-Est de la France. Leur profil est assez proche de celui observé en moyenne dans les 61 agglomérations du panel. Aucune catégorie sociale de ménage n'y est fortement surreprésentée, malgré une faible présence des ménages à dominante indépendante.

Classification du PCS Ménage de l'étude

	Cadres	Professions intermédiaires	Indépendants	Employés	Ouvriers	Inactifs (hors élèves-retraités)	Sans conjoint	Élèves, étudiants, stagiaires	Retraités
Cadres									
Professions intermédiaires									
Indépendants									
Employés									
Ouvriers									
Inactifs (hors élèves-retraités)									
Sans conjoint									
Élèves, étudiants, stagiaires									
Retraités									

Classes du PCS Ménage en 2021

	Dominante Cadre	Dominante Intermédiaire	Dominante Employée
	Dominante Indépendante	Dominante ouvrière	Monoactif ouvrier/employé
	Dominante autre		

CE QUI EST OBSERVÉ

La **PCS ménage en 2021** est une nomenclature combinant la configuration du ménage et la situation socioprofessionnelle de ses individus. Elle permet de rendre compte des différences sociales des ménages en ne donnant la priorité ni au sexe, ni à l'âge, ni à la position économique d'un seul de leurs membres.

Les agglomérations sont regroupées selon une **classification ascendante hiérarchique** portant sur la répartition par catégorie sociale des ménages. Champ d'analyse : les ménages de plusieurs personnes hors famille et ceux composés principalement de retraités et d'élèves sont exclus.





Produire

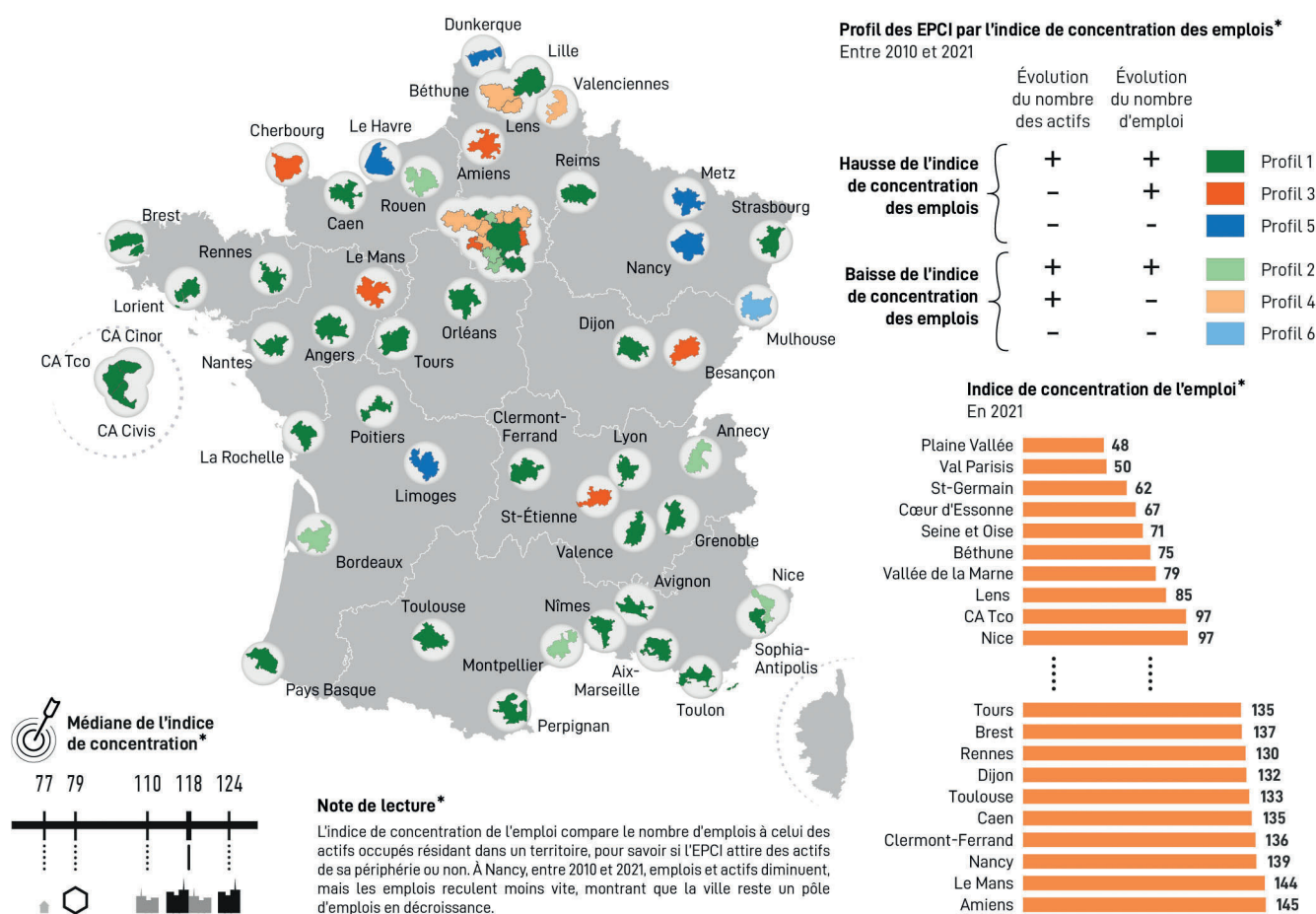
Les dynamiques économiques révèlent une géographie contrastée, marquée par la poursuite du phénomène de métropolisation. Les métropoles et grandes agglomérations concentrent une part croissante des emplois, tout en jouant un rôle moteur dans l'attractivité et la structuration du marché du travail.

Cependant, cette dynamique ne bénéficie pas uniformément à tous les territoires ni à toutes les populations. La capacité à insérer les jeunes, les femmes ou les plus de 55 ans dans l'emploi varie significativement selon les agglomérations. Certaines d'entre elles concentrent des secteurs d'activité à forte valeur ajoutée mais peinent à intégrer les publics les plus éloignés du marché du travail, tandis que d'autres offrent des opportunités plus diversifiées.

Les jeunes occupent une place singulière, avec à la fois un enjeu d'insertion sur le marché du travail et la présence d'une population étudiante en forte croissance, pouvant conforter le dynamisme du tissu économique. Cette augmentation, portée en grande partie par le développement de l'enseignement privé, contribue à augmenter le niveau de qualification des actifs.

Les territoires se caractérisent par des tissus économiques diversifiés. Tandis que certaines métropoles concentrent des fonctions stratégiques, d'autres espaces s'organisent autour d'activités industrielles, administratives ou résidentielles. L'enjeu pour les territoires réside dans leur capacité à maintenir un équilibre entre différents secteurs de valeur ajoutée, condition essentielle de leur résilience économique.

Une dynamique de concentration des emplois dans les métropoles et les grandes agglomérations



SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2010) - 2010

● La comparaison entre le nombre d'actifs et d'emplois sur un territoire met en évidence deux dynamiques opposées

Les pôles d'emploi, où l'on trouve plus d'emplois que d'actifs, sont présents dans 82% des agglomérations du panel (indice supérieur à 100). Ces territoires attirent des travailleurs résidant en périphérie pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. À l'inverse, les agglomérations à vocation plus résidentielles comptent davantage d'actifs. Au cours des dix dernières années, la majorité des agglomérations (47) ont connu une augmentation de l'emploi. Pour le profil 1, majoritaire dans le panel (32), cette dynamique s'est accompagnée d'une hausse modérée des actifs, renforçant la concentration des emplois. Ce profil est observé principalement dans les métropoles. À l'inverse, le profil 2 se caractérise par une croissance plus rapide des actifs, entraînant un surplus de main-d'œuvre et une intensification des déplacements domicile-travail hors du territoire (Annecy, Paris-Saclay, Rouen, Montpellier, Nice). Enfin, le profil 3 (Saint-Étienne, Besançon, Cotentin, Le Mans, Saint-Quentin-en-Yvelines) se distingue par une baisse des actifs, obligeant

ces pôles à attirer de la main-d'œuvre extérieure pour maintenir leur dynamisme.

● La concentration des emplois fait apparaître une logique de pôle-couronne où les travailleurs résident dans les couronnes

Les agglomérations du panel à proximité d'un grand pôle ont vu la concentration de l'emploi diminuer au cours des dix dernières années. Ce phénomène, caractéristique du profil 4, s'explique par une baisse du nombre d'emplois et une hausse des actifs, reflet des difficultés de logement dans les grandes villes. Ce constat s'observe notamment dans les intercommunalités autour de Paris (Plaine Vallée, Val Parisis...) mais aussi de Lille (Lens-Liévin, Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane) qui présentent les plus faibles indices de concentration.

● Une hausse de la concentration de l'emploi ne rime pas forcément avec attractivité

L'augmentation de la concentration de l'emploi n'implique pas toujours une dynamique positive.

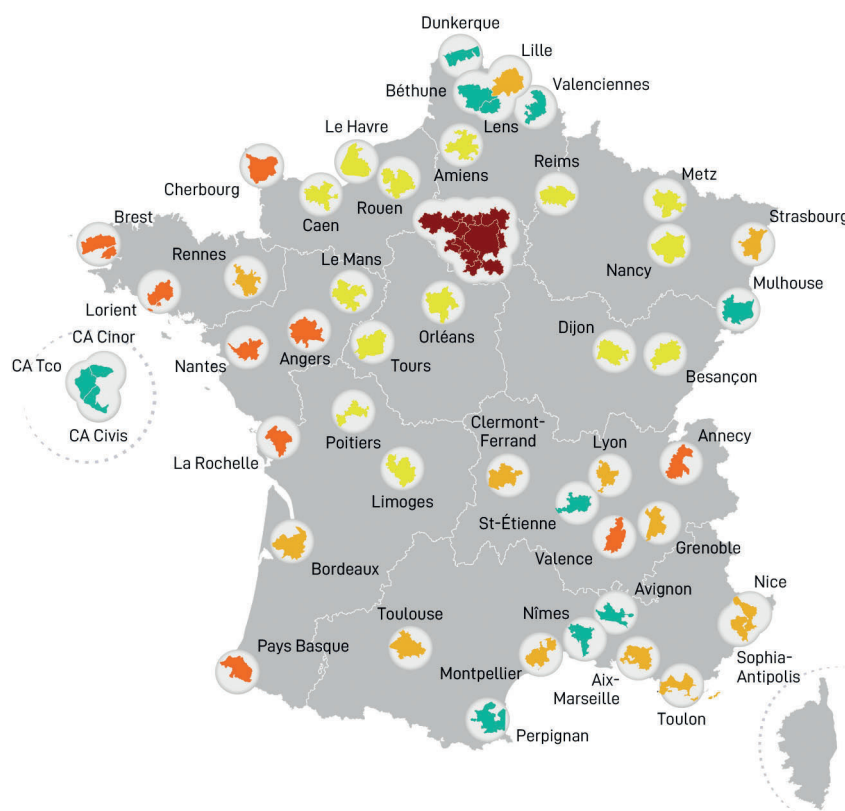
Pour cinq agglomérations du panel (Le Havre, Dunkerque, Metz, Limoges et Nancy, profil 5), la dernière décennie a été marquée par une baisse du nombre d'emplois et une baisse du nombre d'actifs occupés, mais de manière plus rapide que les emplois, engendrant mécaniquement une hausse de l'indice. À l'inverse, le profil 6, représenté par Mulhouse, connaît une baisse plus marquée de l'emploi que des actifs, suggérant un possible effet d'entraînement négatif sur son environnement.

CE QUI EST OBSERVÉ

L'Indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre total d'emplois proposés sur un territoire et celui des actifs occupés y résidant. Un indice supérieur à 100 indique que l'offre d'emplois locale dépasse le nombre d'actifs en emploi résidant sur place. Toutefois, cet indice est fortement influencé par le découpage territorial, et ses résultats peuvent varier considérablement en fonction de l'échelle adoptée.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2010) - 2010

Une capacité des agglomérations inégale à insérer la diversité de leur population sur le marché du travail

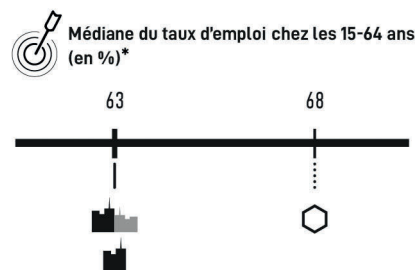


Typologie de l'inégalité d'insertion sur le marché du travail*
En 2021

- Forts niveaux d'emploi en particulier chez les seniors et dynamique négative chez les jeunes
- Forte insertion des femmes et des jeunes avec un équilibre de genre stable
- Métropoles équilibrées et dynamiques sur l'emploi des seniors
- Profils dans la moyenne aux équilibres stables
- Faibles taux d'emploi et inégalités de genre marquées

Note de lecture*

Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale, ou à un sous-groupe (âge, sexe...). Il reflète le niveau d'activité économique et l'insertion professionnelle. Un taux faible peut traduire la présence d'étudiants, de chômeurs ou de personnes éloignées du marché du travail.



SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2010) - 2010

Les agglomérations présentent des profils contrastés en matière d'emploi, selon l'âge et le genre. Entre progression chez les seniors, difficultés pour les jeunes et écarts persistants entre femmes et hommes, les dynamiques divergent fortement.

● Forts niveaux d'emploi, en particulier chez les seniors, dynamique négative chez les jeunes

Les agglomérations franciliennes se distinguent par un taux d'emploi des 15-64 ans parmi les plus élevés du panel. Les 55-64 ans y présentent des taux d'emploi élevés, supérieurs à ceux observés. Le taux d'emploi des femmes est également élevé. La part des femmes salariées à temps partiel est particulièrement faible. Sur dix ans, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes a légèrement diminué. Celui des 25-34 ans a fortement diminué par rapport aux autres agglomérations.

● Bonne insertion des femmes et des jeunes

Ces agglomérations présentent un taux d'emploi des 15-64 ans élevé, en particulier chez les jeunes et les femmes, avec des taux d'emploi féminins souvent supérieurs à 65%. L'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes est relativement faible. Néanmoins, la

part des femmes salariées à temps partiel reste importante, atteignant jusqu'à 31% dans certaines agglomérations. Ce groupe se distingue par une forte progression des taux d'emploi des 25-34 ans et des 55-64 ans sur dix ans.

● Métropoles équilibrées et dynamiques sur l'emploi des seniors

Ces agglomérations affichent des taux d'emploi dans la moyenne du panel. Le taux d'emploi des 55-64 ans est plutôt élevé, souvent supérieur à 58% et en forte progression. La part des femmes salariées à temps partiel est relativement faible comparée aux autres groupes. Sur dix ans, l'écart des taux d'emploi hommes/femmes s'est réduit mais de façon moins marquée par rapport à l'ensemble du panel.

● Profils dans la moyenne avec de faibles progressions de l'emploi des seniors

Ces agglomérations présentent des taux d'emploi dans la moyenne ou en-dessous des agglomérations du panel, aussi bien pour les 25-34 ans que pour les 55-64 ans. Le taux d'emploi des femmes se situe également dans la moyenne, avec un écart entre homme et femmes relativement modéré. La part des femmes salariées à temps partiel est elle aussi proche de la moyenne du panel. En dix ans, l'évo-

lution des taux d'emploi est moins favorable pour les 55-64 ans ou les 25-34 ans ; pour les premiers hausses modestes, pour les seconds, recul plus prononcé que la moyenne.

● Faible taux d'emploi des hommes, femmes et seniors

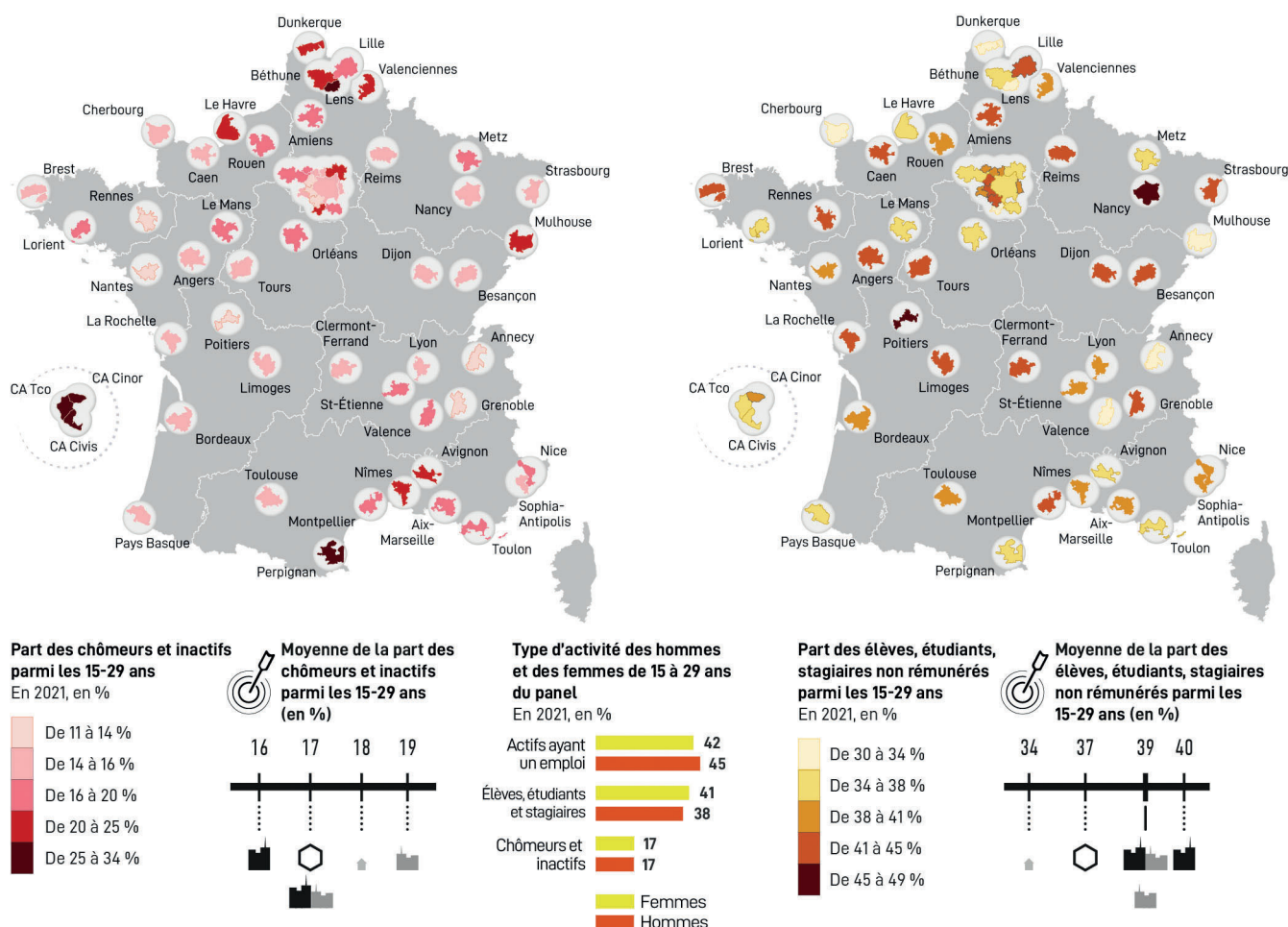
Ces agglomérations présentent un taux d'emploi des 15-64 ans faible par rapport à la moyenne du panel. Les taux d'emploi des femmes, des jeunes et des seniors sont tous inférieurs à la moyenne. Les écarts entre les taux d'emploi des hommes et des femmes sont parmi les plus élevés des six groupes, dépassant fréquemment les 7 points. La part des femmes salariées à temps partiel est élevée, souvent supérieure à 30%.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le **Taux d'emploi** est ici calculé pour les sous-catégories suivantes : les groupes d'âge, les femmes, les femmes en temps partiel, ainsi que leur évolution entre 2010 et 2021. C'est un indicateur du niveau d'activité économique, d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale. Un taux d'emploi faible peut résulter d'une forte présence d'étudiants, de personnes sans emploi ou éloignées du marché du travail.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2010) - 2010

Des jeunesses plurielles : emploi, scolarité et inactivité varient fortement d'un territoire à l'autre



SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

À l'échelle nationale, 46% des jeunes âgés de 15 à 29 ans occupent un emploi, 37% sont élèves ou étudiants et 17% sont au chômage ou inactifs. Cette moyenne cache des situations fortement différenciées selon les EPCI observés.

Des taux d'emploi très variables

La part de jeunes de 15 à 29 ans qui occupent un emploi varie entre 30% et 56% dans les EPCI du panel, pour une moyenne de 44%. Parmi les villes qui comptent le moins de jeunes qui travaillent, deux situations s'opposent : celles qui ont le plus d'étudiants et celles qui ont le plus de chômeurs et d'inactifs. Parmi celles qui ont le plus d'actifs en emploi, il y a les métropoles de Toulouse, Lyon, Paris et Nantes et des agglomérations plus petites : Valence, Pays basque, Grand Annecy, Cotentin.

Des villes universitaires qui se détachent

La part d'élèves ou étudiants (qui n'occupent pas un travail en parallèle) parmi les 15-29 ans varie entre 29% et 49% dans les EPCI observés.

Une douzaine de villes atteignent ou dépassent 43% d'étudiants parmi les jeunes. Parmi celles-ci on trouve des pôles universitaires régionaux : les métropoles de Grenoble, Clermont-Ferrand, Rennes, Montpellier et Nancy ainsi qu'Angers, Besançon, Amiens, Poitiers.

Des disparités importantes concernant les jeunes chômeurs ou inactifs

La part des 15-29 ans qui ne sont ni en emploi ni en études varie entre 11 et 34% dans les EPCI du panel. Les EPCI qui concentrent le plus de jeunes « non insérés » se situent à la Réunion, dans les Hauts-de-France et en Occitanie : Cinor, TCO et Civis, Béthune, Dunkerque, Valenciennes et Lens, Perpignan, Avignon et Nîmes. Ces villes sont également celles qui concentrent le plus de jeunes peu ou pas diplômés parmi la population non scolarisée.

Plus d'élèves et d'étudiantes parmi les jeunes femmes, plus de jeunes hommes en emploi

Au-delà des différences territoriales, l'analyse par sexe révèle également des différences

notables. Le taux d'emploi des jeunes hommes est supérieur à celui des jeunes femmes dans l'ensemble des EPCI du panel, à l'exception de trois d'entre eux situés en Île-de-France. L'écart est en moyenne de 3 points dans les EPCI du panel (45% des hommes en emploi contre 42% des femmes), moins important qu'à l'échelle nationale (5 points). Les jeunes femmes quant à elles sont plus nombreuses à suivre un cursus scolaire ou des études supérieures. Seules trois villes font exception. En moyenne dans les agglomérations observées, l'écart est de 3 points : 41% des femmes de 15 à 29 ans en études, 38% chez les hommes.

CE QUI EST OBSERVÉ

Part des chômeurs et inactifs parmi les 15-29 ans en 2021.

Part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés parmi les 15-29 ans en 2021.

Part des actifs ayant un emploi parmi les 15-29 ans en 2021 (les étudiants qui travaillent sont classés comme actifs ayant un emploi).

SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

Une population estudiantine toujours en forte hausse

Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur entre les rentrées 2016-2017 et 2022-2023*
En %



Nombre d'étudiants à la rentrée 2022-2023



NOTE DE LECTURE*

Seul les effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements publics sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur sont pris en compte dans cette étude.

SOURCE : MESR - EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - 2016-2017 ET 2022-2023

Entre 2016 et 2022, la croissance du nombre d'étudiants a été soutenue (+8%). Elle se concentre dans les agglomérations du panel qui voient leurs effectifs augmenter de +9% alors qu'ils stagnent ailleurs. La dynamique est même négative dans la majorité des EPCI hors panel (médiane proche de -10%). La plus forte hausse concerne Paris-Saclay où plusieurs grandes écoles se sont implantées durant la période (+63%). Les territoires de la Réunion sont également très dynamiques. L'évolution du nombre d'étudiants est presque partout supérieure à celle de la population ou très proche.

● Une croissance portée par l'enseignement supérieur privé

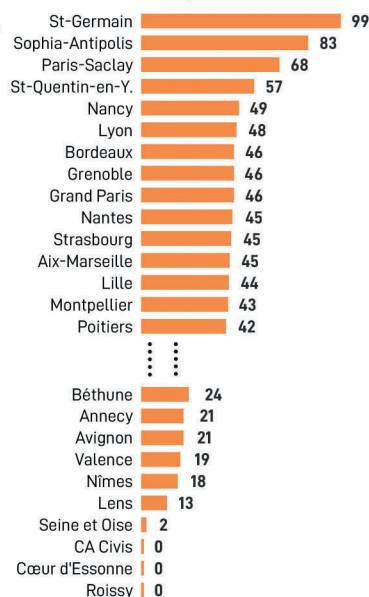
Cet essor de la démographie étudiante trouve son origine dans la progression de l'accès au baccalauréat et surtout des taux de poursuite d'études, qui sont passés en France de 74,6% en 2016 à 78,4% en 2022. Le secteur privé a absorbé la majeure partie de cet afflux d'étudiants (71%). Durant la période, les établissements privés se sont multipliés avec des effectifs en hausse de 32%, quand les établissements publics n'ont augmenté que de 3%. La part du

secteur privé (23% en 2022-2023) varie sensiblement selon les territoires. Faible à Paris-Saclay (2%), Besançon et Poitiers (4%), Clermont-Ferrand, Orléans et Strasbourg (8-9%), elle est très élevée à Versailles Grand Parc (46%), Angers et Sophia Antipolis (38%), ainsi qu'à Lyon, Lille et Nantes (environ un tiers).

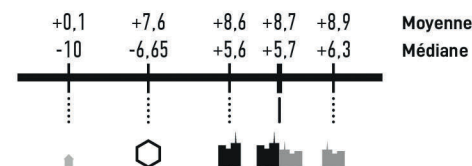
● Des étudiants de master inégalement répartis entre les territoires

Même si le développement de l'enseignement supérieur n'est pas forcément gage de croissance économique, la présence de masters peut refléter celle d'un écosystème d'innovation susceptible de favoriser les activités de conception-recherche. De ce point de vue, les métropoles sont avantagées en raison de leur taille, à l'exception de Toulon et d'Orléans. En proportion des étudiants, quatre agglomérations dont trois franciliennes ressortent comme particulièrement bien loties : celles de Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye et Sophia Antipolis, avec un nombre d'étudiants de niveau master équivalent ou supérieur au nombre d'étudiants de licence. Nancy et Lyon arrivent en tête des métropoles.

Part des étudiants en master parmi les étudiants en master et licence*
En 2022-2023, en %



Taux d'évolution du nombre d'étudiants entre 2016-2017 et 2022-2023 (en %)*



● Une forte attractivité à l'international pour une partie des EPCI

La présence d'étudiants internationaux peut être un proxy du dynamisme des territoires. Dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la part des étudiants de nationalité étrangère s'établit en moyenne à 11,5% en 2022-2023. Elle est plus élevée dans les EPCI du panel. Plusieurs territoires situés à la frontière ressortent comme particulièrement attractifs, comme Sophia Antipolis, Dunkerque, Béthune, Strasbourg ou le Havre.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre d'étudiants à la rentrée 2022-2023. Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur entre les rentrées 2016-2017 et 2022-2023.

Part des étudiants en masters parmi les étudiants en master et licence à la rentrée 2022-2023.

Ces données ne prennent pas en compte les étudiants inscrits en STS et assimilés sous statut d'apprenti.

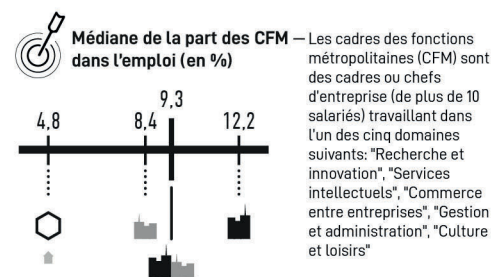
SOURCE : MESR - EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - 2016-2017 ET 2022-2023



-  Agglomérations à forte intensité en conception-recherche et en fonctions stratégiques
-  Agglomérations à l'économie portée par les services avancés et les fonctions métropolitaine
-  Agglomérations à l'économie créative et orientées dans les services
-  Agglomérations de l'économie résidentielle et touristique
-  Agglomérations à forte empreinte industrielle
-  Agglomération à forte empreinte administrative

Note de lecture*

La répartition de l'emploi sur un territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent.



SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

● **Agglomérations à forte intensité en conception-recherche et en fonctions métropolitaines**

● Agglomérations portées par les activités de gestion et les fonctions métropolitaines

● Agglomérations de l'économie créative et des services

- Agglomérations à dominante résidentielle et touristique

- **Agglomérations à dominante industrielle**

que des PME spécialisées. Le paysage économique est structuré autour de secteurs tels que la sidérurgie ou l'automobile : Valenciennes, Lens-Liévin, Mulhouse, Seine Oise ; la chimie, la construction mécanique, l'énergie ou encore la métallurgie : Saint-Étienne, Dunkerque, Béthune.

- Agglomérations à forte empreinte administrative

Elles se distinguent par une présence significative de l'administration publique façonnant leur tissu économique et les fonctions exercées par les actifs. Certaines d'entre elles portent un fort héritage militaire : Toulon, Brest, Metz, Nîmes ou encore Cœur d'Essonne Agglomération. D'autres sont d'anciennes capitales régionales : Besançon, Amiens, Poitiers, Limoges, Nancy.

CE QUI EST OBSERVÉ

Catégorie selon la prédominance des fonctions dans l'emploi en 2021

La répartition de l'emploi sur un territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en 15 fonctions.

SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

Des économies contrastées entre emplois à forte valeur ajoutée et emplois moins qualifiés



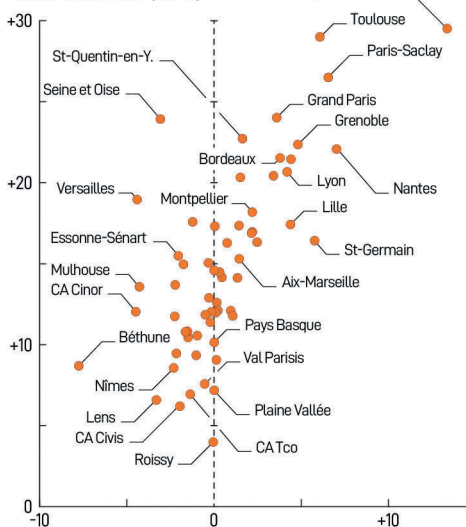
Note de lecture*

La productivité apparente du travail correspond au rapport entre la valeur ajoutée brute des 38 branches d'activité et le nombre d'emplois associés. L'analyse consiste à mesurer la part des 11 secteurs à forte valeur ajoutée et celle des 11 secteurs à faible valeur ajoutée dans l'emploi salarié des agglomérations, puis à croiser ces deux dimensions.

Situation de déséquilibre au regard du poids des emplois dans les activités à fort ou faible productivité apparente du travail (PAT)*
En 2021

	Emplois créateurs de valeur	Emplois PEU créateurs de valeur
Bleu	-	++
Orange	++	-

Poids des emplois à forte PAT en 2021 (en %)*



Évolution du poids des emplois à forte PAT 2013-2021 (en %)*

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - COMPTES NATIONAUX ANNUELS - 2020

La productivité apparente du travail (valeur ajoutée par emploi) varie sensiblement entre les différents secteurs d'activité. Par exemple, l'industrie pharmaceutique génère 280 000€ de valeur ajoutée par emploi, tandis que l'hébergement et la restauration n'en dégagent que 30 000€.

Des logiques économiques et sociales parfois contradictoires

Au plan économique, avoir des emplois nombreux et créateurs de valeur ajoutée permet de dégager des marges suffisantes pour financer investissements et innovations et augmenter les salaires. Au plan social, avoir une économie riche en emplois accessibles à tous et répondant aux besoins des populations est également souhaitable, même s'ils génèrent moins de valeur ajoutée.

Les onze branches les plus créatrices de valeur (mesurée par la productivité apparente du travail) représentent 18,5% de l'emploi des agglomérations du panel. Mais leur répartition spatiale est très hétérogène. Ces activités sont

concentrées en Île-de-France (Paris Saclay, Grand Paris, Grand Paris Seine et Oise...) et dans quelques grandes métropoles : Toulouse, Grenoble, Nantes, Bordeaux...

Une répartition territoriale inégale des emplois créateurs de valeur

Les 11 branches les moins créatrices de valeur représentent quant à elle 43,5% des emplois des agglomérations, avec là aussi des écarts importants. Parmi les territoires ayant une forte part d'emplois peu créateurs de valeur, on trouve quelques grandes agglomérations mais aucune des plus grandes métropoles.

Le croisement des parts d'emploi dans les activités à forte et à faible valeur ajoutée fait ressortir une vingtaine de territoires assez fortement déséquilibrés. Avec d'un côté, des territoires ayant beaucoup d'emplois faiblement créateurs de valeur et peu d'emplois créateurs (Lens, Nîmes, Perpignan). Pour ces territoires se pose la question de leur capacité de développement, entre faible rentabilité, faibles salaires et niveaux de qualification. D'un autre,

des territoires ayant une part importante d'emplois créateurs de valeur, mais très peu d'emplois à faible valeur ajoutée (Paris Saclay, Sophia Antipolis, Grenoble, Lyon...). Ce qui est susceptible d'exclure les moins qualifiés du marché du travail.

CE QUI EST OBSERVÉ

Emplois avec une forte productivité apparente du travail (PAT) en 2021 Emplois avec une faible productivité apparente du travail (PAT) en 2021.

La productivité apparente du travail est le rapport entre la valeur ajoutée brute des 38 branches d'activité et le nombre d'emplois concernés. L'exercice a consisté à mesurer la part respective des onze branches à forte valeur ajoutée (par exemple industrie chimique, télécommunications ou activités immobilières) et des 11 secteurs à faible valeur ajoutée (construction, hébergement et restauration ou enseignement) dans les effectifs salariés des agglomérations et à croiser les deux.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET INSEE - COMPTES NATIONAUX ANNUELS - 2020



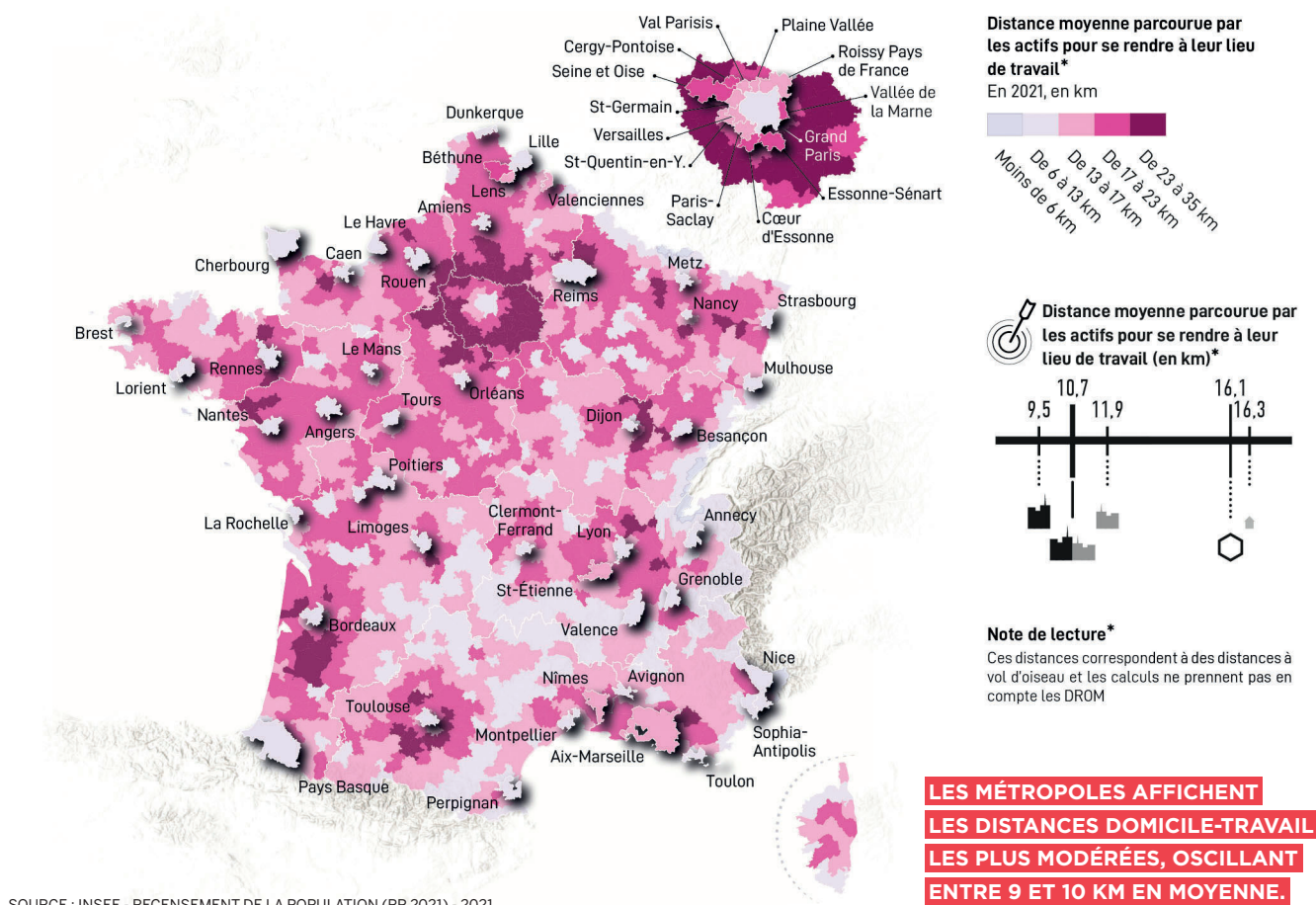
Connecter

En matière de mobilité et de communication, les mutations s'accroissent sous l'effet conjugué des transitions environnementale, technologique et sociale. En France, les distances domicile-travail ne cessent de s'allonger, partagées entre aspirations résidentielles et contraintes économiques, dans un contexte où la dissociation croissante entre lieux de vie et lieux d'emploi ne cesse de redéfinir les mobilités quotidiennes.

Tandis que l'usage des transports en commun marque le pas hors du panel Observ'agglo, la part modale du vélo, certes marginale, progresse significativement dans les centres-villes, portée par l'essor des infrastructures cyclables et une évolution des pratiques. Les gares, à travers le rebond récent des flux de voyageurs accueillis, cristallisent une forme de recentrage autour des nœuds ferroviaires métropolitains, tout en révélant des écarts de desserte persistants.

Parallèlement, la dématérialisation en cours transforme les modes d'accès aux services et également au travail. Le développement du télétravail recompose les temporalités, brouille les frontières entre mobilités subies et choisies, et reconfigure les géographies résidentielles. Mais ces transformations n'effacent pas les inégalités territoriales pour autant : près d'un adulte sur six reste en situation dite d'illectronisme. Ces évolutions interrogent la capacité des territoires à garantir un droit effectif à la mobilité et à la connexion pour tous, en conjuguant impératifs d'accessibilité, de sobriété énergétique et d'inclusion numérique.

Mobilités quotidiennes : une géographie contrastée des distances domicile-travail



La distance moyenne entre domicile et lieu de travail est un élément révélateur des formes d'organisation territoriale. L'analyse menée à l'échelle des EPCI montre une géographie fortement différenciée, structurée par le poids démographique des intercommunalités et leur niveau d'intégration fonctionnelle. Les métropoles affichent les distances les plus modérées, oscillant entre 9 et 10 km en moyenne. Seules Marseille et Saint-Étienne s'en écartent avec des distances supérieures à 14 km, traduisant une répartition plus écartée des emplois. À l'inverse, les EPCI de taille plus modeste présentent des distances supérieures de 4,5 km à la moyenne des métropoles. En Île-de-France, les intercommunalités hors Grand Paris se distinguent par leurs distances élevées : à Seine et Oise, la distance atteint 22 km et 19 km dans l'intercommunalité Sud Essonne Sénart. Cet allongement s'explique essentiellement par la concentration des emplois dans la capitale et l'accessibilité diffé-

renciée aux fonctions métropolitaines, incluant un jeu de spécialisation territoriale et de forte pression foncière à mesure que l'on se rapproche de Paris. Autour des grandes métropoles régionales (Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rennes), la distance domicile-travail s'accroît avec l'éloignement du cœur urbain. Ce phénomène dessine des couronnes de plus en plus larges, reflet de la périurbanisation et de la concentration de l'emploi qualifié dans les centres. Entre 2015 et 2021, les distances moyennes parcourues ont augmenté de 3%, signe d'un étalement urbain encore actif. À l'échelle nationale, un gradient se dessine. L'axe Alpes - Massif central - Pyrénées concentre les distances les plus faibles (souvent inférieures à 15 km), tandis qu'une large bande allant de la Bretagne aux Hauts-de-France via les Pays de la Loire dépasse les 20 km. Ces contrastes reflètent des différences d'intensité fonctionnelle, de maillage territorial et de spé-

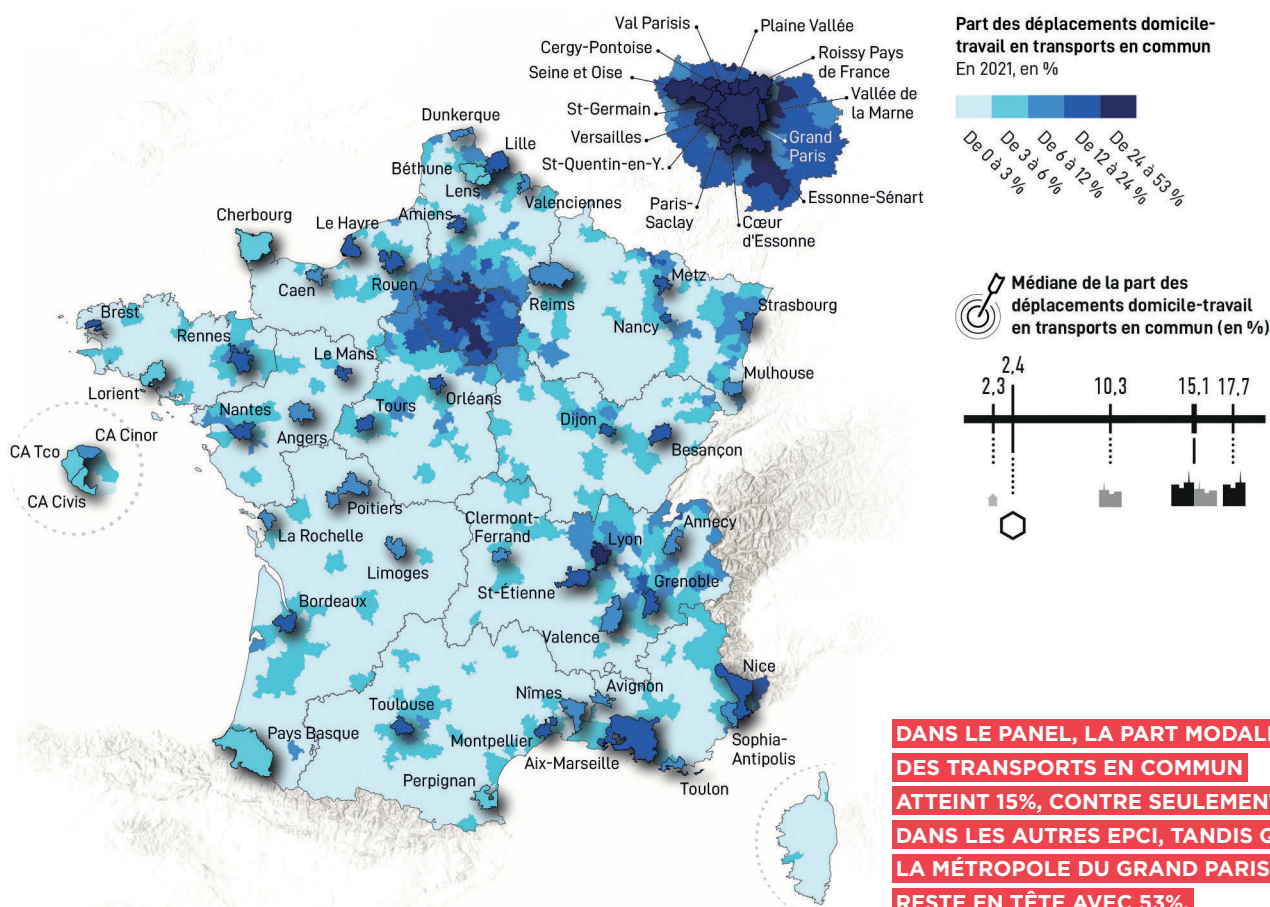
cialisation économique. Cette géographie des mobilités met en évidence l'intensité des interdépendances économiques entre territoires et interroge, dans un contexte de transition écologique, la soutenabilité d'un modèle encore fondé sur l'allongement des trajets quotidiens en voitures. Cela souligne notamment l'enjeu majeur, de décarbonation des mobilités, qui renvoie aux stratégies que devront développer les territoires.

CE QUI EST OBSERVÉ

La **Distances domicile-travail parcourue en moyenne par un actif de l'EPCI en 2021** est calculée quel que soit le lieu de travail (même commune, même EPCI ou EPCI voisine). Une méthode de calcul spécifique, tenant compte de la superficie de la commune, est utilisée pour calculer les distances parcourues par un navetteur résidant et travaillant dans la même commune.

SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

Les transports en communs, un moyen de déplacement urbain



SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

DANS LE PANEL, LA PART MODALE DES TRANSPORTS EN COMMUN ATTEINT 15%, CONTRE SEULEMENT 2% DANS LES AUTRES EPCI, TANDIS QUE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS RESTE EN TÊTE AVEC 53%.

La majorité des grandes agglomérations françaises suit la tendance générale selon laquelle plus une agglomération est densément urbanisée et peuplée, plus l'usage des transports en commun (TC) par les actifs est important. Les fortes densités de population facilitent l'organisation d'un réseau de transports en commun optimisé et performant. Les dernières données de l'Insee confirment cette disparité entre les territoires fortement urbanisés et les territoires ruraux, au regard notamment des parts modales médianes qui s'élèvent à 15% pour les 61 intercommunalités du panel, contre 2% pour les autres EPCI français. Ainsi, les territoires affichant les parts modales les plus élevées en TC sont situés en Île-de-France. Malgré une légère baisse constatée entre 2015 et 2021 (-0,2 point), la Métropole du Grand Paris conserve la plus forte part de déplacements domicile-travail en TC du panel (53%). Du fait de leur position géographique dans la

périphérie immédiate parisienne, les EPCI franciliens tels que Saint-Germain Boucles de Seine (46%) ou Paris - Vallée de la Marne (41%) enregistrent également des parts modales en TC élevées. Plus largement sur le territoire français et dans une moindre mesure, les métropoles de Lyon (30%), Strasbourg (22%) et de Nice (21%) affichent des parts modales relativement importantes. A contrario et avec des parts modales proches de 4% en 2021, la CA CIVIS (Réunion), le Pays Basque ou Perpignan figurent parmi les agglomérations du panel où les déplacements domicile-travail en TC demeurent les moins fréquents. Avec des densités démographiques relativement élevées (supérieures ou proches de 1000 hab./km²), Lens-Liévin, Toulon, Valenciennes, Caen et la CINOR (Réunion) se distinguent par une part modale en TC relativement faible (égale ou inférieure à 10%), indiquant une utilisation des transports en commun inférieure à la ten-

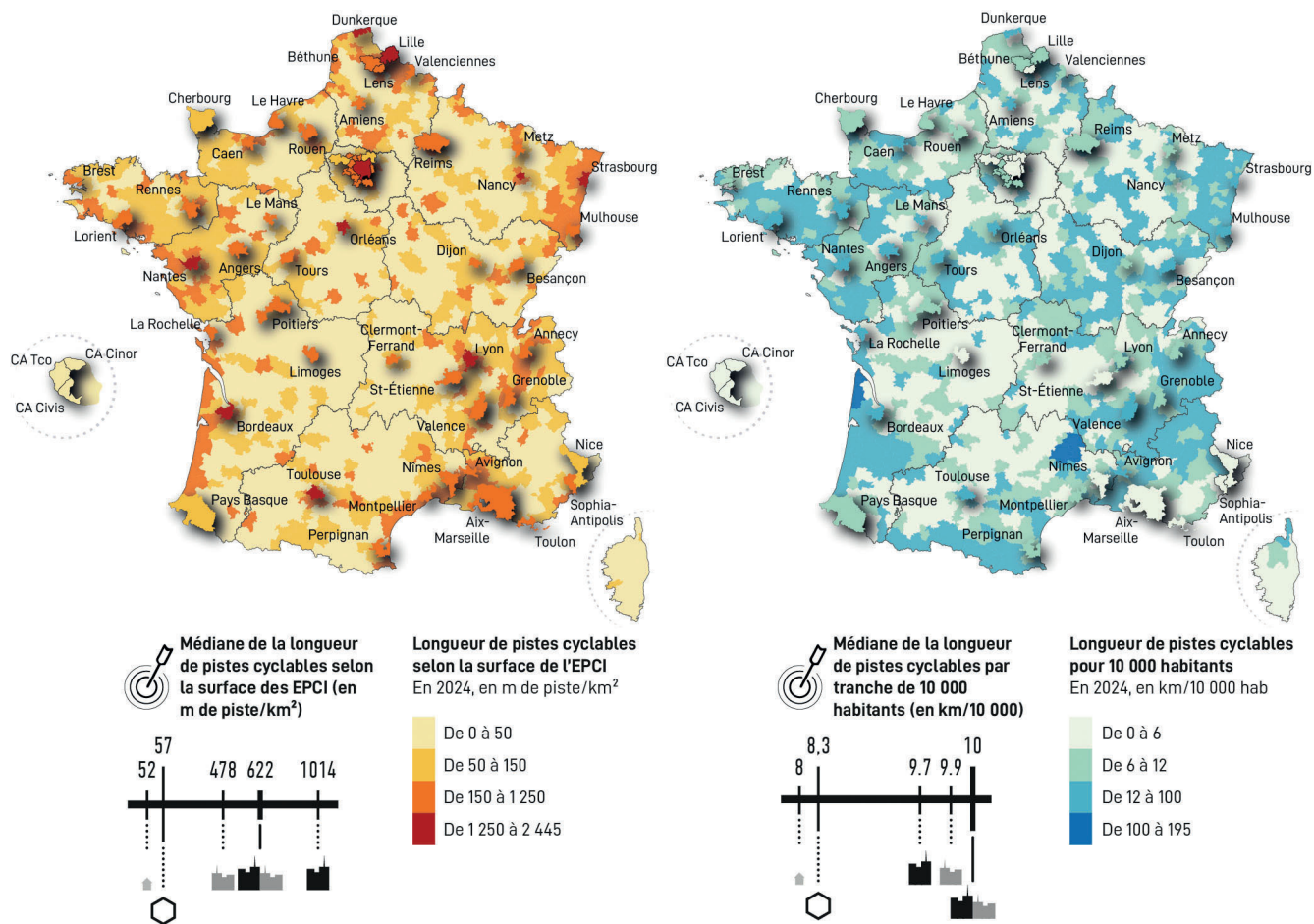
dance générale observée dans le panel. Alors qu'elle a stagné à l'échelle nationale, la part modale moyenne des déplacements domicile-travail en transports en commun a légèrement augmenté dans le panel (+0,3 point entre 2015 et 2021). Les plus fortes progressions ont été observées dans les intercommunalités franciliennes telles que Saint-Germain Boucles de Seine (+3,7 points) et Versailles Grand Parc (+3,1 points), suivies par Metz (+2,6 points) et Dunkerque (+2,3 points) notamment.

CE QUI EST OBSERVÉ

La **Part des déplacements domicile-travail en transports en commun 2021** représente la part des actifs de plus de 15 ans se déplaçant principalement en transports en commun pour aller travailler, selon leur lieu de résidence.

SOURCE : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021

L'essor cyclable entre ville et loisir : une géographie plurielle de la mobilité douce



SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021, GEOVELO - OCTOBRE 2024 ET IGN - ADMIN EXPRESS - JANVIER 2024

En 2024, la France métropolitaine compte plus de 62 000 km de pistes cyclables, dont une part significative se concentre dans les grandes métropoles : 3 370 km pour le Grand Paris, 1 315 km dans les métropoles de Lille, 1 305 km à Lyon, 1 120 km à Toulouse et 1 070 km à Bordeaux. Dans une moindre mesure, viennent ensuite les métropoles d'Aix-Marseille (970 km), Nantes (825 km), Strasbourg (690 km), Rennes (640 km) ou encore Grenoble (530 km).

En regardant les mètres de linéaire de piste par km², les métropoles de Toulouse (2 245 m/km²), Lyon (2 430 m/km²) et Strasbourg (2 040 m/km²) accueillent les densités de pistes cyclables les plus élevées, suivies de Lille, Nancy, Bordeaux et Nantes. Au-delà du panel observé et avec des densités comprises entre 150 et 1 250 m/km², les réseaux cyclables denses se situent le long des façades maritimes atlantique et méditerranéenne, mais aussi dans des départements comme l'Oise, le Nord, le Haut et Bas-Rhin, la Savoie, l'Isère ou le Rhône notamment.

La lecture géographique révèle un net contraste entre les 61 grandes agglomérations du panel Observ'agglomération (médiane de 622 m/km²) et les autres EPCI (52 m/km²) plus faiblement urbanisés. En effet, les densités les plus faibles dessinent un arc allant des Pyrénées au Grand Est, via le Massif central.

En rapportant le linéaire cyclable à la population résidente, l'écart se resserre. Avec plus de 15 km de pistes pour 10 000 habitants, plusieurs agglomérations de taille intermédiaire se distinguent. C'est notamment le cas de Dunkerque, La Rochelle, Mulhouse, Orléans, Valence ou Angers. Hors panel, les territoires touristiques très peu peuplés affichent des densités record, à l'image de ceux des Cévennes, du Médoc, des Landes, des Alpes ou des îles de Ré, Oléron et Noirmoutier notamment. Dans ces intercommunalités où les valeurs extrêmes demandent à être relativisées du fait du faible nombre d'habitants résidant sur place, les ratios sont compris entre 50 et 195 km pour 10 000 habitants.

À l'opposé, certaines grandes agglomérations enregistrent des ratios relativement faibles (inférieurs à 5 km pour 10 000 habitants). Il s'agit de la Métropole Nice, de la CA Plaine Val-de-Seine, de Saint-Étienne Métropole, de la CA Roissy Paris Nord, de la CA Val de France, de la CA Val de Marne, de la Métropole Toulon et du Grand Paris.

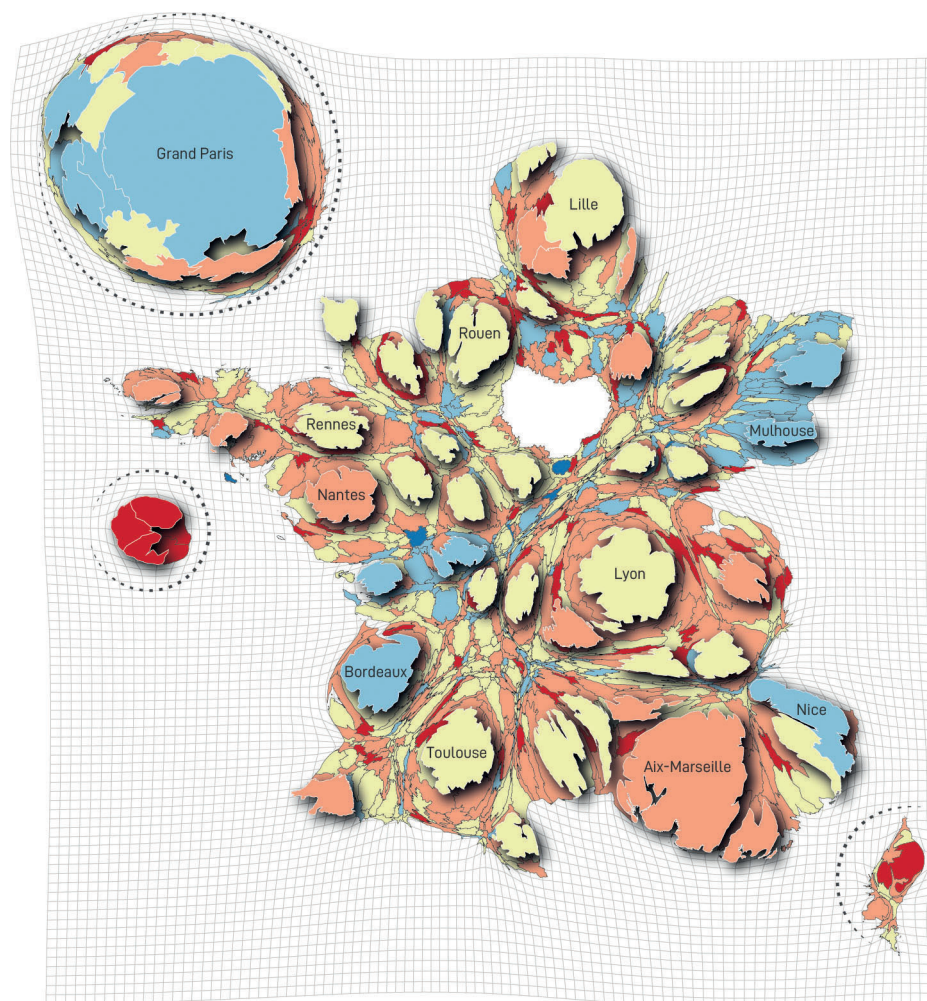
CE QUI EST OBSERVÉ

Densité de la longueur de pistes cyclables selon la surface des EPCI en 2024.
Linéaire de pistes cyclables pour 10 000 habitants en 2024.

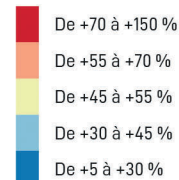
Les données sur le linéaire des pistes cyclables couvrent la France métropolitaine et La Réunion. Sur les 1237 EPCI étudiés par Observ'Agglomération, 1201 disposent d'infrastructures recensées par GEOVELO, tandis que 36 n'ont aucune donnée, en raison d'une absence réelle de pistes ou d'un défaut de couverture. Ces derniers sont néanmoins représentés sur la carte.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021, GEOVELO - OCTOBRE 2024 ET IGN - ADMIN EXPRESS - JANVIER 2024

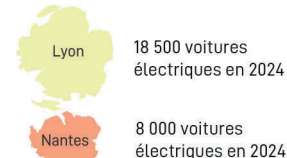
Le parc de voitures électriques : une évolution exponentielle depuis 2014



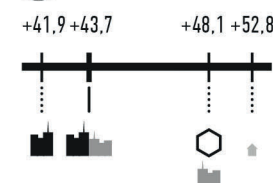
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de voitures électriques*
Entre 2014 et 2024, en %



Déformation proportionnelle des mailles en fonction du nombre de voitures électriques
En 2024



Taux d'évolution annuel du nombre de voitures électriques (en %)*



Note de lecture*

Le taux d'évolution annuel mesure la variation moyenne par an. Brest avec un taux de 60 % va donc chaque année augmenter son parc électrique de 60 % par rapport au volume de l'année précédente et cela entre 2014 et 2024.

SOURCE : SDES - RSVERO - 2024

Entre 2014 et 2024, le parc de voitures électriques en France a augmenté de façon exponentielle, passant de 17 000 à plus de 867 000 unités, soit une croissance annuelle moyenne de +48,1%.

Dans cette dynamique, ce sont les EPCI hors panel, souvent ruraux ou périurbains, qui enregistrent la plus forte dynamique (+52,8%). Ces territoires deviennent des relais actifs de l'électrification, portés par un renforcement des équipements de recharge et une offre de véhicules plus diversifiée et abordable. Leur haut niveau de motorisation, leur forte dépendance à l'automobile, mais aussi la prégnance de l'habitat individuel, facilitent l'adoption du véhicule électrique, souvent en tant que second véhicule, dédié aux trajets pendulaires. Ce choix a été de surcroît renforcé depuis 2022 par la hausse

durable des prix des carburants.

En comparaison, les métropoles et grandes agglomérations du panel Observ'agglo, qui accueillent 44% du parc national de voitures électriques, affichent des taux d'évolution moindres et en deçà de la moyenne nationale (+41,9% et +43,7% respectivement).

Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : effet de saturation des premiers marchés pionniers, habitat collectif moins propice à la recharge, et recul de l'usage de la voiture individuelle dans les centres urbains au profit de mobilités alternatives.

Toutefois, certaines grandes agglomérations du panel échappent à cette tendance. C'est le cas de plusieurs EPCI ultramarins, notamment à La Réunion, où les taux d'évolution annuels dépassent +75% par an. En métropole et dans

une moindre mesure, les intercommunalités de Lorient, Lens-Liévin ou Reims se distinguent également avec des progressions proches de +60% par an. *A contrario*, les grandes agglomérations d'Île-de-France (dont le Grand Paris), de La Rochelle, de Poitiers, d'Alsace, de Bordeaux et de Nice enregistrent des rythmes de progression parmi les plus faibles (inférieurs à 45% par an).

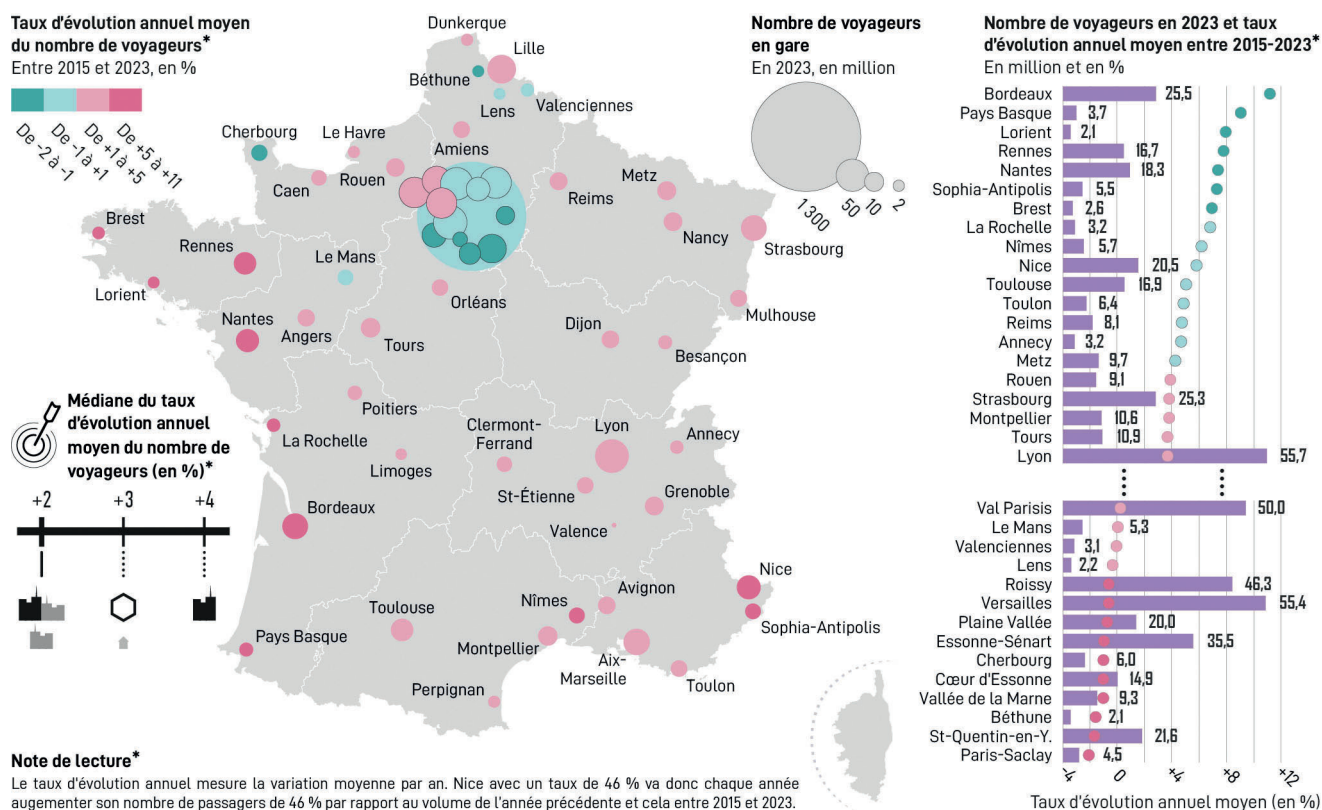
CE QUI EST OBSERVÉ

Taux d'évolution annuel moyen du nombre de voitures électriques entre 2014 et 2024. Nombre de voitures électriques en 2024.

L'indicateur présenté quantifie le parc de voitures particulières électriques ou à hydrogène enregistrées en France entre le 1^{er} janvier 2014 et 2024.

SOURCE : SDES - RSVERO - 2024

Gares SNCF voyageurs : une fréquentation en forte hausse sur les façades atlantique et méditerranéenne



SOURCE : SNCF - FRÉQUENTATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES 3 000 GARES VOYAGEURS - 2024

Dans le sillage des mutations urbaines et des enjeux croissants liés à la transition écologique, la fréquentation des gares est un reflet de la dynamique des territoires et révélateur d'une géographie contrastée de la mobilité ferroviaire.

● Le développement du rail : attractivité naturelle ou stratégie territoriale maîtrisée ?

Bordeaux montre un fort dynamisme, avec une croissance annuelle moyenne de 11% et près de 26 millions de voyageurs en 2023. Ce dynamisme résulte de la LGV Sud Europe Atlantique en 2017. Autre exemple significatif : le Pays Basque affiche également une forte progression (+9%) pour 3,6 millions en 2023, portée par le renforcement des mobilités régionales territoires touristiques et transfrontaliers, l'essor du TER Nouvelle-Aquitaine et la vitalité de pôles comme Bayonne ou Hendaye. Les cas de Lorient (8%), de Rennes (7,5%) et de Nantes (7,5%) illustrent la vitalité des grandes villes de l'Ouest. Ces territoires com-

binent accessibilité ferroviaire, qualité de vie et croissance démographique et s'affirment comme des modèles de développement durable. L'arrivée de lignes à grande vitesse, les investissements constants dans les gares (modernisation, intermodalité, intégration urbaine) et la présence d'un tissu économique dynamique expliquent cette progression.

● Déclin des flux ferroviaires en périphérie : crise de la mobilité ou évolution des usages ?

Certaines agglomérations connaissent un recul significatif de leur fréquentation ferroviaire, notamment situées en Île-de-France et dans le Nord. Cette baisse s'inscrit dans une dynamique plus large de déprise relative des territoires périurbains franciliens, pouvant être liée à des facteurs conjoncturels et structurels : crise sanitaire, télétravail, évolution des bassins d'emploi et saturation des infrastructures. À titre d'exemple, Saint-Quentin-en-Yvelines enregistre une baisse moyenne de 2% par an, malgré plus de 25 millions de voyageurs en 2023. D'autres agglomérations, comme Béthune-Bruay

(-2%) ou Cœur d'Essonne (-1%), connaissent des reculs similaires, potentiellement dû d'un décalage entre l'offre ferroviaire et les besoins de mobilité. Cela peut aussi traduire un retour à l'automobile, lié à un réseau ferroviaire parfois insuffisant ou peu attractif. Sur huit ans, ces évolutions marquent une recomposition des mobilités et de la place des agglomérations dans l'aménagement des territoires.

CE QUI EST OBSERVÉ

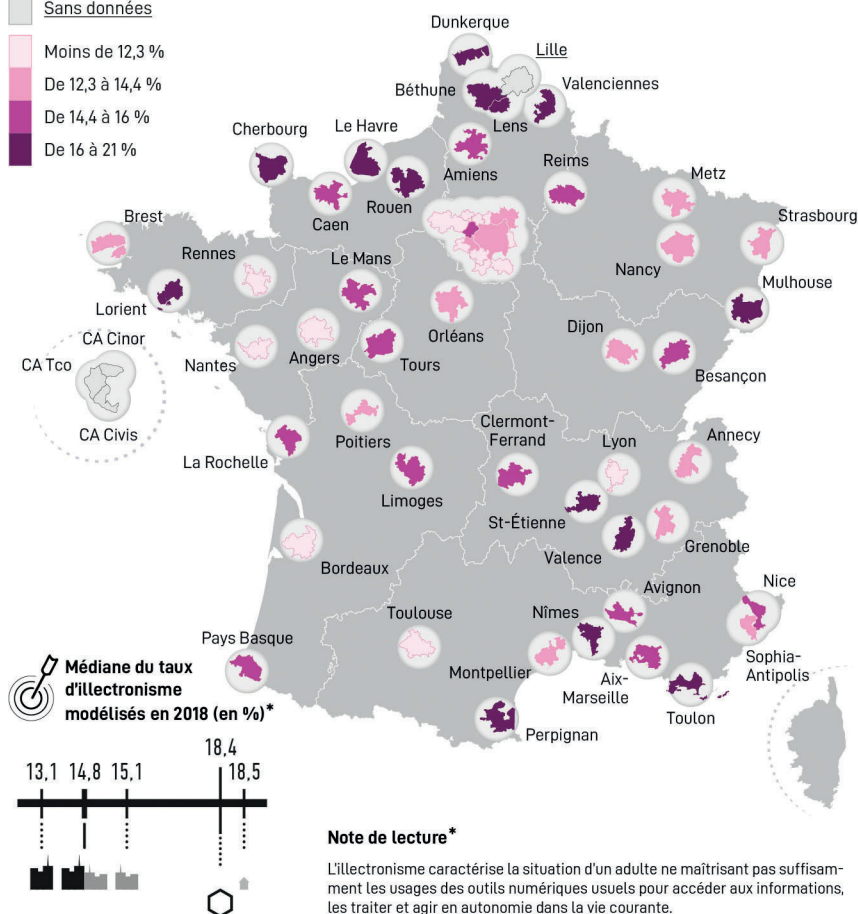
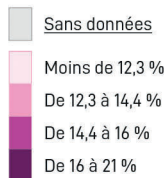
Le Taux d'évolution annuel moyen du nombre de voyageurs en gares sur la période 2015-2023 mesure l'évolution moyenne du nombre de voyageurs chaque année par rapport à l'année précédente.

Nombre de voyageurs en gares en 2023. La fréquentation des gares françaises est collectée à partir de données de billetterie, pour ce qui concerne le trafic national et régional, en dehors de l'Île-de-France. Pour les gares franciliennes, elle s'obtient grâce à une extrapolation à partir des comptages effectués tous les 3 à 4 ans.

SOURCE : SNCF - FRÉQUENTATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES 3 000 GARES VOYAGEURS - 2024

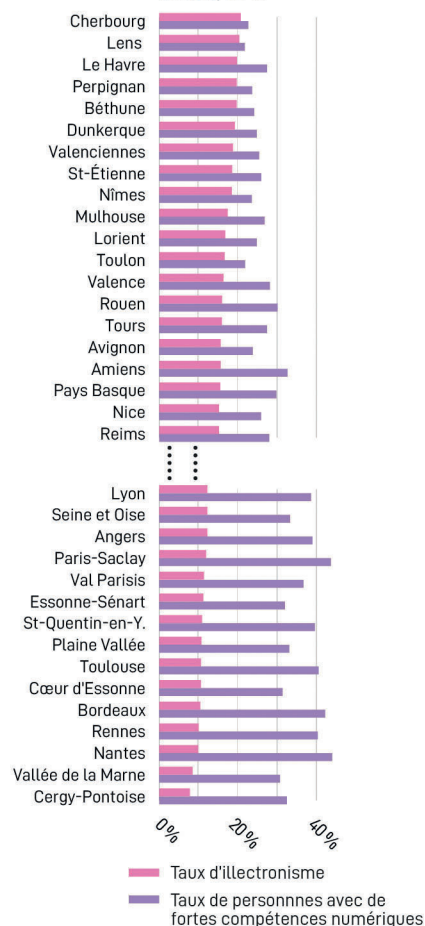
L'illectronisme dans les agglomérations françaises : une géographie contrastée de la fracture numérique

Taux d'illectronisme modélisé*
En 2018, en %



SOURCES : INSEE - ENQUÊTE TIC-MÉNAGES - 2019 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2018) - 2018

Illectronisme et fortes compétences numériques
En 2018, en %



L'ère numérique, tout en favorisant l'unification, révèle aussi des fragilités sociales. L'illectronisme – incapacité à utiliser les outils numériques de base – demeure en France une réalité différenciée selon les territoires. L'exploitation de l'enquête TIC-Ménages 2019 et du recensement Insee 2018 met en évidence une géographie contrastée.

Les taux modélisés d'illectronisme varient de 8% à plus de 21%. Les zones les plus touchées, comme le Cotentin (21%), Lens-Liévin (20,5%) ou Le Havre (20%), sont souvent marquées par la désindustrialisation, le vieillissement et un niveau de formation plus faible. À l'opposé, certaines métropoles dynamiques (Lyon, Rennes, Nantes) affichent des taux bas grâce à une population plus jeune et un tissu économique innovant.

La corrélation avec les compétences numé-

riques est claire : là où elles sont élevées, l'illectronisme recule. Au Havre, 20% de la population est en difficulté et seuls 27,5% disposent de compétences avancées ; à Nantes, cette proportion atteint 44% pour un illectronisme réduit. On observe ainsi un continuum allant de l'exclusion numérique complète à l'autonomie, en passant par des usages partiels.

Le facteur démographique pèse fortement : les territoires âgés et moins diplômés sont plus vulnérables. Béthune-Bruay (20%) ou Perpignan (19,5%) cumulent vieillissement, faible emploi et moindre qualification. En Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire, 19% des habitants sont exposés, trois points au-dessus de la moyenne nationale, en raison d'une population plus âgée et de compétences numériques faibles (21% contre 30% en moyenne).

À l'inverse, les agglomérations attractives et tertiairisées, où la population est mobile et mieux formée, bénéficient d'un socle numérique solide. Cette fracture accentuée des inégalités territoriales et sociales déjà fortes, l'illectronisme venant s'ajouter aux difficultés existantes.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le **Taux d'illectronisme modélisé en 2018** caractérise la situation d'un adulte qui ne maîtrise pas suffisamment les usages courants des outils numériques pour accéder à l'information, la traiter et agir de manière autonome dans la vie quotidienne.

Taux de personnes avec de fortes compétences numériques en 2018.

SOURCES : INSEE - ENQUÊTE TIC-MÉNAGES - 2019 ET INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2018) - 2018



Se loger

À l'image de l'ensemble des territoires français, les grandes agglomérations sont confrontées à des enjeux majeurs en matière d'habitat, révélateurs de dynamiques territoriales parfois très contrastées. Les besoins en logements y demeurent particulièrement élevés, portés à la fois par le desserrement des ménages, l'évolution des modes de vie, le vieillissement de la population et la progression de la vacance de longue durée.

Parallèlement, la baisse continue de la construction neuve fragilise la capacité des territoires à répondre efficacement à ces besoins. La tension dans le parc social, marquée par une hausse des demandes insatisfaites, ainsi que les difficultés d'accès à la propriété accentuent encore les déséquilibres. L'écart se creuse ainsi entre les attentes des ménages et les possibilités réelles d'accéder à un logement adapté et abordable.

À ces défis structurels s'ajoutent désormais les impératifs de sobriété foncière et énergétique, qui redéfinissent profondément les politiques d'habitat. La lutte contre les passoires thermiques, l'adaptation du bâti aux épisodes de chaleur et la nécessité de limiter l'artificialisation des sols compliquent encore d'avantage l'équation et s'imposent ainsi comme de nouvelles priorités dans les politiques publiques.

Les besoins en logements suivant la méthode du « point mort »

L'évaluation des besoins en logements est essentielle pour orienter l'action publique, surtout dans un contexte de forte tension immobilière. L'approche retenue repose sur la méthode du point mort, qui mesure *a posteriori* la production de logements nécessaire à population constante. Elle estime le nombre de logements requis pour loger les ménages créés par le seul desserrement (départ des enfants, séparations, etc.), sans tenir compte des naissances, décès ou migrations. L'objectif de ces calculs est de montrer qu'une population n'augmentant pas peut tout de même générer des besoins en logements.

• Une France du logement à deux vitesses

À l'échelle nationale (Métropole + Réunion), cette méthode estime les besoins en logements à environ 880 000 par an sur la période 2015-2021. Les 61 EPCI du panel concentrent à eux seuls 47% de ces besoins. Leurs niveaux de desserrement sont proches de la moyenne nationale (14 contre 16 pour 1000 habitants), mais leurs besoins en renouvellement du parc sont nettement plus élevés (8,7 contre 4,7 pour 1000 habitants), représentant la moitié du renouvellement national. Cela traduit une forte dynamique de transformation du parc de logements dans ces grandes agglomérations.

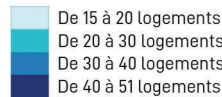
• Besoins en logements : trois profils territoriaux et un cas particulier

Grandes métropoles et territoires sous tension modérée

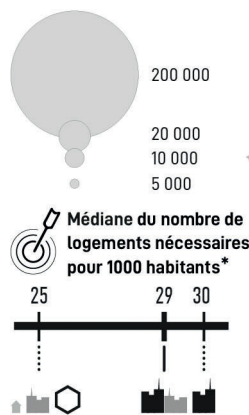
Ce premier profil se caractérise par un besoin en logements modéré (28 pour 1000 habitants, le plus faible parmi les principaux profils) et équilibré entre les différents composants du point mort. Il regroupe 30 EPCI, principalement les grandes agglomérations (Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Montpellier, Nice, Strasbourg, Rennes), les agglomérations de la couronne francilienne et quelques agglomérations moyennes (Avignon, Nîmes, La Rochelle et Annecy). On remarque une homogénéité des besoins. Deux caractéristiques principales ressortent de l'évaluation du point mort :

- un desserrement plus faible que la moyenne nationale (11 contre 16 pour 1000 habitants) et des deux autres profils principaux, en raison d'une taille moyenne des ménages (TMM) plus basse dans les grandes métropoles (environ 2). À l'inverse, les territoires franciliens, où la TMM est plus élevée (2,45), présentent des besoins plus forts liés au desserrement, sans doute liés à une population plus jeune ;
- les logements nécessaires à la fluidité du parc sont plus nombreux que dans le reste de la France et des deux autres profils (9 contre respectivement 5 et 6 pour 1000 habitants). Cela

Nombre de logements nécessaires pour 1000 habitants* Entre 2015-2021



Besoin en logements* En 2021



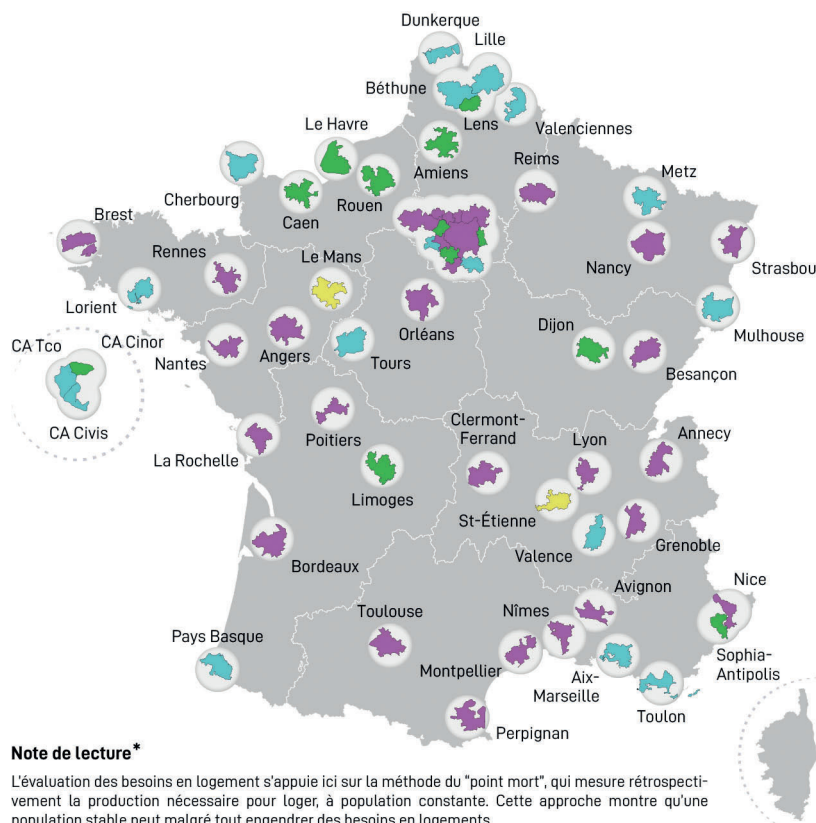
Note de lecture*

Dans un contexte de tension immobilière, l'évaluation des besoins en logement repose sur la méthode du "point mort", qui estime rétrospectivement le nombre de logements à construire pour répondre au desserrement des ménages, à population constante. En effet, même sans croissance démographique, le nombre de ménages peut augmenter.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET SITADEL - 2021



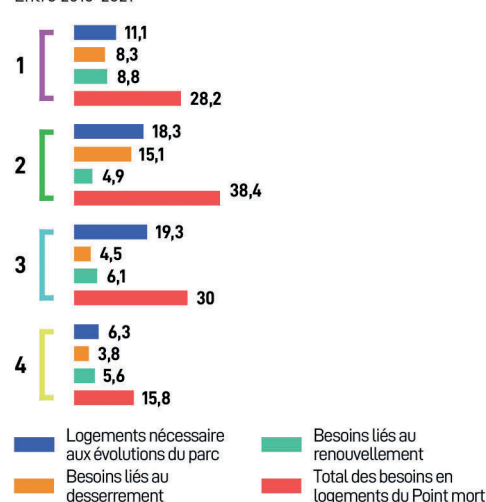
Lille © ADULM



Les trois profils d'EPCI définis par la méthode du point mort*

- Entre 2015-2021
- 1 Grandes métropoles et territoires sous tension modérée
 - 2 Territoires de taille moyenne à fort besoin en logements
 - 3 Territoires à forte mutation démographique
 - 4 Cas particuliers

Besoin en logements pour 1000 habitants pour chaque profil



SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET SITADEL - 2021

traduit une forte rotation du marché et, dans les territoires touristiques (littoraux, alpins), une demande accrue en résidences secondaires.

Territoires de taille moyenne à fort besoin en logements

Le second profil concerne des territoires alliant de forts besoins liés au desserrement des ménages (18 pour 1000 habitants) et au renouvellement du parc (15 pour 1000 habitants). Il est constitué de 12 EPCI de taille intermédiaire (267 000 habitants en moyenne) et regroupe des agglomérations périphériques (Saint Germain Boucles de Seine, Paris-Saclay, Paris-Vallée de la Marne, Sophia Antipolis) et des métropoles régionales notamment du nord de la France (Rouen, Amiens, Le Havre, Caen). Ce profil territorial révèle à la fois des mutations importantes du parc existant (destructions, changements d'usage) et un desserrement important qui sont liés à des situations démographiques contrastées :

- pour les territoires dont la TMM est très importante tels que les agglomérations franciliennes, le desserrement est davantage porté par la décohabitation des jeunes ;
- pour les territoires à TMM très faible (Dijon, Limoges, Caen, Amiens, Rouen), il est probable que le vieillissement de la population soit plus prépondérant.

Territoires à forte mutation démographique

Le troisième profil regroupe 17 agglomérations de taille variable, à la fois des grandes métropoles

(Lille, Aix-Marseille-Provence, Toulon), des anciens bassins industriels (Valenciennes, Dunkerque, Béthune-Bruay, Mulhouse), des territoires ultramarins (TCO, CIVIS) et franciliens (Grand Paris Sud, Saint-Quentin-en-Yvelines). L'essentiel des besoins de ces territoires est dû au desserrement, qui est le plus élevé parmi les trois profils principaux (19 pour 1000 habitants). *A contrario*, les besoins issus du renouvellement et de la fluidité du parc sont très faibles (respectivement 4, 5 et 6 pour 1000 habitants). Cela révèle une forte transformation de la structure des ménages et un équilibre relatif dans la structure du parc de logements entre les destructions et les créations de logements.

L'analyse suggère les mêmes conclusions qui s'appliquent au second profil, à savoir des situations démographiques contrastées au sujet de la structure des ménages. Outre les territoires franciliens, les agglomérations réunionnaises (TCO, CIVIS) ont les TMM parmi les plus importantes du panel, autour de 2,5. Les agglomérations du nord (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Béthune et Mulhouse) ont aussi tendancielllement des TMM assez élevés autour de 2,2 par rapport à l'ensemble du panel, mais situées proche de la moyenne nationale (2,18).

Cas particulier

La CU Le Mans et Saint-Étienne Métropole affichent des besoins en logements faibles (15 pour 1000 habitants). De fait, les trois composantes du point mort sont équilibrées : envi-

ron 6 logements pour 1000 habitants liés au desserrement et aux logements nécessaires à la fluidité et 3 liés au renouvellement. Cette situation traduit à la fois une structure de ménages stable et un parc adapté, mais aussi un manque d'attractivité et une faible dynamique de renouvellement.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de logements nécessaires pour 1000 habitants par la méthode du point mort en 2021.

Besoin en logements pour l'EPCI par la méthode du point mort en 2021. Typologie en trois profils des EPCI par la méthode du point mort en 2021.

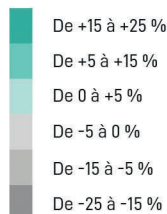
Le point mort repose sur :

- **le desserrement des ménages** correspond à la diminution de leur taille moyenne sous l'effet des évolutions sociétales (vieillesse, séparations, nouvelles formes familiales, décohabitation précoce, etc.), nécessitant davantage de logements pour le même nombre d'habitants ;
- **le renouvellement du parc de logements** désigne la « vie » du parc existant, hors construction neuve. Il est mesuré par les sorties nettes de logements (démolitions, changements d'usage, transformations, etc.) ;
- **la variation des résidences secondaires et des logements vacants** correspond à l'évolution de ces logements en complément des résidences principales issues du desserrement. Elle peut permettre d'assurer la fluidité ou révéler une tension.

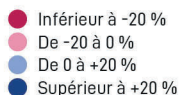
SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET SITADEL - 2021

Une dynamique nationale de production de logements impactée par le recul de celle des grandes agglomérations

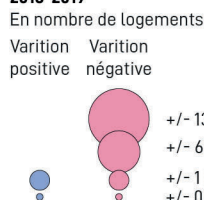
Évolution du taux de variation annuel moyen du nombre de logements construits en 2020-2023 par rapport à 2016-2019 par région*
En %



Évolution du taux de variation annuel moyen du nombre de logements construits en 2020-2023 par rapport à 2016-2019 par EPCI*
En %



Différence de logements construits par an en 2020-2023 par rapport à 2016-2019*
En nombre de logements



Note de lecture*

Une construction est considérée comme autorisée au moment de l'accord du permis de construire ; elle est donc comptabilisée à partir de cet instant dans l'étude.

Le nombre moyen annuel de constructions de nouveaux logements à La Rochelle entre 2020 et 2023 est de 1 384, ce qui signifie qu'en moyenne, 1 384 logements ont été construits par an sur cette période. En comparaison, la période 2016-2019 enregistrait 2 179 logements construits par an, soit une baisse de 36 % entre 2016-2019 et 2020-2023.

SOURCES : SITADEL - 2016 À 2023

● Un recul global de la construction de logements

La production de logements neufs a enregistré une baisse de 6% entre les périodes 2016-2019 et 2020-2023 passant de 449 500 à 421 000 logements par période (-28 400 logements). Ce ralentissement s'inscrit dans un contexte marqué par de nombreux paramètres tels que le Covid-19, la hausse des coûts de construction et le durcissement de l'accès au crédit immobilier. Les régions de la moitié sud ont été particulièrement impactées par la diminution des constructions neuves : -24% en Corse, -22% en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et -9% en Occitanie. L'Île-de-France est également concernée par ce phénomène (-24%). Les régions de la moitié nord ont, à l'inverse, été marquées par un développement du parc de logements neufs (+7% en moyenne). C'est notamment le cas en Centre-Val de Loire (+25%) et en Bretagne (+13%).

● Un recul également marqué sur les principales métropoles et agglomérations

Les 61 EPCI étudiées suivent la même dynamique

qu'à l'échelle nationale : la construction neuve a ainsi reculé de 21% en moyenne dans ces territoires. Si la production de logements sur ces territoires demeure importante au sein de leurs régions, celle-ci a nettement reculé (-14%). Bien que le nombre de nouveaux logements pour 1 000 habitants soit plus élevé dans ces territoires que pour le reste de la France (25,8 contre 24,7), le volume de constructions neuves entre les périodes 2016-2019 et 2020-2023 a baissé dans les trois quarts des intercommunalités observées (47 sur 61). La production de logements neufs est en net recul dans les grandes métropoles (17 sur 22) entre les périodes 2016-2019 et 2020-2023. C'est notamment le cas à Nantes (-41%), Montpellier (-37%), Nice et Toulon (-35%). Toulouse, Aix-Marseille et Bordeaux qui enregistrent toutes une baisse de plus de 30%. La production de logements a aussi reculé de 25% dans la Métropole du Grand Paris.

● Des profils contrastés sur les petites agglomérations

Les métropoles les moins peuplées et les

agglomérations dont les dynamiques de construction étaient faibles ou stagnantes par le passé ont vu leur situation s'améliorer durant la période 2020-2023, comme à Tours, Orléans, Saint-Étienne ou dans les agglomérations de Mulhouse, Nîmes, Angers, Béthune et Dunkerque.

CE QUI EST OBSERVÉ

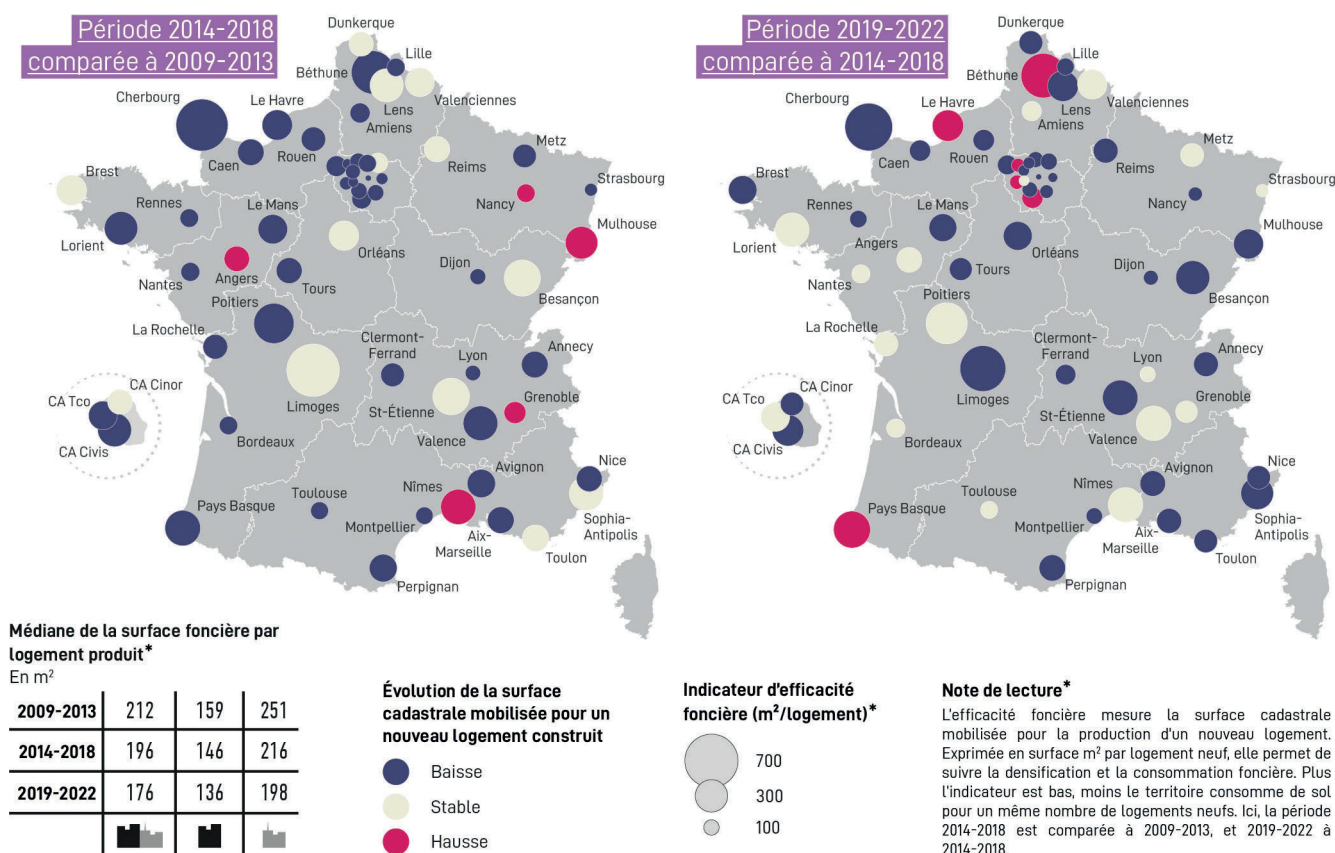
L'Évolution du taux de variation annuel moyen du nombre de logements construits en 2020-2023 par rapport à 2016-2019 par EPCI correspond à la différence de logements construits (en %) par an en moyenne sur la période 2020-2023 par rapport à 2016-2019.

Évolution du taux de variation annuel moyen du nombre de logements construits en 2020-2023 par rapport à 2016-2019 par région.

Différence de logements construits par an en 2020-2023 par rapport à 2016-2019
Part de la production de logements neufs dans les métropoles par région en 2016-2019 et 2020-2023.

SOURCES : SITADEL - 2016 À 2023

Une amélioration de l'efficacité foncière qui masque cependant des contrastes en dehors des métropoles



SOURCES : CEREMA - FICHIER FONCIERS - 2023 ET INSEE - GRILLE DE DENSITÉ - 2024

La recherche de sobriété foncière, s'est imposée comme un objectif central des politiques d'aménagement. Au-delà du principe désormais inscrit dans la loi Climat et Résilience de 2022, cette dynamique traduit une volonté de préserver les sols. Sans mener ici une analyse fine de la consommation foncière en extension urbaine, disponible dans les PLUi, il s'agit ici d'observer l'évolution de la surface nécessaire pour la construction d'un nouveau logement.

● Une tendance générale à la baisse

Pour le pas de temps ici considéré (2019-2022), les villes françaises s'inscrivent largement dans une même dynamique : une baisse de la surface nécessaire par logement. Avec une surface médiane par logement de 176 m², les territoires du panel ont diminué d'environ 10% la superficie nécessaire par rapport à la période précédente (surface médiane de 196 m² par logement entre 2014 et 2018).

Parmi le panel, les métropoles ressortent logiquement comme les plus « efficaces », avec une surface médiane de 136 m² par logement, lorsque les autres agglomérations du panel présentent une surface médiane de 198 m². Les métropoles, plus peuplées et plus attractives,

présentent des tissus urbains plus denses et disposent d'un foncier plus cher, contraignant les nouveaux installés à acheter des terrains plus petits faute de budget. Une corrélation est observable entre la plus faible présence de communes denses (au sens de la grille de densité de l'Insee) et une stagnation ; voire une hausse de la surface médiane.

Dans cette même direction, les métropoles sont marquées par une baisse du ratio de surface par logement créé par rapport à la précédente période ou en relative stagnation. Les autres agglomérations sont quant à elles dans un mouvement plus hétérogène : la baisse générale dissimule en réalité quelques intercommunalités en hausse (Pays basque, Le Havre, Béthune et dans l'Ouest francilien). Ces exemples ne forment toutefois pas la majorité des cas.

● Une baisse moins marquée sur l'arc Atlantique

Certains territoires franciliens, relevant de particularités locales (villes nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines notamment), ainsi que Le Havre, Lille et le Pays Basque présentent des surfaces qui ont tendance à augmenter.

Les agglomérations de la façade Atlantique ne

connaissent pas de baisse significative de la surface mobilisée pour la production d'un logement. La même dynamique s'observe également dans le sillon rhodanien. Cette tendance peut notamment être mise en regard avec la typologie des produits, les caractéristiques du foncier, ainsi que les dynamiques de marché que représentent ces territoires à l'échelle nationale.

CE QUI EST OBSERVÉ

Efficacité foncière annuelle moyenne en 2014-2018 et 2019-2022 correspond à la surface de terrain artificialisée pour produire un nouveau logement. Elle s'exprime en surface cadastrale nouvellement bâtie par logement produit sur la période, et constitue un indicateur de suivi des mesures des dynamiques foncières en lien avec la production de logements dans une optique de densification de l'offre de logement et de baisse de la consommation foncière.

L'Évolution de l'efficacité foncière se caractérise par les valeurs « baisse », « stable » et « hausse ». Il se calcule en comparant l'efficacité foncière annuelle moyenne de 2014-2018 à celle de 2009-2013 et 2019-2022 à celle de 2014-2018.

SOURCES : CEREMA - FICHIER FONCIERS - 2023 ET INSEE - GRILLE DE DENSITÉ - 2024

Repérer les passoires et bouilloires thermiques, un enjeu majeur et d'avenir

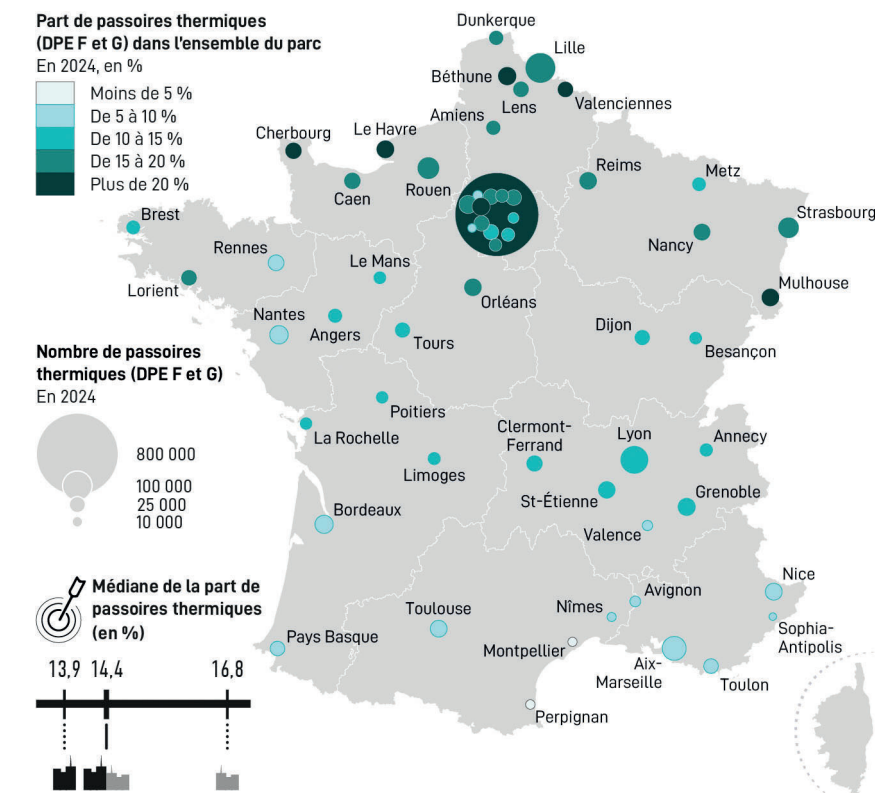
Dans un contexte de transition énergétique, marqué par l'urgence climatique et les impératifs de sobriété, la question des passoires énergétiques (logements classés F ou G au DPE) s'impose comme un enjeu territorial majeur. Au croisement des préoccupations sociales, environnementales et économiques, l'identification et la caractérisation de ces biens s'avèrent être des préalables à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc résidentiel et à la lutte contre la précarité énergétique. L'analyse des dynamiques observées dans notre panel permet de mieux cerner l'ampleur du phénomène et ses logiques de répartition.

Dans l'ensemble du panel étudié, la part des passoires énergétiques s'élève à 15,7%, soit un peu plus de 2,2 millions de logements. Ce chiffre, en apparence homogène, recouvre en réalité des disparités notables selon la localisation géographique, le profil des territoires (urbain, périurbain, rural) et la composition du parc résidentiel. Le parc de logements individuels apparaît particulièrement exposé, avec près de 20% des maisons classées F ou G, contre environ 13% des logements collectifs, soit un écart de 7 points en défaveur de l'habitat individuel. En outre, à l'intérieur même du parc collectif, cela peut varier. Il faut noter les efforts d'un certain nombre d'organismes HLM pour réhabiliter leur parc aux nouvelles normes, ainsi que la difficulté de certaines copropriétés privées à rénover les logements.

Il est à noter que, par leur compacité, les logements collectifs sont généralement plus efficaces en matière énergétique que les logements individuels. Néanmoins, les maisons sont nettement sous-représentées dans la base DPE de l'Ademe, en particulier sur les périodes de construction les plus anciennes, ce qui représente le parc le plus énergivore. Les chiffres avancés ici sont donc des estimations redressées, sur la base de ces constats, à l'encontre du parc de chaque territoire, gommant également de manière objective les effets de seuil qui peuvent être constatés dans la base DPE.

Des disparités régionales marquées émergent également

Les territoires du nord de la France, et plus particulièrement l'Île-de-France, présentent une concentration de passoires énergétiques plus élevée que ceux du sud. Ce constat est principalement dû au fait que la méthodologie de calcul des étiquettes énergétiques est en grande partie liée à la consommation d'énergie. Par exemple, la part de logements classés F ou G atteint 21% en Île-de-France, contre seulement 7% dans les régions méridionales telles que la Paca et l'Occitanie. Bien que le climat plus doux du sud réduise



SOURCE : CSTB - BASE NATIONALE DES BATIMENTS 2024-10A - 2024

la demande en chauffage, cela ne se traduit pas systématiquement par une meilleure performance énergétique des bâtiments. Néanmoins, même si les taux de passoires énergétiques sont plus faibles dans ces régions, les volumes en valeur absolue restent comparables à ceux pouvant être observés dans le nord.

Au-delà des contrastes régionaux, le niveau de concentration des passoires énergétiques varie également selon les profils territoriaux. Si la médiane des logements très énergivores au sein des grandes métropoles s'établit à 13,9%, un niveau légèrement inférieur à la médiane globale du panel (14,4%), elle s'élève en revanche à 16,8% dans les communautés d'agglomération et communautés urbaines du panel. Enfin, les territoires à dominante rurale concentrent davantage de passoires énergétiques, en lien avec un bâti plus ancien et une forte présence de logements individuels, deux facteurs structurels influençant la performance énergétique du bâti.

Ces disparités révèlent la complexité des enjeux énergétiques où l'articulation de multiples facteurs (âge du bâti, typologie des logements, statut d'occupation, répartition entre parc social et privé, climat...) s'avère essentielle pour affiner l'analyse et identifier des logiques de causalité. En France, les vagues de chaleur ne sont plus

de simples épisodes estivaux isolés. En 2021, 59% des ménages interrogés dans le cadre du Baromètre de l'énergie ont déclaré avoir souffert d'une chaleur excessive dans leur logement pendant au moins 24 heures.

Au-delà d'être une source d'inconfort, la chaleur dans les logements représente également un enjeu de santé publique, comme en témoignent les 15 000 décès survenus lors de la canicule de 2003. Ce risque sanitaire ne ferait que s'aggraver avec le dérèglement climatique, et pourrait entraîner un doublement de la fréquence des périodes de canicule d'ici 2050 en France métropolitaine.

L'indicateur de surchauffe des bâtiments permet d'identifier et de quantifier ce risque en attribuant à chaque logement une note de 1 à 10. En calculant un indice moyen pour chaque territoire du panel, on observe de réelles disparités territoriales. Les territoires du sud de la France sont particulièrement vulnérables à une potentielle surchauffe résidentielle en cas d'épisode caniculaire, et en particulier les EPCI du sud-est. *A contrario*, la partie nord-ouest semble mieux protégée contre ce phénomène.

On constate cependant quelques exceptions telles qu'Annecy et Saint-Étienne qui présentent un indicateur plus favorable que les autres EPCI de la moitié sud. On observe également un effet

littoral/continental dans la moitié nord avec les EPCI du Grand Est qui présentent un indicateur nettement moins favorable, tout particulièrement Nancy, que les territoires de la façade de la Manche ainsi que la Bretagne. En région parisienne, la métropole du Grand Paris, par sa grande densité bâtie et les phénomènes de chaleur urbaine qui l'accompagnent, présente une note moyenne bien plus élevée que les EPCI de sa couronne.

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de passoires thermiques (DPE F et G) dans l'ensemble du parc
Part de passoires thermiques (DPE F et G) dans l'ensemble du parc
L'Indice de surchauffe des bâtiments ISB-DH (Degré-Heure) sert à repérer les logements présentant des problèmes de surchauffe estivale. Il évalue le temps total pendant lequel la température intérieure dépasse un seuil de confort prédéfini. Une valeur élevée, comme c'est souvent le cas dans le sud de la France, révèle une plus grande vulnérabilité à la surchauffe résidentielle.

SOURCE : CSTB - BASE NATIONALE DES BATIMENTS 2024-10A - 2024

LA BASE DE DONNÉES NATIONALE DES BÂTIMENTS (BDNB)

La Base de Données Nationale des Bâtiments (BDNB) constitue une source d'information unifiée et facilement accessible, conçue pour accompagner les collectivités et agences d'urbanisme en support à leur politique publique locale. À l'échelle de chaque bâtiment existant, elle centralise toutes les données existantes, ouvertes ou non, sur la morphologie, les usages, les caractéristiques techniques et la performance, apportant une connaissance fine du parc bâti et alimentant les analyses et prises de décision de manière cohérente à l'échelle locale comme nationale.

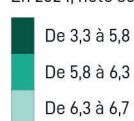
Portée par le CSTB et le Cerema, deux établissements publics au service de l'intérêt général, engagés dans la transition écologique, la BDNB est une ressource pérenne et évolutive, fondée sur des méthodes avancées issues des dernières recherches scientifiques, telles que la quantification des performances (DPE, gisement GES...) et la maîtrise des risques (RGA, canicule...). Elle offre le haut niveau de fiabilité requis pour effectuer un état des lieux précis, définir une stratégie territoriale éclairée et cibler efficacement les opérations.

Entièrement alignée sur le Référentiel National des Bâtiments (RNB), la BDNB favorise l'interopérabilité entre les dispositifs publics et permet aux acteurs du territoire de s'appuyer sur un socle data commun pour leur politique d'aménagement, de rénovation ou d'adaptation au changement climatique.

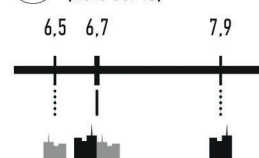
Pour accéder à la BDNB : en libre téléchargement depuis data.gouv.fr ou bdnb.io (données OPEN uniquement), via la plateforme cartographique Go Réno.

Indice de surchauffe des bâtiments*

En 2024, note sur 10



Médiane de l'indicateur de surchauffe des bâtiments (note sur 10)*



Note de lecture*

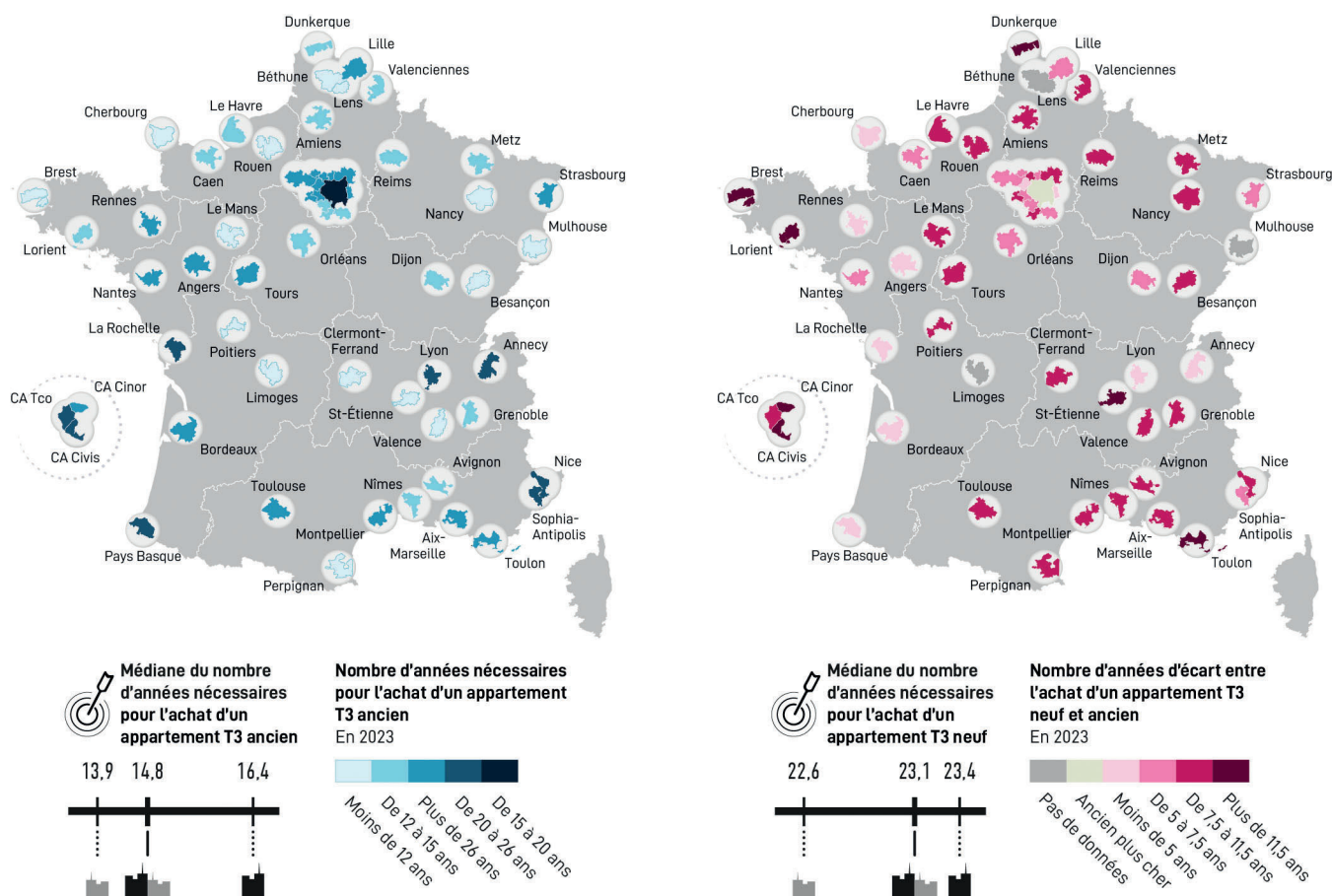
L'indicateur de surchauffe des bâtiments ISB-DH (Degré-Heure) identifie les logements présentant des problèmes de surchauffe estivale. Il mesure la durée cumulée pendant laquelle les occupants d'un bâtiment sont exposés à une température supérieure à un seuil de confort prédéfini. Une valeur élevée, comme c'est souvent le cas dans le sud de la France, révèle une plus grande vulnérabilité à la surchauffe résidentielle.

SOURCE : CSTB - BASE NATIONALE DES BATIMENTS 2024-10A - 2024



La Mouchonnière © MEL

Accès à la propriété immobilière : un indicateur révélateur de fortes inégalités territoriales



SOURCES : INSEE - FILOSOFI - 2021, PERVAL - 2023, BIEN - 2023

L'indicateur théorique du nombre d'années de revenus nécessaire pour acquérir un appartement de type T3 est un révélateur du degré de tension du marché immobilier local, et permet de mettre en lumière des territoires où l'accès à la propriété est particulièrement contraint.

● Un accès au logement contrasté pour les ménages des grandes agglomérations

Dans l'ancien, le Grand Paris se distingue très nettement des EPCI du panel avec une durée d'achat de 32 ans.

Dans une moindre mesure, les durées d'acquisition supérieures à 20 ans, signe de marchés également très attractifs, se distinguent sur l'Arc Atlantique avec La Rochelle et le Pays Basque, de même que dans le quart Sud-Est (Nice, Annecy, Sophia Antipolis et Lyon), et la Réunion (TCO et CIVIS). Inversement, les territoires les plus accessibles ressortent au Nord, sur un axe reliant Brest à l'Artois-Lys Romane, ainsi que sur le centre de la France (Poitiers ou Valence Romans).

● Des écarts de prix entre le neuf et l'ancien, reflets de l'état des marchés immobiliers

Dans un contexte où la demande de logements reste forte, où les taux d'intérêt sont incertains et où le foncier se raréfie, l'écart d'années de revenus nécessaires entre l'acquisition du neuf et de l'ancien constitue un deuxième indicateur révélateur de la tension du marché. Trois catégories de territoires se distinguent ainsi. Des écarts faibles, voire négatifs, traduisent une attractivité importante du marché ancien et donc une tension importante avec le Grand Paris en tête, ainsi qu'à l'ouest et au Sud de l'Île-de-France, sur un arc atlantique de Cherbourg au Pays Basque, ainsi que sur des territoires très dynamiques à l'image de Lyon et d'Annecy. Ce faible écart peut s'expliquer par des politiques de l'habitat volontaristes qui introduisent, dans l'offre neuve, des produits aidés et régulés, moins chers que le libre, comme c'est le cas à Rennes. 26 EPCI du panel se caractérisent par des valeurs intermédiaires, de 7,5 à 12 années de revenus d'écart, traduisant une tension modérée sur le parc ancien.

Les écarts les plus importants illustrent des situations très contrastées, à l'image de Lorient avec un écart conséquent lié à des prix de sorti dans le neuf très élevés et Saint-Étienne où l'écart se creuse en raison de niveaux de prix très bas dans l'ancien.

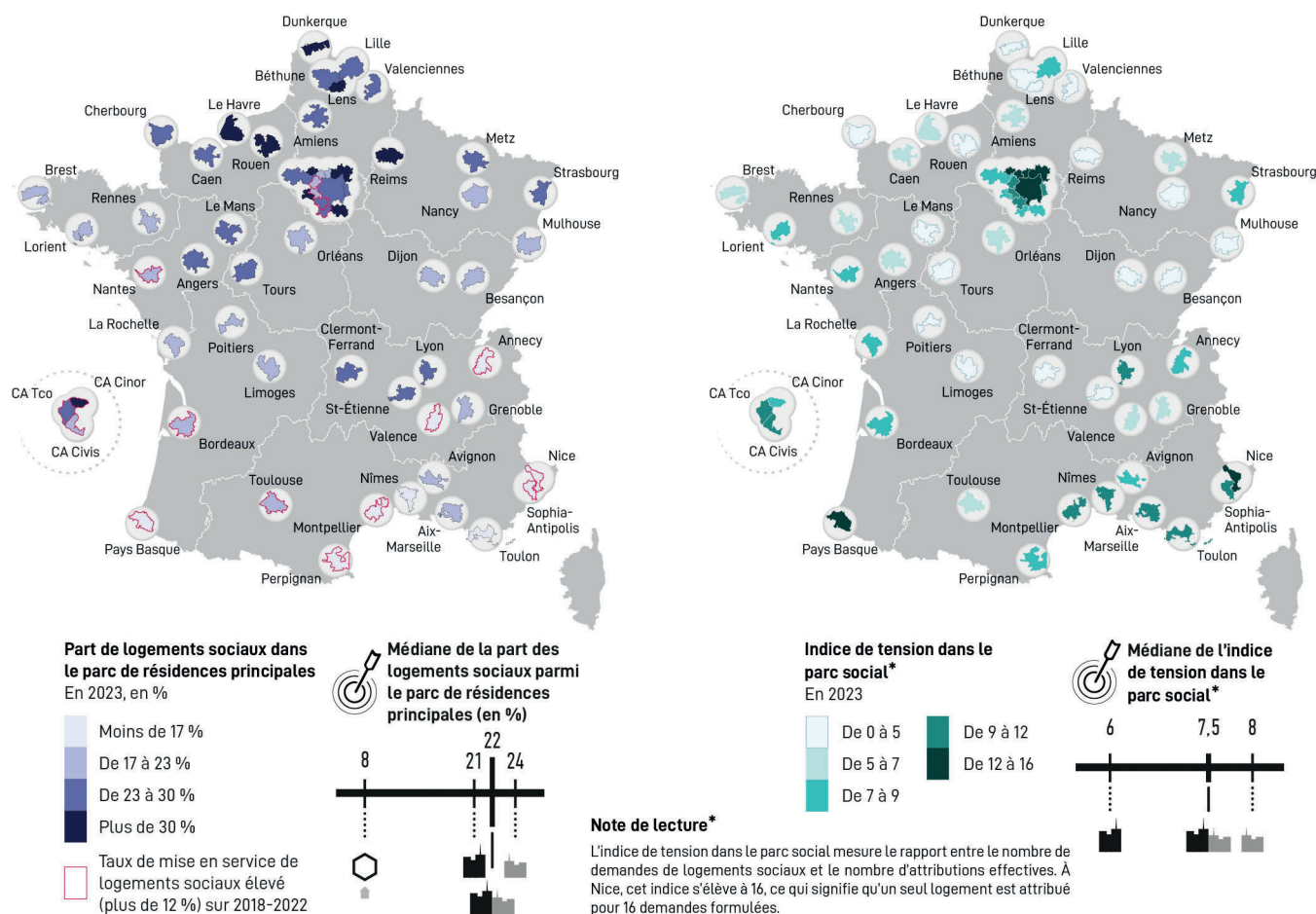
CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre d'années nécessaires pour l'achat d'un appartement T3 ancien en 2023
Nombre d'années d'écart entre l'achat d'un appartement T3 neuf et ancien en 2023.

L'indicateur est obtenu en divisant le prix de vente moyen d'un appartement T3 par le tiers du revenu disponible d'un ménage par territoire. Le T3 a été choisi car il correspond à la taille d'appartement la plus fréquemment vendue. Le revenu médian d'un ménage a été calculé à partir du revenu par unité de consommation, en le multipliant par 1,5 ; c'est-à-dire en considérant que le ménage est composé d'un adulte et d'une autre personne de plus de 14 ans, ce qui est cohérent avec la typologie retenue pour le logement. Ce calcul ne prend pas en compte un éventuel apport initial, ni l'influence du taux d'emprunt sur la durée d'acquisition.

SOURCES : INSEE - FILOSOFI - 2024, PERVAL - 2024

Un parc social inégalement réparti et confronté à une demande accrue



SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021, RPLS - 2023, SNE - 2023

Avec 5,3 millions de logements (16% des résidences principales), le parc social joue un rôle majeur dans le parcours résidentiel et l'accès au logement des ménages modestes. Ce parc est soumis à une tension croissante causée en grande partie par le ralentissement de la mobilité résidentielle. D'un côté, les demandes de logements sociaux augmentent en raison de la saturation du parc locatif privé liée aux difficultés des ménages à accéder à la propriété. De l'autre, les sorties du parc locatif social diminuent, entraînant une baisse du nombre d'attributions. **En 2023, au niveau national, seule une demande de logement social sur sept est satisfaite, contre une sur quatre en 2017.** Les principales agglomérations qui concentrent une part conséquente du parc locatif social, sont particulièrement confrontées à ces difficultés systémiques, affectant tant la population que les acteurs de l'immobilier.

● Un parc locatif social moins développé dans la moitié sud

Parmi les 61 agglomérations observées, la moitié présentent un taux de logements sociaux

supérieur à 22%. Globalement, les agglomérations du sud de la France disposent, en proportion, d'un parc social moins développé que dans celles du nord de la France. Le passé industriel des agglomérations de ces dernières leur a permis d'hériter d'un patrimoine HLM conséquent. La plupart d'entre-elles affichent un taux élevé, parfois supérieur à 30% : Lens-Lievin (46%), Reims (34%) ou Rouen (33%).

● Une tension plus marquée dans les agglomérations du panel, mais d'importants contrastes

En 2023, deux tiers des demandes de logements sociaux comptabilisées en France s'exprimaient dans les agglomérations du panel tandis que seule la moitié des attributions y sont réalisées. La moitié de ces agglomérations comptabilise plus huit demandes pour une attribution. On constate d'importants contrastes territoriaux, révélateurs de dynamiques économiques et résidentielles différenciées. Ainsi, le littoral atlantique (de Lorient au Pays basque), la façade méditerranéenne (de Perpignan à Nice), le Grand Paris et les agglomérations limitrophes

figurent parmi les territoires les plus tendus.

● Une dynamique de production qui corrige partiellement les déséquilibres

La dynamique de mise en service de logements corrige une partie de ces déséquilibres. Les taux de mise en location les plus élevés sont ainsi souvent constatés dans les territoires les moins dotés et les plus tendus tels que Nice et Sophia Antipolis, le Pays basque ou encore Annecy. La Réunion se distingue par des taux de logements sociaux et de mise en service élevés.

CE QUI EST OBSERVÉ

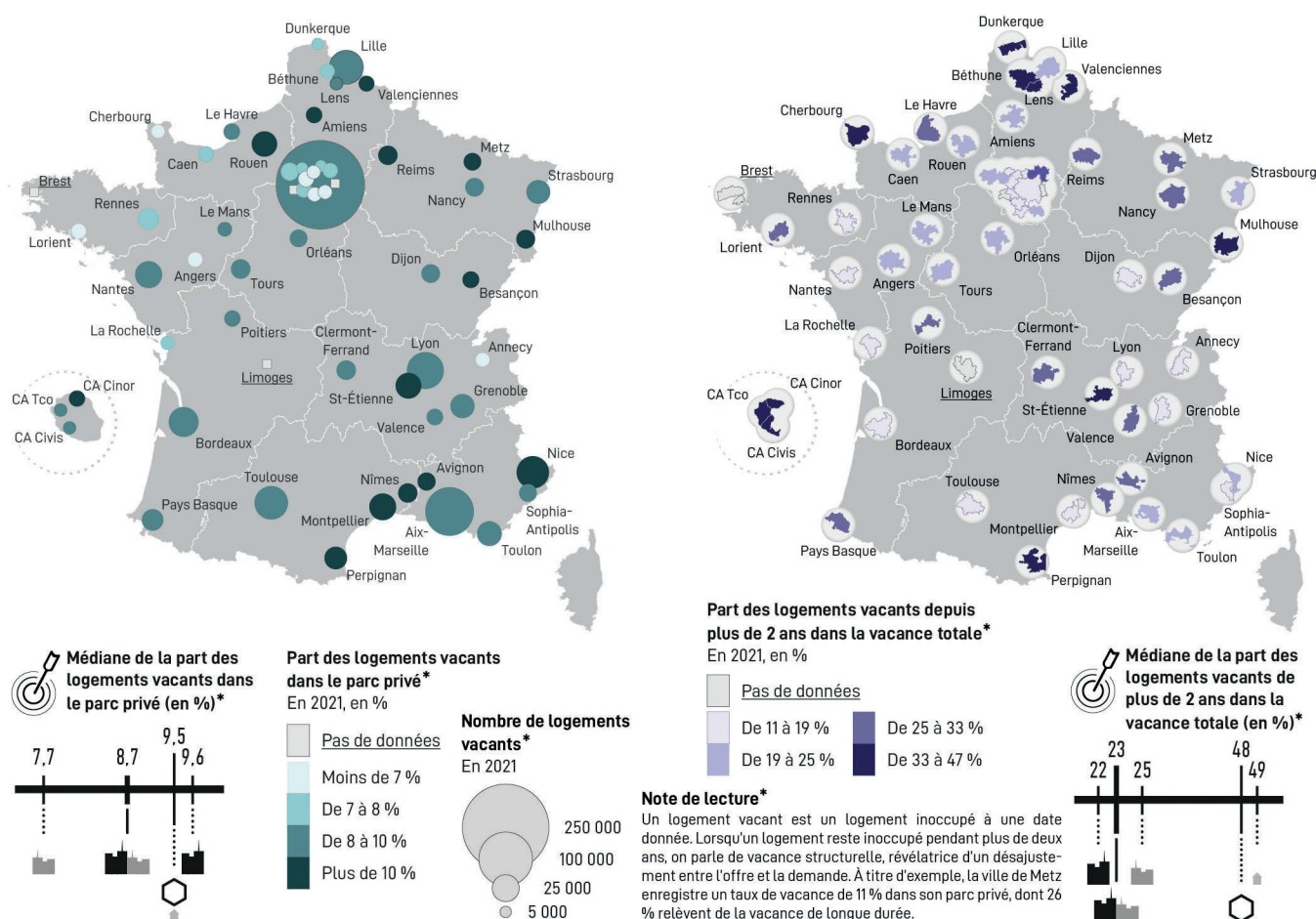
Part des logements sociaux dans le parc de résidences principales en 2023

Le **Taux de mise en service en logements sociaux entre 2018 et 2023** est le rapport entre le nombre de logements mis en service sur la période et le parc au 1^{er} janvier 2018.

L'**Indice de tension dans le parc social** est le rapport entre le nombre de demande de logements sociaux durant l'année 2023 et le nombre d'attributions effectives.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021, RPLS - 2023, SNE - 2023

La vacance dans le parc de logements, reflet de la dynamique des marchés locaux



SOURCE : CEREMA ET MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - LOVAC - 2021

Dans un contexte de crise du logement et de sobriété foncière, la vacance interroge : 2,8 millions de logements étaient vacants en 2022 (soit 9 % du parc privé). La résorption de cette vacance constitue une piste pour répondre aux besoins en logements de manière durable.

• Deux types de vacance : de courte et de longue durée

On distingue usuellement deux types de vacance en fonction de la durée du phénomène. La vacance frictionnelle ou conjoncturelle qui touche 4,6 % du parc privé, désigne les logements vacants depuis moins de deux ans, que ceux-ci soient proposés à la location ou qu'ils fassent l'objet de travaux en vue d'une remise sur le marché. Ce vacance constitue un maillon essentiel à la fluidité du marché du logement et du parcours résidentiel des ménages. À l'inverse, les logements vacants depuis plus de deux ans, qui représentent 4,4 % du parc total constituent la vacance structurelle. Ils sont le reflet d'une inadéquation entre l'offre et la demande.

• Des natures de vacance distinctes selon les territoires

À l'échelle nationale, la majorité des logements vacants relèvent de la vacance conjoncturelle, dite de courte durée (62 %). Les phénomènes de vacance apparaissent toutefois spatialement très différenciés. Aux échelles des métropoles et des principales agglomérations, la vacance structurelle représente respectivement 20 % et 28 % des logements vacants alors que son poids se porte à près de 50 % en dehors de ces principaux pôles urbains.

Aussi, parmi les 61 principaux territoires urbains du panel Observ'agglo, les plus forts taux de vacance s'observent au Nord, le long d'un axe Le Havre-Strasbourg (Rouen, Amiens, Valenciennes, Reims et Metz), ainsi que sur le quart Sud-Est (Saint-Étienne Métropole, Avignon et Perpignan).

• Une vacance de longue durée

Onze EPCI du panel ressortent comme particulièrement impactés par la vacance de longue durée, celle-ci portant localement sur plus du tiers du parc de logements vacants. Ces terri-

toires apparaissent particulièrement concentrés sur le nord de la France et l'île de la Réunion, et de manière plus ponctuelle à Cherbourg, Mulhouse, Saint-Étienne et Perpignan.

À l'inverse, les plus faibles parts de vacance structurelle se retrouvent logiquement sur les territoires les plus attractifs, à l'image du Grand Paris et des EPCI de l'Ouest francilien, de l'Arc Atlantique, et des territoires dynamiques du Sud (Toulouse, Montpellier et Sophia Antipolis).

CE QUI EST OBSERVÉ

Nombre de logements vacants en 2021 Part des logements vacants dans le parc privé en 2021.

Part des logements vacants depuis plus de deux ans dans la vacance totale en 2021.

Le seuil de secrétisation est de onze logements. Les EPCI ne figurant pas dans cette analyse sont ceux pour lesquels le nombre de logements vacants de courte ou longue durée est inférieur à onze dans l'ensemble des communes non disponibles dans le fichier communal ou pour lesquelles on pourrait reconstituer la donnée secrétisée par calcul.

SOURCE : CEREMA ET MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - LOVAC - 2021



© AUCM



Vivre ensemble

La notion de vivre ensemble est difficile à définir, car bien que le concept soit simple à comprendre, les pratiques qui en découlent sont multiples et variées. Pour les pouvoirs publics, il s'agit de faire coexister une diversité d'individus au sein d'une même société. Pour y parvenir, la société doit identifier et promouvoir des valeurs communes. Ces valeurs, telles que le respect d'autrui, la tolérance, la conscience écologique ou encore la solidarité, peuvent permettre l'adhésion de tous et ainsi renforcer la cohésion et ainsi permettre de vivre tous ensemble. Il ne s'agit pas tant d'une définition précise que d'un ensemble de valeurs partagées.

C'est donc dans une approche visant à réduire les inégalités que la notion de vivre ensemble peut être appréhendée. Cela suppose d'identifier les différents types d'inégalités et de s'efforcer de les prendre en compte de la manière la plus complète possible. Ces différences peuvent concerner l'égalité entre les hommes et les femmes, les différentes générations, les niveaux de richesse, le pays d'origine ou encore la catégorie socioprofessionnelle.

Des revenus légèrement plus élevés dans les métropoles, mais des inégalités nettement plus marquées

Taux de pauvreté*
En 2021, en %



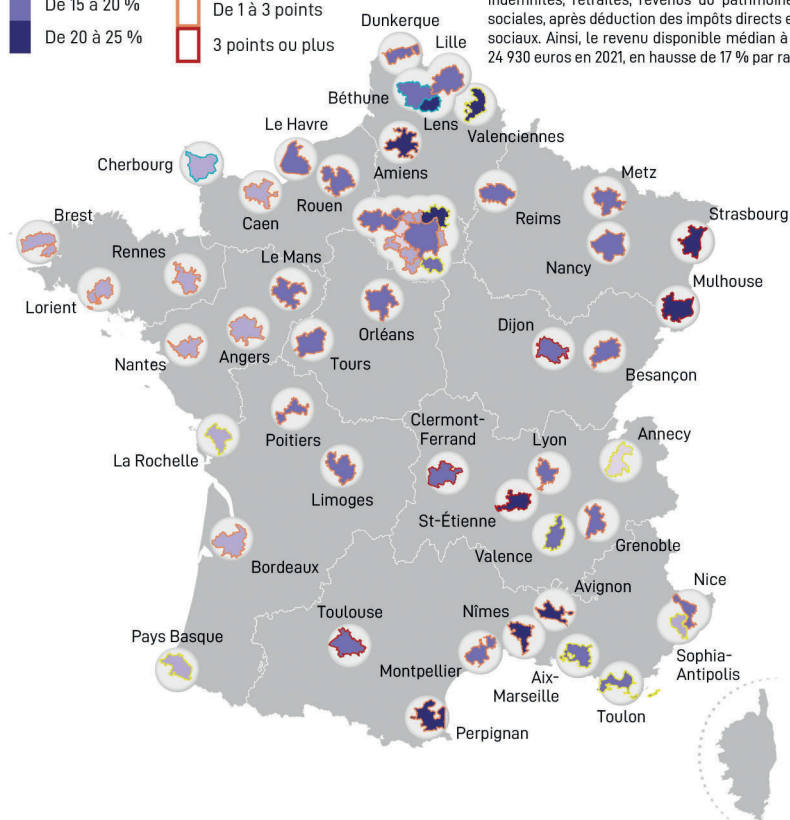
Évolution du taux de pauvreté*
Entre 2012 et 2021



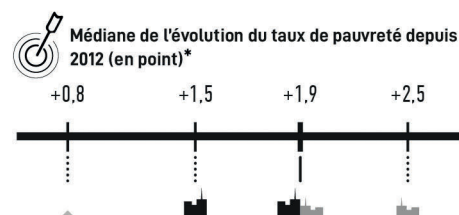
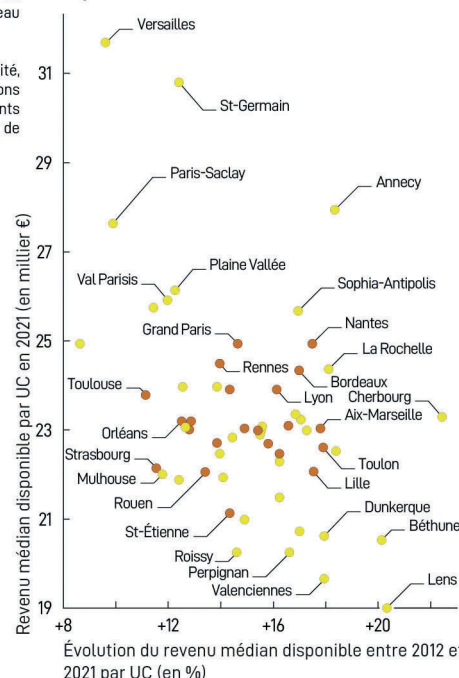
Note de lecture*

Est considéré comme pauvre un individu vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau médian national.

Le revenu disponible regroupe les revenus d'activité, indemnités, retraites, revenus du patrimoine et prestations sociales, après déduction des impôts directs et prélèvements sociaux. Ainsi, le revenu disponible médian à Nantes était de 24 930 euros en 2021, en hausse de 17 % par rapport à 2012.



Revenu médian disponible en 2021 et son évolution depuis 2012*



SOURCE : INSEE - FILOSOFI - 2021

En 2021, la moitié de la population vivant dans les agglomérations observées dispose d'un revenu de moins de 23 400€ par an par unité de consommation (UC), soit un niveau de vie très légèrement supérieur à celui des Français (23 080€ par an par UC).

● Un niveau de vie médian des ménages très légèrement supérieur dans les métropoles

Dans les métropoles, le revenu annuel médian disponible par UC s'établit à 23 680€, il est supérieur de +3,3% à celui des ménages vivant dans les EPCI du panel hors métropoles. Toutefois, les revenus les plus élevés s'observent dans la plupart des agglomérations franciliennes ainsi que dans celles d'Annecy et de Sophia Antipolis. Viennent ensuite les métropoles du Grand Paris et de Nantes.

C'est aussi dans les métropoles que les disparités de revenus sont les plus fortes et que la pauvreté y est plus répandue. En effet, dans les métropoles, le seuil du niveau de vie au-dessus

duquel se trouvent les 10% les plus aisés est 4,3 fois supérieur à celui au-dessous duquel figurent les 10% les plus modestes. Ce rapport interdécile s'élève à 3,7 dans les EPCI du panel hors métropoles et à 3,1 dans les EPCI hors panel. Le taux de pauvreté des métropoles dépasse quant à lui de +3,7 points celui constaté dans l'ensemble des EPCI hors panel (17,8% contre 14,1%) et de +0,3 point celui atteint en moyenne dans les EPCI du panel hors métropoles.

● Une hausse de la pauvreté plus marquée en dehors des métropoles

Depuis 2012, le revenu annuel médian disponible des ménages du panel observé a augmenté de +14,7% et le taux de pauvreté de +1,9 point. Le revenu a davantage augmenté dans les métropoles que dans les autres EPCI du panel (+15,8% contre +13,9%) tandis que la hausse de la pauvreté y est moins marquée (+1,5 point contre 2,5 points).

Le taux de pauvreté a reculé dans trois intercommunalités du panel (Cherbourg-en-Coten-

tin, Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et Lens-Liévin), là où cependant il demeure très élevé. Inversement, il a fortement progressé, de plus de 3 points, dans six EPCI du panel dont cinq métropoles – Dijon, Toulouse, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand et Strasbourg – et l'agglomération de Mulhouse.

CE QUI EST OBSERVÉ

Le **Taux de pauvreté en 2021** correspond aux ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian national.

Évolution du taux de pauvreté entre 2012 et 2021 en points.

Le **Revenu médian disponible par UC en 2021** comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, sont déduits les impôts directs et les prélèvements sociaux.

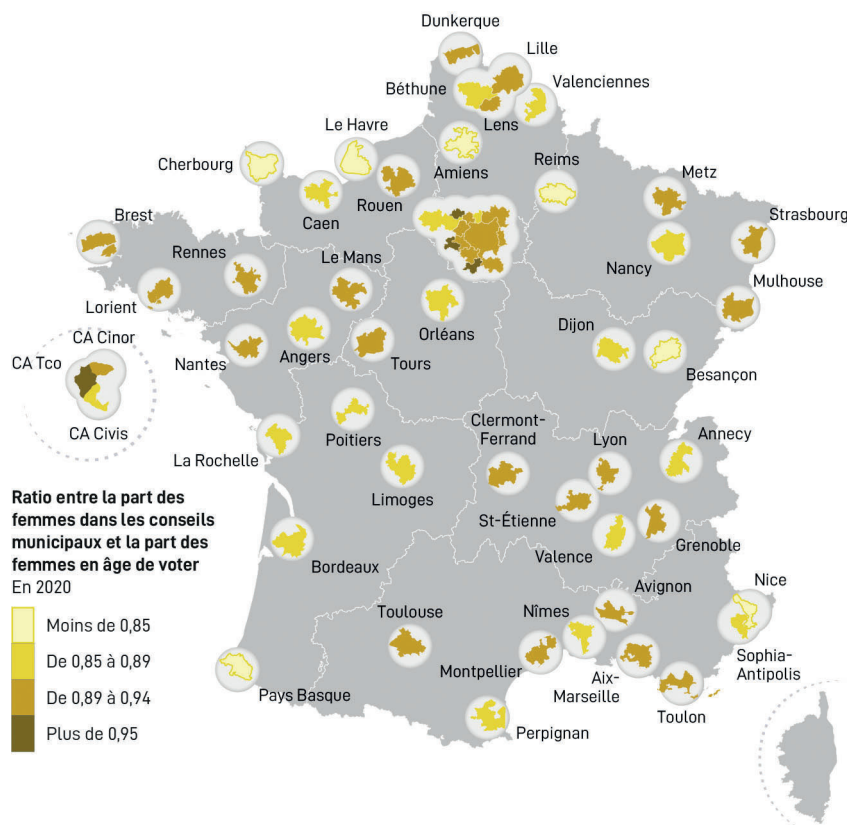
Évolution du revenu médian disponible par UC entre 2012 et 2021.

SOURCE : INSEE - FILOSOFI - 2021

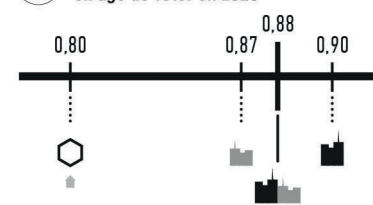


SOURCE : DEPP - IPS - 2023

Malgré des évolutions, des conseils municipaux qui ne reflètent pas encore fidèlement la sociologie des habitants



Ratio entre la part des femmes dans les conseils municipaux et des femmes en âge de voter en 2020



Part des femmes dans les conseils municipaux en 2020 (en %)



EN 2020, LES FEMMES REPRÉSENTAIENT 46,6% DES ÉLUS MUNICIPAUX DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS CONTRE 42% EN MOYENNE NATIONALE MAIS LA FONCTION DE MAIRE N'EST OCCUPÉE QU'À 20 % PAR DES FEMMES.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - RNE - 2020

Le droit de vote et l'éligibilité aux mandats électoraux sont ouverts à tous les citoyens - sous certaines conditions -. Toutefois, la composition des conseils municipaux ne reflète pas de manière homogène la diversité des habitants. Cela soulève la question de la représentativité des habitants aux profils variés et pour certains absents des instances de décision. L'analyse des élus municipaux de 2020, selon l'âge et de genre révèle des disparités notables.

● Parité femmes-hommes : des écarts persistants malgré des progrès

Bien que les femmes aient obtenu le droit de vote depuis plus de 75 ans et qu'une loi sur la parité existe depuis 2000, les femmes restent nettement moins représentées que les hommes au sein des listes des conseils municipaux. En 2020, les femmes ne représentaient que 46,6% des élus municipaux dans l'échantillon étudié, un chiffre cependant plus favorable que la moyenne nationale de 42%. Une situation d'autant plus déséquilibrée que les femmes représentent 52,9% de la population en âge de voter.

La tendance cependant s'améliore nettement ; en 1989, ce ratio n'était que de 17%.

En revanche, malgré les avancées identifiées ci-dessus en matière de parité, la répartition femmes-hommes au mandat de maire demeure très inégale. La fonction de maire reste majoritairement occupée par des hommes : seules 20% des communes sont dirigées par des femmes.

● L'âge des élus : les jeunes et les plus âgés sous-représentés

Concernant l'âge des élus, les jeunes de 18 à 29 ans et les plus de 75 ans sont sous-représentés. Les jeunes de 18 à 29 ans, qui représentent 22% de la population en âge de voter, ne constituent que 3,4% des élus dans les agglomérations étudiées. Les plus de 75 ans, représentant 9,7% de la population, ne sont que 2,8% des élus.

À l'inverse, les élus âgés de 50 à 64 ans sont surreprésentés. Les EPCI franciliennes occupent les premières places pour la part des jeunes élus de 18-29 ans. Sur les dix premiers, huit sont issus de la région parisienne avec des

taux compris entre 4,4 et 6%. Les seniors de 75 ans ou plus sont plus représentés dans la métropole Niçoise et la CA Paris - Vallée de la Marne. À l'échelle nationale, l'Insee relève que les femmes élues sont généralement plus jeunes que les hommes élus. Dans les EPCI d'observ'agglo, les femmes sont majoritaires pour les élues de 30-49 ans (50,2%) mais très minoritaire pour les plus de 75 ans (37,7%).

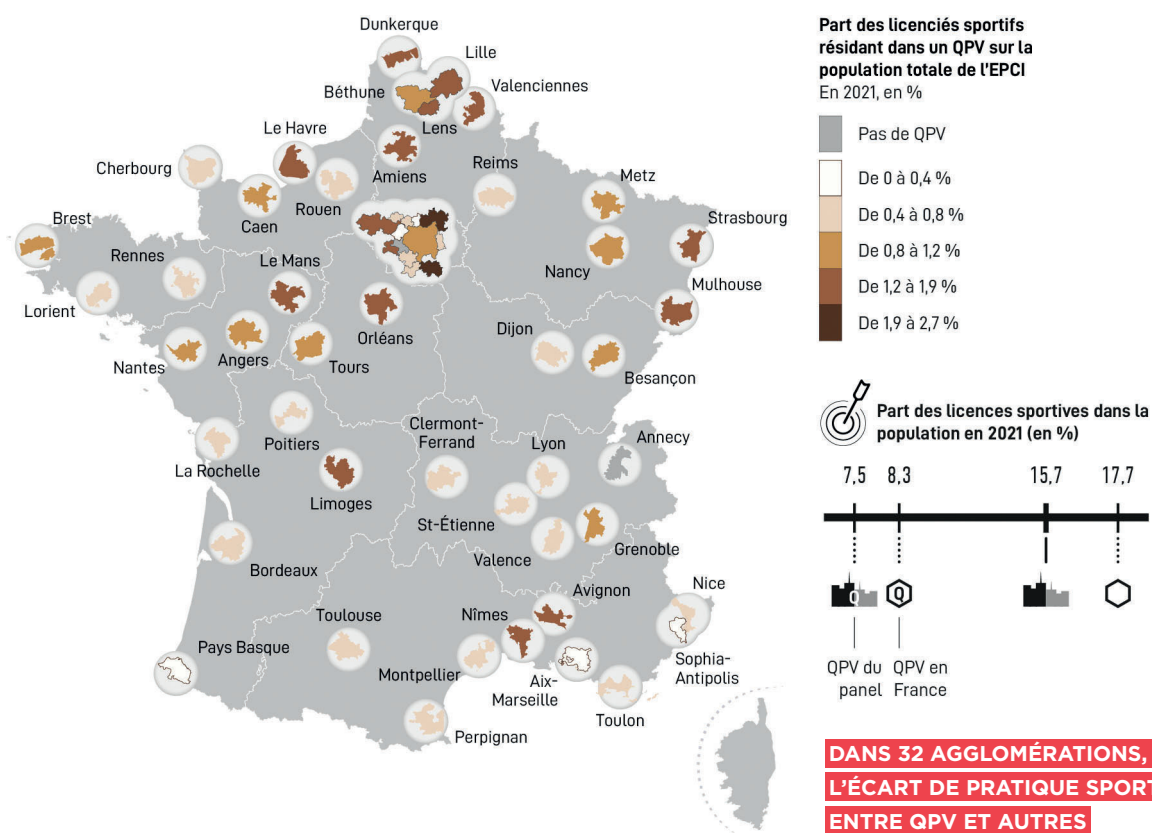
CE QUI EST OBSERVÉ

Un premier ratio présente la **part des femmes dans la population des conseils municipaux élus en 2020**.

Concernant l'âge, une première classification est réalisée à partir des classes suivantes : de 18 à 29 ans, de 30 à 49 ans, de 50 à 64 ans, de 65 à 75 ans et les 75 ans ou plus. Les ratios sont ensuite calculés par rapport à l'ensemble des élus et un écart à la population des mêmes catégories d'âge de la population est mesuré.

SOURCES : INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION (RP 2021) - 2021 ET MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - RNE - 2020

Le lieu d'habitation influence les pratiques sportives des populations



SOURCES : INJEP - 2021

Les pratiques sportives participent à la vie sociale en favorisant l'engagement, l'épanouissement individuel et la mixité entre pratiquants, contribuant ainsi à l'amélioration de la cohésion sociale.

Des pratiques sportives différentes dans les quartiers prioritaires

En 2021, les pratiques sportives diffèrent de manière significative selon que l'on réside ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), mais aussi en fonction de son lieu d'habitation en France. Ces différences se mesurent à la fois en termes de diversité des disciplines sportives pratiquées et d'intensité de pratique.

Nous faisons ici l'hypothèse que l'analyse de la cohésion sociale suppose que, si le « vivre-ensemble » est effectif, les écarts entre quartiers doivent rester limités. Les quartiers prio-

ritaires de la politique de la ville (QPV), caractérisés par une concentration de ménages à faibles revenus, offrent un cadre d'observation ainsi mesurable et objectif.

Toutefois, l'exploitation statistique de ces périmètres présente des limites, dans la mesure où tous les territoires étudiés ne bénéficient pas d'un tel découpage.

Un écart dans la proportion de licenciés sportifs entre les QPV et les autres zones

La différence d'intensité dans la pratique sportive entre les habitants des QPV et ceux des autres zones traduit également le pouvoir intégrateur du sport. Dans 32 agglomérations, l'écart est limité : + ou - 5%. Dans seulement cinq agglomérations, la proportion de licenciés sportifs dans les QPV est supérieure à leur poids démographique : CA de Saint-Germain Boucles

de Seine, du Pays basque, de Plaine Vallée, de Sophia Antipolis et de Lorient. En revanche, 19 EPCI présentent un ratio plus défavorable que la moyenne.

CE QUI EST OBSERVÉ

Part des licenciés sportifs résidant dans un QPV sur la population totale de l'EPCI : pour chaque agglomération, les habitants affiliés à une pratiques sportives sont recensés par les différentes fédérations à leur lieu d'habitation. Le ratio utilisé reprend le nombre de disciplines présentes dans les quartiers prioritaires de la ville et sont rapportés à l'ensemble des disciplines avec licenciés dans l'agglomération. **L'Écart entre la part des licenciés sportifs en QPV** mesure la différence entre les deux ratios suivants : (Licenciés sportifs en QPV / total des licenciés sportifs de l'agglomération) - (Habitants en QPV / total des habitants de l'agglomération)

SOURCE : INJEP - 2021

Liste des indicateurs

Indicateur	Sources	Millésime	Thème
Densité d'habitants au km ²	INSEE - RP	2021	Introduction
Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteur	CITEPA - INVENTAIRES SECTEN	2021	S'adapter
Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par habitant	CITEPA - INVENTAIRES SECTEN, INSEE - RP	2021	S'adapter
Évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) entre 2016 et 2021	CITEPA - INVENTAIRES SECTEN	2016 / 2021	S'adapter
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles par risque entre 1982 et 2021	MTE - BASE NATIONALE GASPAR	1982 / 2021	S'adapter
Évolution du nombre de jours de sols sec à l'horizon 2050	MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG	2050	S'adapter
Évolution du nombre de jours de fortes précipitations à l'horizon 2050	MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG	2050	S'adapter
Évolution du nombre de jours très chauds en 2050	MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG	2050	S'adapter
Part de la surface urbanisée dense exposée aux îlots de chaleur	IGN - BD TOPO, SPOT	2024	S'adapter
Nombre de jours consécutifs sans précipitation	MÉTÉO FRANCE - CLIMAT DIAG	1981-2010 / 2050 / 2100	S'adapter
Part de cours d'eau en bon ou très bon état	SIE - EAUFRANCE	2019	S'adapter
Potentiel nourricier théorique	IGN - RPG, PARCEL	2021	S'adapter
Part des produits bio ou de qualité et durables dans la restauration collective	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	2024	S'adapter
Classification des couvertures des sols	IGN - OCS GE, COPERNICUS - CLOPLUS BACKBONE	2023	S'adapter
Proportion d'espaces naturels dans le km ² environnant	IGN - OCS GE, COPERNICUS - CLOPLUS BACKBONE	2023	S'adapter
Population	INSEE - RP	2021	Être
Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2021	INSEE	2010 / 2021	Être
Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2021 due au solde migratoire	INSEE	2010 / 2021	Être
Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2021 due au solde naturel	INSEE	2010 / 2021	Être
Croissance brute de la population entre 2010 et 2021	INSEE	2010 / 2021	Être
Indice de dépendance bivariable des jeunes et des seniors	INSEE - RP	2021	Être
Indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL)	CNAMTS - SNIIR-AM, EGB, CNAM, INSEE, TRAITEMENTS DREES	2022	Être
Évolution de l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) entre 2016 et 2022	CNAMTS - SNIIR-AM, EGB, CNAM, INSEE, TRAITEMENTS DREES	2016 / 2022	Être
Indice comparatif de mortalité (ICM) entre 2020-2021	INSEE - RP, INSEE - ÉTAT CIVIL	2020 / 2021	Être
Évolution du nombre et de la proportion de personnes âgées de plus de 84 ans entre 2021 et 2050	INSEE - OMPHALE	2021 / 2050	Être
Population de plus de 84 ans en 2050	INSEE - OMPHALE	2050	Être
PCS ménage	INSEE - RP	2021	Être
Indice de concentration de l'emploi	INSEE - RP	2010 / 2021	Produire
Taux d'emploi par sous-catégorie de la population	INSEE - RP	2010 / 2021	Produire
Part des chômeurs et inactifs parmi les 15-29 ans	INSEE - RP	2021	Produire
Part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés parmi les 15-29 ans	INSEE - RP	2021	Produire
Part des actifs ayant un emploi parmi les 15-29 ans	INSEE - RP	2021	Produire
Nombre d'étudiants à la rentrée 2022-2023	MESR	2022 / 2023	Produire
Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur entre les rentrées 2016-2017 et 2022-2023	MESR	2022 / 2023	Produire
Part des étudiants en masters parmi les étudiants en master et licence à la rentrée 2022-2023	MESR	2022 / 2023	Produire
Catégorie selon la prédominance des fonctions dans l'emploi	INSEE - RP	2021	Produire
Emplois avec une forte productivité apparente du travail (PAT)	INSEE - RP, INSEE - COMPTES NATIONAUX ANNUELS	2021	Produire
Emplois avec une faible productivité apparente du travail (PAT)	INSEE - RP, INSEE - COMPTES NATIONAUX ANNUELS	2021	Produire

Indicateur	Sources	Millésime	Thème
Distances domicile-travail parcourue en moyenne par un actif de l'EPCI	INSEE - RP	2021	Connecter
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun	INSEE - RP	2021	Connecter
Densité de la longueur de pistes cyclables selon la surface des EPCI	INSEE - RP, GEOVELO	2024	Connecter
Linéaire de pistes cyclables pour 10 000 habitants	INSEE - RP, GEOVELO	2024	Connecter
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de voitures électriques entre 2014 et 2024	SDES	2014 / 2024	Connecter
Nombre de voitures électriques	SDES	2024	Connecter
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de voyageurs en gares sur la période 2015-2023	SNCF	2023	Connecter
Nombre de voyageurs en gares	SNCF	2023	Connecter
Taux d'illectronisme modélisé	INSEE - ENQUÊTE TIC-MÉNAGES, INSEE - RP	2018	Connecter
Taux de personnes avec de fortes compétences numériques	INSEE - ENQUÊTE TIC-MÉNAGES, INSEE - RP	2018	Connecter
Nombre de logements nécessaire pour 1000 habitants par la méthode du point mort	INSEE - RP, SITADEL	2021	Se logger
Besoin en logements pour l'EPCI par la méthode du point mort	INSEE - RP, SITADEL	2021	Se logger
Typologie en trois profils des EPCI par la méthode du point mort	INSEE - RP, SITADEL	2021	Se logger
Évolution du taux de variation annuel moyen du nombre de logements construits en 2020-2023 par rapport à 2016-2019 par EPCI	SITADEL	2016-2019 / 2020-2023	Se logger
Évolution du taux de variation annuel moyen du nombre de logements construits en 2020-2023 par rapport à 2016-2019 par région	SITADEL	2016-2019 / 2020-2023	Se logger
Différence de logements construits par an en 2020-2023 par rapport à 2016-2019	SITADEL	2016-2019 / 2020-2023	Se logger
Part de la production de logements neufs dans les métropoles par région en 2016-2019 et 2020-2023	SITADEL	2016-2019 / 2020-2023	Se logger
Efficacité foncière annuelle moyenne en 2014-2018 et 2019-2022	CEREMA - FICHIER FONCIERS, INSEE - GRILLE DE DENSITÉ	2009-2013 / 2014-2018 / 2019-2022	Se logger
Évolution de l'efficacité foncière	CEREMA - FICHIER FONCIERS, INSEE - GRILLE DE DENSITÉ	2009-2013 / 2014-2018 / 2019-2022	Se logger
Nombre de passoires thermiques (DPE F et G) dans l'ensemble du parc	CSTB - Base nationale des bâtiments 2024-10a	2010-2024	Se logger
Part de passoires thermiques (DPE F et G) dans l'ensemble du parc	CSTB - BASE NATIONALE DES BÂTIMENTS 2024-10A	2024	Se logger
Indice de surchauffe des bâtiments	CSTB - BASE NATIONALE DES BÂTIMENTS 2024-10A	2024	Se logger
Nombre d'années nécessaires pour l'achat d'un appartement T3 ancien	INSEE - FILOSOFI, PERVAL, BIEN	2021 / 2023	Se logger
Nombre d'années d'écart entre l'achat d'un appartement T3 neuf et ancien	INSEE - FILOSOFI, PERVAL, BIEN	2021 / 2023	Se logger
Part des logements sociaux dans le parc de résidences principales	INSEE - RP, RPLS, SNE	2023	Se logger
Taux de mise en service en logements sociaux entre 2018 et 2023	INSEE - RP, RPLS, SNE	2018 / 2023	Se logger
Indice de tension dans le parc social	INSEE - RP, RPLS, SNE	2023	Se logger
Nombre de logements vacants	CEREMA ET MTE - LOVAC	2021	Se logger
Part des logements vacants dans le parc privé	CEREMA ET MTE - LOVAC	2021	Se logger
Part des logements vacants depuis plus de 2 ans dans la vacance totale	CEREMA ET MTE - LOVAC	2021	Se logger
Taux de pauvreté	INSEE - FILOSOFI	2021	Vivre ensemble
Évolution du taux de pauvreté entre 2012 et 2021 en points	INSEE - FILOSOFI	2012 / 2021	Vivre ensemble
Revenu médian disponible par UC	INSEE - FILOSOFI	2021	Vivre ensemble
Évolution du revenu médian disponible par UC entre 2012 et 2021	INSEE - FILOSOFI	2012 / 2021	Vivre ensemble
Part des collégiens selon l'IPS du collège à la rentrée 2023	DEPP	2023	Vivre ensemble
Ratio d'élus municipaux par sous-catégorie de la population	INSEE - RP, MINISTERE DE L'INTERIEUR - RNE	2020	Vivre ensemble
Part des licenciés sportifs résidant dans un QPV sur la population totale de l'EPCI	INJEP	2020	Vivre ensemble
Écart entre la part des licenciés sportifs en QPV	INJEP	2020	Vivre ensemble

OBSERV'AGGLO

Analyser les grandes agglomérations
à l'heure des transitions

ÉDITION 2025

Avec le soutien de



agence nationale
de la cohésion
des territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Mesurer pour comprendre

EPAU GROUPEMENT
D'INTÉRÊT PUBLIC
L'Europe des Projets
Architecturaux et Urbains

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la Fnau

PILOTAGE ÉDITORIAL : Karine Hurel (Fnau), Baptiste Guibert (Fnau)

CONTRIBUTEUR·ICES : Émile Balembois (Mine et FVD, Saint-Étienne et Paris), Isabelle Boulet (AUAT, Toulouse), Tristan Capron (AURBSE, Rouen), Sophie-Anne Carrolaggi (Urbalyon, Lyon), Marion Chéry (ATU, Tours), Pierre Clap (AUDAB, Besançon), Aurélien Crespin (A'urba, Bordeaux), Matthijs Da Costa (Mines, Saint-Étienne), Corinne De-Berny (Institut Paris Region, Paris), Pierre de Cadenet (ADEUS, Strasbourg), Axel Drochon (ANCT), Vincent Flickinger (ADEUS, Strasbourg), Antoine Giret (Mines, Saint-Étienne), Sébastien Grandjean (Audat, Toulon), Paul Grandou (AURBSE, Rouen), Natacha Gondran (Mines, Saint-Étienne), Morgane Haubourdin (AURBSE, Rouen), Anthony Jobé (ADULM, Lille), Arnaud Laure (AURBSE, Rouen), Arnaud Le Montagner (AudéLor, Lorient), Myriam Mahe-Lorent (Caisse des dépôts / Banque des territoires, Paris), Adrien Meon (Epures, Saint-Étienne), Audrey Naulin (Audiard, Rennes), Thierry Pollard (ADEUPa, Brest), Emma Riou (ANCT), François Rivoal (ADEUPa, Brest), Emmanuel Robert (AURBSE, Rouen), Sandra Roger (Apur, Paris), Sami Saleh (Aupa, Aix), Aurélie Soulier (AURH, Le Havre), Stéphanie Suquet (Agam, Marseille), Didier Taverne (AFUT, Mulhouse), Stéphanie Terrisse (AUCM, Clermont-Ferrand), Wilfrid Troussicot (Fnau), Pascal Vivien (AURAN, Nantes), Anne Volatier (Dijon Métropole, Dijon), David Voyeux (AURBSE, Rouen), Christophe Zaepfel (Audat, Toulon) et Florentine Zayonnet (ADULM, Lille)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE : Cours d'eau à proximité de Clermont-Ferrand © AUCM / © ADEUPa / © ADULM / Tramway de Lille © MEL / Elbeuf © AURBSE / Hip-hop à Brest © ADEUPa

GRAPHISME : Héloïse Tissot - **IMPRESSION :** Imprimé avec des encres végétales par l'Imprimerie de la Centrale Lens, 62302 Lens, juin 2025 - **ISSN :** 1295-5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org



INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

22, RUE JOUBERT - 75009 PARIS - FRANCE
01 45 49 32 50 - FNAU@FNAU.ORG - WWW.FNAU.ORG